

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

ADB/BD/IF/2021/183 - ADF/BD/IF/2021/118



ETUDE ECONOMIQUE ET SECTORIELLE : PROFIL SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT DU BURUNDI

Date: MAI 2021

Equipe de Projet	Team Leader	M. N'guessan	Chargé Supérieur Eau et Assainissement	AHWS.2	4376
		P. Deroissart	Expert Consultant Eau et Assainissement	AHWS.2	
		J. Nsabimana	Chargé Supérieur du Développement Social	COBI	7014
	Responsable Pays	D. NDOYE		COBI	7001
	Manager Sectoriel	O. CHANDA		AHWS.2	3544
	Directeur Sectoriel p.i	O. CHANDA		AHWS	3544
	Directrice Generale	N. NWABUFO		RDGE	1002

Pairs Evalueurs	B. Bensassi, Ingenieur en Chef Eau et Assainissement			RDGN	6071
	S. Ndoye, Chargé Principal des ressources en Eau et des Changements climatiques			AHWS/AWF	4391
	A. Ouedraogo, Chargé supérieur de la coordination des programmes et initiatives sociales			AHHD	5598
	O. Diallo, Expert Consultant, Eau et Assainissement en Milieu Rural			AHWS.1/RWSSI	5062

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



BURUNDI

ETUDE ECONOMIQUE ET SECTORIELLE : PROFIL SECTORIEL EAU ET ASSAINISSEMENT DU BURUNDI

AHWS

Table des matières

RESUME		ii
<hr/>		
1. INTRODUCTION		1
<hr/>		
1.1. Objectif de l'Etude.....		1
1.2. Contexte Socio-Economique du Pays		1
1.3. Contexte – ODD		1
1.4. Vision 2063		5
1.5. Vision de l'eau en Afrique		6
1.6. Plan national de développement		6
1.7. État de la sécurité de l'eau.....		6
1.8. Contexte – Stratégie décennale de la Banque et High 5s		7
<hr/>		
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECTORIELLE		8
<hr/>		
2.1. Politique, stratégie et cadre juridique		8
2.2. Cadre institutionnel.....		8
2.3. Implications sur les ressources humaines		9
2.4. Cadre de financement		9
2.5. Cadre socio-économique		10
2.6. Acteurs du secteur		10
2.7. Coordination des partenaires au développement.....		11
2.8. Planification conjointe / mécanisme d'examen.....		11
2.9. Suivi et Evaluation du secteur		11
2.10. Contraintes et défis de la gouvernance politique sectorielle.....		12
<hr/>		
3. VUE D'ENSEMBLE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT		12
<hr/>		
3.1. Vue d'ensemble de la gestion et du développement des ressources en eau.....		12
3.2. État de l'infrastructure du secteur de l'eau et de l'assainissement		13
3.3. Situation de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène		14
3.3.1. Généralités – Référence aux ODD		14
3.3.2. Accès à l'eau potable.....		14
3.3.3. Accès à l'assainissement		16
3.3.4. Accès à l'hygiène		18
3.3.5. AEPHA et niveau de richesse.....		19
3.4. État des autres utilisations de l'eau		19
3.5. Questions transversales		21
3.6. Communication sur les réalisations et les leçons apprises.....		22
3.7. Gestion et développement des eaux transfrontalières.....		23
3.8. Contraintes et défis des infrastructures et services actuels.		23
<hr/>		
4. PERSPECTIVES DU SECTEUR		25
<hr/>		
4.1. Politique, stratégie, législation et réglementation.....		25
4.2. Arrangement institutionnel.....		25
4.3. Budgétisation et financement.....		25
4.4. Planification, coordination et suivi/évaluation		26
4.5. Besoins en développement des capacités (institutionnels/organisationnels, individuels)		26
4.6. Fourniture des services d'eau et d'assainissement.....		27
4.7. Développement des infrastructures		27
4.8. Aspects transversaux.....		28

5.	INTERVENTION ACTUELLE DE LA BANQUE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	28
-----------	--	-----------

5.1.	Interventions et expérience récentes et actuelles de la Banque dans le pays.....	28
5.2.	Zone potentielle d'implication de la Banque (prêt et non-prêt).....	28
5.3.	Collaboration potentielle de la Banque avec d'autres partenaires	29

6.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	31
-----------	--	-----------

ANNEXE 1	Liste des documents de référence du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi	I
Annexe 2	Structure institutionnelle du secteur EPHA au Burundi, Organigramme et RH du MINHEM.....	V
Annexe 3	Extrait du mapping des PTF et de leurs interventions (UNICEF, 2020).....	VII
Annexe 4	Organigramme du cadre institutionnel de la PNE (PNE, 2009)	IX
Annexe 5	Etat de l'infrastructure du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène	X
Annexe 6.1.	Taux d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène des ménages en fonction du quintile de richesse.	XII
Annexe 6.2. Evolution sur la période 2000-2017 du taux d'accès à l'assainissement des ménages au Burundi en fonction du quintile de richesse.	XII
Annexe 7	Liste détaillée des interventions préconisées dans le domaine du renforcement des institutions et des capacités.....	XIII
Annexe 8	Situation du portefeuille actif du Groupe de la Banque au Burundi au 15 mars 2021	XIV
Annexe 9	Liste des organismes et coordonnées des personnes de contact-clés.....	XVII

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AB	Assainissement de Base
AEP	Approvisionnement/Adduction en Eau Potable
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AHAMR	Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural
AREEN	Autorité de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Energie
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne-Fontaine
BGR	Institut allemand des Géosciences et des Ressources Naturelles
BP	Branchement Particulier/Privé
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CPE	Comité de Point d'Eau
DGEPA	Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DGEREA	Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement
DPSHA	Direction de la Promotion de la Santé, de l'Hygiène et de l'Assainissement
DSP	Document de Stratégie-Pays
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EP	Eau Potable
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPHA	Eau Potable, Hygiène et Assainissement
FDAL	Fin de la Défécation à l'Air Libre
FONIC	Fonds National d'Investissement Communal
GIZ	Agence allemande de la Coopération Technique Internationale
GRE	Gestion des Ressources en Eau
IG	Inspection Générale
ISTEEBU	Institut des Statistiques et des Études économiques du Burundi
JMP	Programme conjoint OMS-UNICEF
KFW	Banque allemande pour la Coopération financière au développement
l/hab/j	Litre par habitant et par jour
MFBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MINHEM	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage et Pêche
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
Mio	Million
MR	Milieu Rural
MSPLS	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
MU	Milieu Urbain
OBUHA	Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PND	Plan National de Développement
PR	Présidence de la République du Burundi
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RCE	Régie Communale de l'Eau
REGIDESO	Régie de production et distribution de l'eau et électricité au Burundi
RERT	Ressources en Eau douce Renouvelables Totales
RH	Ressource Humaine
SETAG	Service Technique de l'Assainissement de Gitega
SSEPAB	Stratégie Sectorielle de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Eau potable, assainissement et hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)

1. RESUME

Le **Profil sectoriel Eau et Assainissement du Burundi** fournit un aperçu du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi, et détermine les domaines prioritaires clés pour atteindre l'ODD 6. Le but du profil est d'aider les bailleurs de fonds, en l'occurrence la Banque africaine de développement (BAD) et les responsables gouvernementaux à avoir une compréhension commune de la situation du secteur au Burundi et à prioriser leurs efforts.

Contexte

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est inscrit à l'**Agenda 2030**, dans l'ODD 6 qui vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la **Vision Africaine de l'Eau 2025**, dont découle la Stratégie Eau 2021-2025 de la BAD, renforcent la place du secteur de l'eau pour tous les pays d'Afrique ; et au Burundi le Plan National de Développement (**PND 2018-2027**) oriente l'action gouvernementale dans la voie d'une meilleure sécurité de l'eau traduite par une nouvelle stratégie sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement de base pour la période 2020-2027. De même, la **Stratégie décennale de la Banque** pour la période 2013-2022, accorde une place de choix à la sécurité de l'eau et aux infrastructures, la priorité opérationnelle de la Banque High 5s #5 « améliorer la qualité de la vie des populations d'Afrique », tout comme le Document de Stratégie-Pays (**DSP**) 2019-2023 du Burundi qui fait mention de l'eau comme facteur important de développement.

Gouvernance politique et sectorielle

Le Burundi s'est doté d'un **cadre politique, stratégique et juridique** qui comprend une Politique Nationale de l'Eau (2009), une Politique Nationale de l'Assainissement (2015), des stratégies sous-sectorielles (2015 et 2020), une Stratégie Pro-pauvre (2014), ainsi que des lois sur le Code de l'Eau (2012), la Décentralisation (2015) et le Partenariat public-privé (2015). **Ce cadre est étoffé, mais il doit être amélioré** en ce qui concerne la stratégie sous-sectorielle d'AEPHA, et complété par une stratégie de Gestion des Ressources en Eau (GRE), un Code de l'Assainissement et des textes d'application des différents codes.

Sur le plan **institutionnel**, les responsabilités du secteur de l'AEPHA au Burundi sont réparties entre 5 Ministères : le MINHEM, en charge de l'eau potable et de l'assainissement de base ; le MINEAGRIE, en charge de la GRE et de l'assainissement du milieu notamment l'assainissement de l'eau, l'air, les déchets, les produits toxiques, etc ; le MSPLS, en charge de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ; le MIDCSP en charge du développement communautaire ; et le MIELS en charge de l'assainissement urbain. Un projet de loi portant sur la réorganisation du secteur de l'AEPHA est en préparation par le MINHEM.

En plus des **acteurs** institutionnels déjà cités, les Communes rurales sont chargées du secteur en application de la loi de décentralisation. On compte également une dizaine de PTFs actifs dans la GRE et dans l'AEPHA.

En termes de **financement**, les allocations budgétaires au secteur de l'eau et de l'assainissement représentent 0,94% du budget total de l'État pour l'exercice 2020/2021. Le budget de l'AEPHA et de la GRE gouvernemental déclaré est d'environ 10 Mio USD/an, soit 0,8 USD/an/hab., montant très faible au regard de la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne d'environ 10 USD/an/hab. La part des ressources extérieures dans le budget du secteur représente en moyenne 69% contre 31% de ressources internes, ce qui illustre la forte dépendance des Ministères du secteur aux ressources extérieures.

Depuis 2015, la **coordination des partenaires et la planification conjointe** du secteur souffrent de la suspension partielle de la coopération par certains bailleurs du fait des désaccords entre le gouvernement et ces partenaires au développement relativement à la gouvernance politique du pays. La dernière Revue Annuelle Conjointe date de 2014, et le Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement n'est plus actif depuis 2015. Cette suspension impacte aussi négativement la communication sur les réalisations et les leçons apprises.

Un **suivi évaluation du secteur** est prévu dans le cadre d'un processus dirigé par le Gouvernement. Un premier Rapport d'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD, dont l'ODD 6, a déjà été produit en 2020.

Les **défis de la gouvernance politique et sectorielle** sont de plusieurs ordres. L'un des principaux défis est d'ordre institutionnel et réside dans l'absence de séparation des rôles de *gestionnaire* et d'*utilisateur* de la ressource en eau. Un autre défi est le chevauchement des compétences en matière d'assainissement, entre 4 Directions

Générales et 1 Office relevant de 4 Ministères différents. Cette dispersion des mandats, et le manque de clarté qui l'accompagne dans la répartition des rôles et responsabilités, réduit la performance des entités ministérielles dans ce sous-secteur. Enfin, la thématique de la qualité de l'eau potable souffre également d'un montage institutionnel peu efficace et d'un retard de prise en compte.

Vue d'ensemble du développement du secteur de l'eau et de l'assainissement

Les **ressources en eau** disponibles au Burundi sont abondantes, et les prélèvements pour ses différents usages sont relativement faibles (4% environ). Cependant, en raison de son économie essentiellement agricole fortement dépendante des pluies, et de la faiblesse de ses infrastructures hydrauliques, le pays est très vulnérable au **changement climatique** qui met en péril ses infrastructures et sa disponibilité en eau.

Les **infrastructures** d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène sont globalement peu développées et peu fonctionnelles, en particulier en milieu rural et dans les écoles. Le Gouvernement burundais envisage d'exploiter le Partenariat Public Privé (PPP) comme mécanisme de financement des infrastructures.

En termes d'accès à l'**eau potable**, 61% de la population a accès à un niveau de service au moins « de base », c'est à dire une eau de boisson provenant d'une source améliorée, avec un temps de collecte ne dépassant pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris la file d'attente. Ce taux de 61% au niveau national cache de grandes disparités entre les populations urbaines (90%) et rurales (57%) et selon les provinces (37% à 82%).

La couverture en **assainissement** est de 46% à l'échelle nationale (16% à 83% selon les provinces) pour au moins le service de base, c'est à dire l'utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. La défécation à l'air libre est presque éradiquée (3%). La couverture de base en **hygiène** n'est que de 6% de la population (accès à un système de lavage des mains avec de l'eau et du savon). Le contexte actuel marqué par la pandémie de la COVID-19 et les mesures barrières préconisées pour contenir l'expansion de la maladie mettent une pression plus grande sur la nécessité d'étendre ce service pour éviter d'accroître les risques de sa propagation dans le pays.

Concernant les **autres utilisations de l'eau**, à l'exception de la pêche qui est en régression, l'hydroélectricité, l'irrigation, la pisciculture et le transport lacustre sont en expansion. Moyennant l'application de mesures de précautions et d'atténuation, le développement de ces autres usages peut s'effectuer sans nuire à l'usage prioritaire qui doit rester celui de l'eau de boisson.

Le développement des infrastructures et services liés à l'eau et à l'assainissement connaît de **nombreux défis** : recouvrement des coûts, réglementation et surveillance des services, eau non facturée, insuffisance de financement pour les investissements, faible appropriation par les Communes, faibles capacités de maintenance, insuffisance de cadre légal et institutionnel pour la gestion des infrastructures d'assainissement, changement de comportement de la population en matière d'assainissement de base et d'hygiène, etc.

En dépit de ces contraintes, certaines expériences prometteuses en matière de gestion du service de l'eau potable, ou de technique innovante d'assainissement amélioré en milieu rural, sont encourageantes.

Perspectives du secteur

En référence partielle à l'ODD 6, le **Burundi s'est fixé pour objectif** d'atteindre 90% de la cible 6.1 « accès à l'eau potable », 73% de la cible 6.2 « accès à l'assainissement », 0% de défécation à l'air libre et 80% d'accès à l'hygiène, au niveau service de base à l'échéance du PND (2027).

En vue d'atteindre ces résultats cibles, des **interventions nombreuses et variées ont été identifiées**, dans les domaines politique, stratégique, des infrastructures, et du renforcement institutionnel et des capacités. Il apparaît que le Burundi a besoin de 45 Mio USD par an pour mettre en place et maintenir une couverture de base universelle en eau et d'assainissement, soit à un déficit de financement annuel de 26 Mio USD d'ici 2030.

Interventions actuelles de la Banque et perspectives d'avenir

La BAD n'a plus d'opération en cours dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi depuis 2018.

Des **zones potentielles d'implication de la Banque** ont été identifiées selon 4 axes d'intervention :

- Eau potable en milieu rural dans les provinces déficitaires : réseaux d'adduction, appui à la maîtrise d'ouvrage communale, révision du cadre de délégation de service, paiement au volume, recouvrement des coûts.
- Eau potable en milieu urbain : autonomisation et professionnalisation de la gestion REGIDESO, appui à la réduction des pertes et à la maintenance, réhabilitation et extension des réseaux de Bujumbura et des villes secondaires.
- Assainissement rural ciblé dans les provinces les plus déficitaires : marketing social, diffusion de latrines améliorées, promotion du changement de comportement en assainissement et hygiène, gestion des excréta.
- Assainissement urbain : réhabilitation et valorisation du réseau des eaux usées de Bujumbura.

Sur ces aspects, des **collaborations** sont à considérer avec les 3 principaux bailleurs du secteur -l'UNICEF, l'Union Européenne et la Fondation AmaziWater - qui se sont déclarés favorables à travailler en partenariat avec la BAD, notamment par la voie du co-financement des projets.

1. INTRODUCTION

1.1. Objectif de l'Etude

Ce profil sectoriel Eau et Assainissement du Burundi est développé dans le cadre des efforts de la Banque africaine de développement, ci-après dénommée la Banque, d'obtenir un aperçu de la sécurité de l'eau dans le pays après un temps d'absence relative long dans le secteur. L'objectif de cette revue est de synthétiser pour le Gouvernement, la Banque Africaine de Développement et les autres partenaires les résultats accomplis, la situation actuelle et les défis auxquels fait face le secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les propositions qui pourraient guider le processus de décision, pour la BAD et les autorités burundaises, sur les interventions et réformes à conduire pour le développement du secteur. En adéquation avec le cadre des Nations Unies sur la sécurité de l'eau (ONU 2013), l'analyse se concentre sur trois dimensions de la sécurité de l'eau à travers lesquelles les risques et les impacts sont plus susceptible de se faire sentir à l'avenir à savoir: (i) la quantité d'eau et l'approvisionnement adéquat en ressources en eau; (ii) la qualité de l'eau et l'accessibilité de l'eau ; et (iii) la fiabilité de la disponibilité pour tous les peuples, économies et écosystèmes.

1.2. Contexte Socio-Economique du Pays

La République de Burundi est un pays enclavé de la région de l'Est de l'Afrique. Le pays possède cependant un grand rivage sur le lac Tanganyika, situé dans la région des Grands Lacs et entouré par la République démocratique du Congo à l'ouest, le Rwanda au nord et la Tanzanie à l'est et au sud. En février 2019, la capitale a été transférée de Bujumbura à Gitega. Bujumbura, la ville la plus peuplée avec une population estimée à 1,1 million d'habitants conserve néanmoins les fonctions de capitale économique. A ce jour, la population du pays est estimée à 11,6 millions d'habitants.

La pyramide des ages du pays indique une population relativement jeune avec 45,4% âgée de 0 à 14 ans (dont 49,65% de femmes) et 52,29% âgés de 15 à 64 ans (dont 50,81% de femmes). Avec un produit intérieur brut par habitant de 267 dollars américain, d'après les estimations publiées par le FMI en octobre 2020, le Burundi se classe parmi les pays à faible revenu. Le pays d'Afrique de l'Est a désormais un PIB de 3,3 milliards de dollars.



1

1.3. Contexte – ODD

¹ This map was drawn by the staff of the African Development Bank exclusively for the use of readers of the report to which it is attached. The names used and the borders shown do not imply

on the part of the Bank Group and its members any judgement concerning the legal status of a territory or any approval or acceptance of its borders.

Au sommet mondial sur le développement durable du 25 septembre 2015, les Etats membres de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ont adopté le programme des Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 17 objectifs et 169 cibles connexes qui définissent les enjeux prioritaires pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face aux changements climatiques à l'horizon 2030.

De par leur caractère universel et porteur de changement, les ODD et leurs cibles concernent le monde entier, sont intégrés et indissociables et promettent de « *Ne laisser personne en arrière* ».

Ainsi, l'Agenda 2030 représente une feuille de route universelle qui permet d'orienter l'avenir de la planète vers des sociétés durables, plus résilientes et inclusives, engagées pour la paix.

Cet Agenda (2030 pour un développement durable) comprend un objectif spécifique sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) qui vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Il contient : i) six cibles techniques liées à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, la gestion des eaux usées, l'efficacité en matière d'eau, la gestion intégrée des ressources en eau et la protection des écosystèmes liés à l'eau, et ii) deux cibles consacrées aux moyens de mise en œuvre.

Le détail de ces 8 cibles est présenté au tableau 1, ci- dessous.

Tableau 1 Cibles de l'ODD 6

Résultats	6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût accessible
	6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air , en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
	6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant le dépôt sauvage de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
	6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l' utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
	6.5	D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière
	6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau , notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
Moyens de mise en œuvre	6.a	D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
	6.b	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Source: UN Water et OMS, 2020.

1.4. Vision 2063

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine² est le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est la manifestation concrète de la manière dont le Continent entend réaliser son objectif de développement inclusif et durable sur une période de 50 ans allant de 2013 à 2063.

Parmi les 20 Objectifs des dix premières années de l'Agenda 2063, l'objectif N°7 vise à rendre les économies et les communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat. Cet objectif est assorti de 5 domaines prioritaires, parmi lesquels 4 sont en lien direct avec la sécurité de l'eau, le secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que l'hydroélectricité :

- *Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité*
- *Sécurité de l'approvisionnement en eau*
- *Résilience au climat et prévention et préparation face aux catastrophes naturelles*
- *Energie renouvelable.*

L'objectif N°3 de l'Agenda 2063, qui vise des citoyens en bonne santé et bien nourris, avec un domaine prioritaire unique de *Santé et Nutrition*, est lui aussi subordonné à un approvisionnement en eau potable de qualité, ainsi qu'à un assainissement bien géré.

Enfin, l'objectif N°5, qui porte sur une Agriculture moderne pour une productivité et une production accrue, avec pour domaine prioritaire la *Productivité et la production agricoles*, donne une place de choix à l'irrigation.

² <https://au.int/fr/agenda2063>

1.5. Vision de l'eau en Afrique

L'African Water Vision (AWV) 2025 est "*Une Afrique caractérisée par la sécurité de l'eau, où il y a une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour une transformation socio-économique de qualité*". En réalisant cette Vision, la Banque cherche à être "*le premier partenaire pour atteindre la sécurité de l'eau pour une croissance inclusive et durable en Afrique*".

De cette vision découle la Stratégie Eau 2021-2025 de la BAD dont l'objectif est "*Accroître la sécurité de l'eau en Afrique, et transformer ses ressources en eau afin de favoriser une croissance et un développement socio-économiques durables, verts et inclusifs*" (BAD, 2020).

Cette stratégie repose sur **quatre piliers stratégiques** qui reconnaissent l'importance de l'eau dans de multiples secteurs qui sont orientés vers la réalisation des High 5s. Chacun des quatre piliers stratégiques (PS) reflète les résultats que la stratégie produira pour atteindre son objectif, les piliers portent globalement sur : 1) la Gestion intégrée et durable des ressources en eau, 2) la fourniture de services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement (AEPHA), 3) la gestion de l'eau agricole pour la production alimentaire et l'amélioration de la nutrition, et 4) le développement durable du potentiel hydroélectrique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, la Banque déploiera sa gamme complète d'instruments financiers et non financiers ainsi que la grande diversité des compétences du personnel de la Banque afin de fournir un dialogue de qualité et un soutien à la mise en œuvre.

1.6. Plan national de développement

Le Burundi a élaboré un **Plan National de Développement (PND) 2018-2027** dont l'objectif global est de « *Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social* » (République du Burundi, 2018). Il est à noter que les sous-secteurs de l'Eau sociale et productive font partie intégrante des axes 1 et 2 de l'Orientation stratégique 1 du PND, Orientation visant à *Dynamiser les secteurs porteurs de croissance* en particulier par le développement des infrastructures d'eau potable, d'énergie, etc.

Le PND étant le cadre de planification, de programmation, de coordination et de suivi des interventions nationales et internationales, son opérationnalisation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement a été traduite par l'élaboration d'une nouvelle stratégie sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement de base pour la période 2020-2027 (voir point 2 du présent rapport).

1.7. État de la sécurité de l'eau

En dépit d'une certaine abondance des ressources en eau à l'échelle nationale, l'état de la sécurité de l'eau au Burundi n'est pas satisfaisant. Cette situation doit être appréhendée sous les 5 angles suivants.

(i) Sécurité de l'eau à l'échelle des ménages : On note qu'avec 61% de la population ayant accès à un approvisionnement de base en eau, et avec seulement 46% de la population ayant accès à des installations sanitaires adéquates, les besoins inclusifs en eau et en assainissement des ménages sont encore loin d'être satisfaits (cf. UNICEF/OMS, JMP 2019). La situation est pire encore dans certaines communautés (Batwa).

(ii) Sécurité de l'eau en milieu urbain. Les principales villes du Burundi sont en phase d'urbanisation rapide, et de ce fait connaissent des problèmes de résilience : la capitale politique et administrative -Gitega- fait face à un stress hydrique croissant ces dernières années qui menace son approvisionnement en eau potable (AEP), et dans la capitale économique -Bujumbura- plusieurs quartiers sont alimentés en eau par rotation. Bujumbura souffre également d'un problème récurrent d'évacuation de ses eaux usées. Plusieurs autres villes du Burundi connaissent des problèmes de résilience en AEPHA : accès insuffisant à l'eau potable à Cibitoke et Kirundo, absence d'assainissement et présence récurrente de choléra à Rumonge, etc.

(iii) Sécurité environnementale de l'eau : L'eau des principales rivières du Burundi présente des niveaux de turbidité élevée résultant d'un excès de matières en suspension causé par la surexploitation de leurs lits (extraction sable et gravier) et de leurs terres riveraines (invasion anarchique du domaine hydraulique par l'agriculture). Dans les zones de culture du palmier à huile, on déplore la pollution rejetée par l'extraction d'huile de palme. Les rivières sont en outre fréquemment utilisées pour l'évacuation directe (sans prétraitement) des eaux usées domestiques et industrielles. Ceci nuit gravement à la santé des rivières et des écosystèmes aquatiques dont la protection et restauration doivent être envisagées de toute urgence.

(iv) Sécurité économique de l'eau : L'accès à l'eau pour l'irrigation, l'hydroélectricité et les industries (textile, tannerie, brasserie) souffre d'une insuffisance d'application des textes réglementaires, en référence au Code de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Il y a lieu de renforcer la mise en vigueur de la réglementation en vue de mieux gérer les ressources en eau dans le cadre de leur exploitation pour les usages agricole, énergétique et industriel grâce à une approche du lien eau-alimentation-énergie en milieu urbain et rural.

(v) Sécurité contre les événements extrêmes : La gestion intégrée des risques de catastrophe liée à l'eau, ainsi que le renforcement de la gouvernance et des investissements pour augmenter la résilience face aux sécheresses et inondations, est en cours de développement au Burundi dans le cadre de la Stratégie d'adaptation au changement climatique et du PND qui vise à promouvoir un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique (République du Burundi, 2018).

1.8. Contexte – Stratégie décennale de la Banque et High 5s

La **Stratégie décennale de la Banque pour la période 2013-2022** comporte un objectif de transition vers la **croissance verte**, dont les actions prioritaires consistent notamment à renforcer la résilience face aux chocs climatiques, à mettre en place des infrastructures durables, à créer des services d'écosystème et à utiliser de manière efficace et durable les ressources naturelles – en particulier **l'eau**, qui joue un rôle central dans la croissance, mais qui est la plus affectée par le changement climatique. Il apparaît ainsi que la stratégie décennale en cours de la Banque ainsi que chacun des High 5s de la Banque accordent une place de choix à la sécurité de l'eau et aux infrastructures.

Le **Document de Stratégie-Pays 2019-2023** du Burundi (DSP) est fondé sur 2 piliers : i) le développement et la transformation de l'agriculture, et ii) l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie. Le DSP montre un bon alignement de ses piliers sur le PND 2018-2027 et les **High 5s** de la Banque. En outre, il apparaît qu'au sein de chacun des 2 piliers du DSP, des actions en rapport avec l'eau productive, l'eau de boisson et l'assainissement peuvent être envisagées³. Il est à noter également que dans le domaine du développement des infrastructures, lors de la séance de dialogue politique avec le gouvernement burundais le 18 décembre 2018, le Gouvernement a opté pour la priorisation des secteurs transport et énergie (BAD, 2019).

L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est l'un des 4 buts et objectifs 2025 du domaine prioritaire *Amélioration de la qualité de vie des Africains*, tel que cité dans les **High 5s** sous le titre de l'Accès aux opportunités sociales et économiques (Changer la vie des plus vulnérables de l'Afrique, FAD). Les populations africaines souffrent en effet d'une insuffisance d'accès à l'assainissement et à l'eau potable, et le peuple burundais n'échappe hélas pas à ce constat. Par ailleurs, la faiblesse des institutions complique la gestion, notamment dans une économie fragile comme l'est celle du Burundi, où les sécheresses et inondations touchent de plus en plus fréquemment le pays. Enfin, la récente pandémie de la COVID-19, qui affecte le monde entier depuis le mois de mars 2020, vient ajouter une urgence de santé publique requérant de disposer d'eau propre et de savon pour se protéger et éviter la propagation du virus.

Les facteurs de fragilité ont très souvent limité les effets escomptés des efforts de développement du pays. L'impact de ce niveau de fragilité va donc s'étendre également au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le pays limitant les investissements structurants et la gestion/maintenance adéquate de celles existantes. La stratégie en matière de fragilité de la Banque 2014-2019 étendue en 2021 à travers son axe prioritaire (ii) à savoir promouvoir des sociétés résilientes à travers un accès inclusif et équitable à l'emploi, aux services de base et aux avantages partagés des dotations en ressources naturelles constituera un rempart dans l'appui de la Banque au secteur de l'Eau au Burundi.

³ Pilier 1 : « Développement et transformation de l'agriculture » y compris des infrastructures hydrauliques pour permettre l'irrigation, des actions visant à réduire la vulnérabilité au changement climatique, et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Pilier 2 : « Amélioration des infrastructures de transport et d'énergie » qui comprend des investissements massifs dans l'hydroélectricité.

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SECTORIELLE

2.1. Politique, stratégie et cadre juridique

Depuis 2007, le Gouvernement Burundais s'est engagé dans la réforme du secteur afin de trouver des réponses aux grands défis, notamment l'efficacité de la gestion et de la protection des ressources en eau, le développement et la pérennisation des services d'eau et d'assainissement, ainsi que les modalités de financement. Dans ce cadre, le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires, a élaboré une **Politique** Nationale de l'Eau (Présidence de la République - PR, 2009) et une Politique Nationale de l'Assainissement (MEEATU, 2013), qui sont des instruments de grandes orientations politiques pour le secteur eau et assainissement.

Le Gouvernement a adjoint à ces politiques des **Stratégies** sous sectorielles⁴ pour faciliter la concrétisation et la mise en oeuvre des orientations politiques, au niveau opérationnel. La Gestion des Ressources en Eau (GRE) n'est cependant pas couverte par ces documents de stratégie.

En plus des politiques nationales et stratégies du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, les **Lois et Décrets** sur le Code de l'Eau (PR, 2012 et 2014), la Décentralisation (PR, 2015) et les contrats de Partenariats public-privé (PR, 2015b et 2016), la Stratégie Pro-pauvre (MEM, 2014) sont aussi disponibles.

Le **Guide** des indicateurs (MEEATU, MEM et MSPLS, 2014 et 2012), l'Annexe Eau et Assainissement au Guide de l'élaboration des Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC) et la Stratégie nationale pour l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (MSPLS, 2016) sont des outils de compréhension commune des indicateurs, de prise en compte de l'AEPHA dans les PCDC, d'accélération de la fin de la défécation à l'air libre (FDAL) et d'amélioration de l'équité dans l'allocation des ressources y compris l'atteinte des groupes vulnérables.

2.2. Cadre institutionnel

Depuis la restructuration du secteur qui a eu lieu en 2018⁵ (PR, 2018, 2018a et 2018b), les responsabilités du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi sont réparties entre **5 Ministères** :

- Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines (MINHEM), responsable de l'élaboration des politiques, stratégies, plans et programmes en matière d'eau potable et d'assainissement de base,
- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MINEAGRIE), dont les attributions couvrent la GRE et l'assainissement du milieu (DGEREA), et l'utilisation de l'eau en agriculture,
- Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS) qui, au travers de sa Direction de la Promotion de la Santé, de l'Hygiène et de l'Assainissement (DPSHA), soutient la promotion de bonnes pratiques d'hygiène & assainissement et le changement de comportement,
- Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, responsable de l'appui aux Communes, via notamment le Fonds National d'Investissement Communal (FONIC),
- Ministère des Infrastructures, de l'Equipements et des Logements Sociaux, dont dépend l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA), en charge de l'assainissement urbain, avec pour mission notamment l'évacuation des eaux usées et des immondices, et la protection du lac Tanganyika et des cours d'eau traversant la mairie de Bujumbura et les autres villes (PR, 2019).

Le MINHEM dispose d'une Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DGEPA), chargée de développer les politiques de l'eau potable et de l'assainissement de base, et participer à leur mise en oeuvre.

Au sein du MINHEM, les rôles et les responsabilités de prestation de services d'AEPHA sont répartis pour les milieux rural et urbain entre deux administrations spécifiques : l'Agence de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (**AHAMR**)⁶ pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de base en milieu rural, et la **REGIDESO**⁷ pour l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.

La compétence de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural est **décentralisée**, mais en raison de dotations en personnel insuffisantes, le suivi sectoriel demeure faible.

⁴ Une nouvelle Stratégie sectorielle 2020-2027 couvrant notamment l'eau potable et l'assainissement de base a été élaborée au niveau Ministériel (MINHEM). Elle doit encore être soumise au Conseil des Ministres pour sa validation politique.

⁵ Selon le décret n°100/95 du 8 août 2018 portant missions et organisation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

⁶ L'AHAMR est une Administration Personnalisée de l'Etat (fonctionnant donc grâce aux subsides de l'Etat), responsable de l'élaboration et de l'exécution des programmes et projets d'actions d'eau potable et d'assainissement de base pour le milieu rural.

⁷ La Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Electricité (REGIDESO) est une Société publique (disposant donc d'une autonomie financière, en tant qu'entité de caractère industrielle et commerciale), en charge de l'exécution des programmes d'actions pour les secteurs de l'eau potable et de l'électricité en milieu urbain.

Les règles régissant la détermination des tarifs sont définies par l'**Autorité de Régulation** du secteur de l'Eau potable et de l'Energie (AREEN/MINHEM) dont la mission consiste notamment à assurer l'application et le suivi des tarifs, et protéger les intérêts et les droits des consommateurs.

Une **Inspection Générale** (IG) a été mise en place en 2020 pour améliorer la gouvernance au sein du MINHEM. Cette Inspection se montre active dans la valorisation des résultats acquis et la promotion des bonnes pratiques.

En ce qui concerne la qualité de l'eau potable, l'**Institut National de la Santé Publique** (INSP) du MSPLS a la responsabilité d'élaborer et mettre en oeuvre les normes de qualité et les protocoles de surveillance.

Les principales institutions chargées du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi figurent à l'annexe 2.

Le secteur de l'AEPHA relève donc de la responsabilité de 5 Ministères ce qui ne favorise pas une action efficace (voir point 2.10). Toutefois, un projet de décret portant sur la **réorganisation du secteur** de l'eau potable et de l'assainissement est actuellement soumis à l'examen du Conseil des Ministres. Ce projet de loi permettrait notamment de corriger certaines incohérences, faciliter la libéralisation du secteur en encourageant les PPP, développer un nouveau mode de gestion en milieu rural, et clarifier la fixation des tarifs (comm. pers. DGEPA).

2.3. Implications sur les ressources humaines

La somme des ressources humaines affectées au secteur en général (y compris la GRE, l'AEPHA, l'assainissement considéré globalement, etc.) par les différents Ministères, Administrations personnalisées et Entreprises Publiques qui en ont la charge, atteint un total d'environ 1200 agents⁸. Cela représente approximativement 1 agent par 10 000 habitants, taux relativement faible au regard de l'ampleur des défis à relever dans le secteur. De manière générale, les capacités de ces RH sont faibles (voir points 2.6, 2.10 et 3.8).

Toutefois, le MINHEM envisage de recruter environ 550 agents additionnels d'ici 2027 pour renforcer la prise en charge du secteur de l'AEPHA (cf. annexe 2). Ceci correspond à un accroissement de 45% du personnel affecté au secteur. Cette intention de renforcement considérable des ressources humaines affectées au secteur est un signe de la volonté du Gouvernement du Burundi d'accorder davantage d'importance à l'AEPHA.

2.4. Cadre de financement

Sans Revue Sectorielle Conjointe (RSC ou RAC) depuis 2014, il est difficile de disposer des données budgétaires et de rapports récents sur les dépenses ventilées par Ministère et par Bailleur extérieur, et utiliser des indicateurs de performance (UN Water sdg6data.org, 2021). En outre, en raison du fait que ce secteur est couvert par plusieurs ministères, cela crée des difficultés en termes de suivi budgétaire. Toujours est-il que selon la Loi de finances 2020/2021, le MINHEM a contribué à 78,5% des dépenses totales du secteur sur ses ressources internes. Les autres institutions contributrices sont le Ministère en charge de l'Environnement (10,5 %), celui des Infrastructures (9,7%) et de la Santé publique (1,4%).

Selon l'UNICEF (2020) et des données récentes reçues de l'AHAMR (comm. pers., 2021), il ressort que les allocations budgétaires au secteur de l'AEPHA entre 2011 et 2021 suivent une évolution en dents de scie avec des montants annuels compris entre 3,2 et 34,8 Mio USD/an. L'allocation budgétaire 2020/2021 (8,1 Mio USD) correspond à 0,94% du budget total de l'État, et représente 0,20% du PIB, ce qui demeure inférieur à la cible de la Déclaration de Ngor de 2015 qui est de 0,50% du PIB pour l'assainissement et l'hygiène. De plus, dans le cas du Burundi, les chiffres intègrent non seulement l'assainissement et l'hygiène, mais également l'eau potable.

Le budget moyen de l'AEPHA gouvernemental déclaré sur les 3 dernières années est d'environ 10 Mio USD/an, soit 0,8 USD/an et par habitant, montant très faible au regard de la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne d'environ 10 USD/an (OMS, 2020).

Quant aux sources de financement, la part des ressources extérieures dans le budget du secteur représente en moyenne 61% contre 39% de ressources internes (cf. Lois de finances 2011 à 2020/2021, cité in UNICEF, 2020), ce qui illustre la forte dépendance des Ministères du secteur aux ressources extérieures. Cette aide est affectée principalement au financement de l'eau potable en milieu rural (55%), de l'eau potable en milieu urbain (15%), de l'assainissement de base en milieu rural (13%) et de la protection et gestion des ressources en eau (10%). Il est également important de noter qu'un Fonds commun de l'Eau (FCE) a été mis en place en 2014/2015 sans jamais pouvoir être opérationnel.

En vue d'améliorer le suivi des flux financiers, l'OMS a mis au point une méthodologie détaillée de suivi du financement de l'AEPHA et d'élaboration de comptes WASH nationaux, appelée *TrackFin*. C'est la méthode que l'UNICEF a utilisé en 2020 afin de mieux comprendre les flux financiers destinés au secteur de l'AEPHA.

⁸ Calcul effectué sur la base des estimations suivantes du nombre d'équivalent-agents occupés à 100% dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : 940 équivalent-agents du MINHEM, 50 du MINEAGRIE, 150 du MSPLS, 20 du MIDCSP (RCE non comptées) et 10 du MIELS.

2.5. Cadre socio-économique

La **population** Burundaise était estimée à 11,9 millions d'habitants en 2020 et pourrait atteindre 15 millions d'habitants en 2030, date cible du programme des ODD. Le taux de croissance de la population du Burundi varie selon les sources entre 2,2% (ISTEEBU, 2017) et 3,2% (Banque Mondiale, 2019a), le sixième le plus élevé d'Afrique. En Afrique, le Burundi est le deuxième pays le plus densément peuplé après le Rwanda, avec une densité de 442 habitants/km² en 2020. La majorité des Burundais, environ 87%, vivent en milieu rural.

Le Burundi est l'un des pays les plus **pauvres** du monde. L'agriculture reste le secteur dominant de son économie et emploie environ 85% de la population alors qu'elle ne contribue qu'à 40% du PIB national. Les perspectives de croissance continuent d'être limitées par la fragilité politique et climatique ainsi que par la volatilité économique. Les crises répétitives ont rendu le Burundi fragile et fortement dépendant de **l'aide étrangère**, qui représente actuellement environ la moitié du revenu national (Banque mondiale, 2019a).

Près des trois quarts de la population (73%) vivent sous le seuil international de **pauvreté** de 1,9 USD/jour. Environ 90% des pauvres se trouvent en milieu rural, en particulier dans les régions du nord et du centre-est.

L'insécurité alimentaire des ménages (44%) et la malnutrition chronique (54%) demeurent élevées (OCHA, 2020).

Les efforts de réduction de la pauvreté sont entravés par une multitude de problèmes. Historiquement, les inégalités au Burundi résultent principalement d'une répartition inégale des services ; toutefois, la faiblesse de l'économie rurale, la forte dépendance envers l'aide au développement, la répartition inéquitable des ressources, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et la forte densité démographique ont tous affecté les efforts de lutte contre la pauvreté. A cela s'ajoute actuellement la pandémie de la COVID-19 (PNUD, 2020).

Un avancement notable a été constaté dans la réalisation de certains **Objectifs du millénaire** pour le développement (OMD 2, 3, 4, 5 et 6), mais aucune des cibles n'a été atteinte. De simples projections révèlent qu'il est peu probable que le Burundi atteigne les cibles des ODD en matière de santé, d'éducation et d'accès à l'eau et à l'assainissement gérés de manière sûre sans modifier significativement la trajectoire de développement suivie jusqu'à présent, d'autant que le COVID-19 pourrait ralentir les progrès en matière de santé et d'éducation.

Malgré le contexte qui rend difficile le développement, le Burundi avance en matière d'égalité des sexes. Dans le Rapport mondial sur l'écart entre les sexes (GGGR) publié par le Forum économique mondial de 2018, le Burundi se classait au 31ème rang sur 149 pays.

2.6. Acteurs du secteur

Comme déjà mentionné, le secteur de l'eau et de l'assainissement relève de 5 Ministères dont le principal est le **MINHEM**. Outre la DGEPA, l'AREEN et l'IG, le MINHEM comprend deux Administrations spécifiques, prestataires de services d'AEPHA : l'**AHAMR** pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de base en milieu rural, et la **REGIDESO** pour l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain.

Dans le milieu rural, en application de la loi de décentralisation, l'AEP est confié aux Communes rurales qui -depuis une dizaine d'années- délèguent l'exploitation du service public de l'EP à des prestataires de services municipaux, les Régies Communales de l'Eau (**RCE**). Hélas, tant les Communes que les RCE disposent en général de faibles capacités humaines, et montrent peu d'engagement envers les citoyens dans un contexte de faible redevabilité. Toutefois, un décret réorganisant l'AHAMR, en vue d'une déconcentration pour être proche des usagers et d'un appui renforcé aux Communes et aux RCE, est en attente d'être soumis au Conseil des Ministres.

Les autres intervenants publics et parapublics qui collaborent avec le MINHEM dans le secteur sont : (i) la **DGEREA/MINEAGRIE** pour la GRE et l'assainissement du milieu, (ii) la **DPSHA/MSPLS** pour la promotion des bonnes pratiques et le changement de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement de base, (iii) le Ministère en charge du développement communautaire qui, au travers de sa Direction Générale du Développement Local (**DGDL**) et du FONIC, fournit assistance aux Communes, (iv) le Ministère en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat, qui au travers de l'**OBuha** a reçu la mission de l'assainissement urbain, et (v) le Ministère en charge des finances et de la planification économique.

En plus de ces Partenaires gouvernementaux, les **Partenaires Techniques et Financiers** (PTF) actifs dans le domaine du développement ou de l'humanitaire du secteur de la GRE et de l'AEPHA sont l'UNICEF, la Coopération allemande (GIZ, KfW et BGR), l'Union Européenne (UE), la Coopération néerlandaise, la Coopération belge, le CICR, l'OIM, l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD) et les ONGs locales et internationales dont World Vision International et la très active Fondation humanitaire américaine, AmaziWater. L'UNICEF, la Coopération allemande, l'UE et AmaziWater sont les plus impliqués et influents dans le *Développement* du secteur.

Les PTF et leurs interventions ont fait en 2020 l'objet d'un mapping qui distingue les interventions dans le domaine du Développement de celles du domaine de l'Humanitaire. Cette cartographie détaillée permet d'identifier les Provinces et Communes bénéficiant -ou non- d'appui externe dans les différents sous-secteurs de la GRE et de l'AEPHA, considérés distinctement. Un extrait de ce mapping figure en annexe 3.

Enfin, la **Société Civile** joue un rôle de vigilance citoyenne apolitique, en dialogue et négociation avec les décideurs politiques, les PTF et le secteur privé actif dans le secteur. Une trentaine d'ONG nationales se sont ainsi regroupées en 2016 pour former l'Observatoire Burundais de l'Eau et de l'Assainissement (OBEA) dont la mission est de faire émerger une société civile consciente, vigilante et agissant en synergie pour promouvoir le droit à l'eau et à l'assainissement au Burundi.

2.7. Coordination des partenaires au développement

La dernière revue annuelle conjointe (**RAC**) ou RSC-Revue Sectorielle Conjointe est intervenue en 2014 sur la base des données de l'année 2013. Aucune RAC n'a été réalisée depuis lors, ce qui prive le Burundi d'occasion pour identifier des actions prioritaires qui enclenchent l'élaboration ou la révision des politiques et des plans d'AEPHA, l'établissement ou la révision des cibles nationales ou des indicateurs de performance, et/ou la création ou réorganisation des institutions d'AEPHA.

Le Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement (**GSEAE**) n'est plus actif depuis 2015 suite à la suspension partielle de la coopération directe par certains bailleurs du fait des désaccords entre le gouvernement et ces partenaires au développement relativement à la gouvernance politique du pays. Toutefois, par souci de coordination, les PTF ont poursuivi entre eux la tenue de réunions périodiques d'échanges d'information et de coordination opérationnelle et stratégique, au sein d'un groupe sectoriel « WASH » et de trois sous-groupes « Approvisionnement en eau potable et ressource en eau », « Assainissement de base et hygiène » et « WASH en urgence ». L'assouplissement récent des relations diplomatiques entre les pays européens et le Burundi pourrait motiver les Ministères en charge de l'Eau et l'UNICEF (chef de file des PTF depuis 2019) à réactiver le GSEAE dans sa forme initiale incluant les représentants gouvernementaux (Ministères techniques). Une solution transitoire pourrait consister à mieux intégrer les PTF aux réunions périodiques (\pm trimestrielles) de coordination du secteur, actuellement organisées par le Ministre du MINHEM, qui impliquent les principaux acteurs du secteur ainsi que les autorités administratives.

2.8. Planification conjointe / mécanisme d'examen

En ce qui concerne les **comportements collaboratifs, les dispositifs fondamentaux et les principes** de « Sanitation and Water for All (SWA) », le Gouvernement et les partenaires au développement devraient reprendre leur collaboration pour améliorer les méthodes de travail dans le cadre du GSEAE qui est en attente de redynamisation. Le Gouvernement a pris le leadership du processus de définition de la vision et de la stratégie du secteur, dont l'objectif principal est de parvenir à l'accès Universel d'ici à 2030 (cibles pour les ODD 6.1 et 6.2). L'élaboration récente du PND 2018-2027 et de la Stratégie sectorielle de l'eau potable et de l'assainissement de base 2020-2027 en sont l'illustration.

Des progrès sont réalisés au niveau de la planification grâce aux mécanismes de planification mis en place par le Gouvernement, notamment au moyen des Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC). Il manque cependant un CDMT sectoriel et d'un forum annuel des acteurs pour échanger sur le PIP.

2.9. Suivi et Evaluation du secteur

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2027, il est prévu que la coordination et le suivi/évaluation soient assurés par deux organes : (i) Le Comité National de Pilotage et de Coordination des Politiques et Programmes de développement, (ii) les Ministères et structures techniques opérationnelles de mise en œuvre et de suivi sectoriel et local. Ces organes ont commencé à réaliser leurs missions en collaboration avec les différents partenaires au développement intervenant dans les différents secteurs. Il est ainsi prévu que les progrès dans la réalisation des cibles nationales soient suivis dans le cadre d'un processus dirigé par le Gouvernement, et que des revues sectorielles soient conduites.

Il a été également mis en place une commission nationale chargée du suivi des ODD coprésidée par la Primature de la République et le Ministère en charge du Plan. Une priorisation des ODD pour le Burundi a ainsi été effectuée en 2018 par l'Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) avec l'appui du PNUD. De cette priorisation il ressort que pour l'ODD 6, les 2 premières cibles ont été retenues (6.1 et 6.2), avec respectivement 4 et 3 indicateurs pour ces 2 cibles.

Enfin, un Rapport d'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Burundi a déjà été produit en avril 2020. Pour l'ODD 6, les 7 indicateurs priorités ont été évalués : i) Taux de couverture en EP (milieux urbain et rural séparés), ii) Pourcentage de nouveaux ménages alimentés en eau potable en branchement privé (milieux

urbain et rural séparés), iii) Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée, iv) Proportion des écoles disposant d'infrastructures d'eau, v) Proportion des ménages disposant d'un lieu d'aisance convenable (WC avec chasse d'eau et WC extérieur privé), vi) Taux de couverture en AB (milieux urbain et rural séparés), et vii) Proportion des écoles disposant d'infrastructures d'assainissement (donnée non présentée).

2.10. Contraintes et défis de la gouvernance politique sectorielle

Gestion de la ressource

L'un des principaux défis de la gouvernance politique de l'eau réside dans l'absence actuelle de séparation des rôles de **Gestionnaire** (*réglementation et régulation*) et d'**Utilisateur** de la ressource en eau. Le cumul des responsabilités de gestionnaire et d'utilisateur de la ressource, dans le chef du MINEAGRIE crée un conflit de compétences au regard de la PNE ; voir l'organigramme du cadre institutionnel de la PNE en annexe 4. En effet, le Gestionnaire, à savoir la Direction Générale en charge des Ressources en Eau (DGEREA/MINEAGRIE) est responsable notamment de l'octroi des autorisations de prélèvement sur la ressource, alors que l'utilisateur en fait la demande. Le MINEAGRIE est ainsi juge et partie. Ce conflit est d'autant plus problématique que les activités dont ce Ministère est responsable sont les plus grosses consommatrices d'eau (agriculture, forêt, élevage, pêche) pour un usage réputé beaucoup moins vital et moins exigeant sur le plan de la qualité de l'eau que ne l'est l'approvisionnement en eau de boisson destinée à la consommation humaine. Le principe de séparation des rôles est également repris à l'article 29 du Code de l'Eau du Burundi, qui précise que le cadre institutionnel de la GRE repose sur le principe de **séparation des fonctions** de gestion et d'utilisation des RE.

Cette situation de conflit de compétences empêche le fonctionnement correct du Cadre Institutionnel du secteur, y compris la mise en œuvre du décret relatif au Comité National de Coordination du secteur de l'Eau (CNCE). Un des aspects fondamentaux de la GRE est sa protection. La protection des RE figure dans le Code de l'Eau (articles 39 à 51). Enfin, sur le plan réglementaire, le Code de l'Eau doit encore être complété par plusieurs textes d'application.

Assainissement

Un autre défi important de la gouvernance sectorielle est le **chevauchement** actuel des **compétences** en matière d'assainissement, entre 4 Directions Générales et 1 Office relevant de 4 Ministères différents à savoir la DGEPA/MINHEM, l'AHAMR/MINHEM, la DGEREA/MINEAGRIE, la DPSHA/MSPLS et l'OBuha/MIELS. Il est notamment probable que des chevauchements surviennent entre la nouvelle Stratégie de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base 2020-2027 du MINHEM et la Stratégie Opérationnelle de l'Assainissement 2015-2025 du MINEAGRIE (ex-MEEATU). Cette dispersion des mandats, et le manque de clarté qui l'accompagne dans la répartition des rôles et responsabilités, réduit la performance des entités ministérielles dans ce sous-secteur et dilue la responsabilité. Enfin, le Burundi ne dispose pas encore d'un Code de l'assainissement, ni de textes d'application dans ce domaine ; lesquels faciliteraient la réglementation en matière d'assainissement.

Qualité de l'eau potable

La thématique de la qualité de l'eau potable souffre d'un retard de prise en compte et d'un montage institutionnel peu efficace. Pour le moment, le Ministère compétent pour la définition des normes de qualité de l'eau ne préconise que l'adoption des directives de l'OMS relatives à la qualité de l'eau potable, en attendant que l'Institut National de la Santé Publique (INSP) soit doté d'équipements adéquats et renforce ses capacités pour élaborer et mettre en œuvre des normes et protocoles de surveillance spécifiques au pays.

La définition des normes de qualité de l'eau potable figure ainsi parmi les responsabilités du Ministère chargé de la santé publique. Mais il revient à la Direction de l'eau potable du Ministère en charge de l'hydraulique de *superviser* l'élaboration de ces normes. Par ailleurs, la REGIDESO et l'AHAMR ont pour responsabilité de *fournir* de l'eau potable, et en l'absence de normes et protocoles, font référence aux directives de l'OMS.

3. VUE D'ENSEMBLE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

3.1. Vue d'ensemble de la gestion et du développement des ressources en eau⁹

Le Burundi dispose d'une bonne hauteur de précipitations annuelle moyenne (1 274 mm/an), et bénéficie de **vastes réserves d'eau douce**, dont de nombreux lacs. Environ 10% de la superficie du pays (27 830 km²) sont recouverts d'eau, avec une masse d'eau prédominante qu'est le lac Tanganyika, deuxième lac d'eau douce du monde par sa

⁹ Sauf autre mention, les données indiquées sous ce titre proviennent du site UN Water Burundi (<https://www.sdg6data.org/country-or-area/Burundi>), consulté le 22 février 2021. Vu que la plupart de ces données datent de 2017, nous les avons ajustées en fonction de la croissance de la population, selon les prévisions de croissance produites par l'ISTEEBU (2017).

profondeur. Le Burundi fait partie de la région des Grands Lacs d'Afrique, et partage ses eaux entre les bassins de deux grands fleuves, le Nil et le Congo.

Les Ressources en eau douce renouvelables totales (RERT) du Burundi se chiffrent à 12,5 km³/an, soit environ 1050 m³/habitant/an. Les **prélèvements** totaux d'eau (43 m³/habitant/an, soit 0,5 km³/an) représentent 4% des RERT. Les besoins en eau pour l'environnement avoisinent 80% des ressources en eau renouvelables.

Malgré l'abondance générale de l'eau, le Nord et le Nord-Est du pays sont vulnérables aux manques de précipitations, et dans certaines zones à l'érosion du sol, alors que les plaines d'Imbo à l'ouest connaissent à la fois des manques de précipitations et des inondations (MFAN, 2018).

Les **prélèvements d'eau par secteur** au Burundi, montrent que 80% des prélèvements d'eau sont destinés au secteur agricole (y compris forêt, élevage et pêche). L'utilisation de l'eau par le secteur des services représente environ 15% des prélèvements tandis que le secteur industriel (carrières, manufactures, énergie et construction) absorbe le moins d'eau avec seulement 5% de tous les prélèvements. Ainsi, bien que l'AEPHA constitue l'usage de l'eau le plus vital pour l'être humain, il est loin d'en être l'usage le plus consommateur.

Dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (**GIRE**), les **réalisations** de ces 5 à 10 dernières années ont porté notamment sur : i) la signature de conventions internationales pour la coopération dans le secteur de l'eau, ii) la réhabilitation du réseau d'observation hydrologique et météorologique pour le suivi des changements climatiques, iii) l'élaboration et la diffusion des textes d'application du code de l'eau, iv) l'identification et la protection des eaux thermales, v) la restauration des zones tampons de certains lacs et rivières, vi) la délimitation et le bornage du littoral du lac Tanganyika, et vii) l'organisation de formations sur les techniques de collecte des eaux de pluies.

3.2. État de l'infrastructure du secteur de l'eau et de l'assainissement

Globalement les infrastructures d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène au Burundi sont peu améliorées et peu fonctionnelles, en particulier en milieu rural et dans les écoles primaires.

Pour l'**eau potable**, lors du dernier inventaire national des infrastructures d'eau potable du milieu rural (MEM, 2013), le Burundi comptait pour le milieu rural, 29 196 sources aménagées, dont 65% étaient propres et fonctionnelles, 9 661 bornes fontaines (64% fonctionnelles) et 229 puits et forages (42% fonctionnels).

En milieu urbain, la REGIDESO gère les réseaux d'AEP de 21 villes du pays¹⁰. Ces réseaux totalisent 96 106 branchements privés, dont 86% disposent de compteurs fonctionnels, et 1 037 bornes fontaines publiques dont 88% disposent de compteurs fonctionnels. La REGIDESO enregistre ces dernières années 40% de pertes techniques et commerciales (distinction non connue) sur une production annuelle de 51 millions de m³. Les réseaux sont en général âgés (plus de 50 ans) et ont un grand besoin de réhabilitation (REGIDESO, 2020).

Par ailleurs, seuls 24% des établissements scolaires ont accès à un système d'approvisionnement en eau permanent disponible à l'année, et 76% des formations de soins de santé du pays ont accès à un point d'eau amélioré dans un délai de moins de 30 minutes (service de base).

Concernant les infrastructures **d'assainissement**, en milieu rural aucun ménage rural n'a accès à un réseau d'assainissement collectif, mais 53% des ménages disposent tout de même d'une latrine à fosse avec dalle (infrastructure d'assainissement amélioré le plus simple).

En milieu urbain les infrastructures se composent principalement de latrines à fosse avec dalle (55% des ménages), de toilettes à chasse d'eau connectées aux fosses septiques (26%). Seuls 3,5% de la population est connectée au réseau d'assainissement collectif urbain. Ce réseau est relativement développé à Bujumbura (120 km au total) mais assez âgé (près de 40 ans). La Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Bujumbura est d'une capacité encore suffisante pour le réseau existant, mais ne couvre pas plus de 25 à 30% de la population de Bujumbura. Il n'y a pas de suivi de la qualité des eaux épurées à la sortie de la STEP. Par ailleurs, les stations de pompage et relevage du réseau d'assainissement fonctionnent de manière discontinue en raison de pannes fréquentes, et les capacités de traitement des boues de vidange sont insuffisantes. Toutefois, des sites de traitement des boues de vidange sont prêts à être exploités au centre (Gitega), à l'Est (Ruyigi) et à l'Ouest (Bubanza) du pays. 49% des écoles et 93% des établissements de santé ont des infrastructures d'assainissement améliorées.

S'agissant des infrastructures **d'hygiène**, au niveau des ménages ruraux comme urbains, l'infrastructure d'hygiène considérée est très limitée (élémentaire) puisqu'elle se définit comme une installation de lavage des mains, laquelle peut se limiter à un lieu où il est possible de se laver les mains. Dès lors, 99% des ménages disposent de cette « infrastructure ». On relève cependant que dans 67% des écoles, il n'y a pas d'installation de lavage des mains. Dans 93% des formations sanitaires, des infrastructures de lavage des mains sont disponibles au point de prestation de soins.

¹⁰ La liste des villes et leur délimitation (périmètre urbain) datent de 1991 sur le plan légal ; elles doivent être actualisées.

Une situation plus détaillée des infrastructures d'eau potable, d'assainissement et de lavage des mains accessibles aux ménages, en milieu rural et urbain, ainsi que dans les écoles et structures sanitaires est fournie à l'annexe 5.

3.3. Situation de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène¹¹

3.3.1. Généralités – Référence aux ODD

Comme mentionné en introduction de ce rapport, l'ODD N°6 ambitionne principalement (outre la gestion durable des ressources en eau) d'assurer un accès universel et équitable à de l'eau potable gérée de manière sûre et abordable et à un assainissement géré de manière sûre d'ici à 2030. Pour être gérée de manière sûre, une source d'eau potable doit : (i) être améliorée, (ii) être fournie sur place, (iii) être disponible au besoin, et (iv) ne contenir aucune trace de matière fécale ni des contaminants chimiques déterminés au niveau national. En termes d'assainissement, les exigences stipulent que les déchets humains doivent être efficacement isolés de tout contact humain potentiel. Enfin, l'hygiène requiert l'accès à un point de lavage des mains pourvu d'eau et de savon.

Cette classification des ODD constitue le principal point de référence pour l'évaluation par rapport aux normes internationales. Le programme commun OMS-UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP) fournit des estimations comparables à l'échelle internationale quant aux progrès réalisés en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement (EPHA) et assume la responsabilité du suivi mondial des cibles des ODD liées à ce secteur. Sauf indication différente, les données présentées dans cette partie du rapport, proviennent du JMP OMS-UNICEF (<https://washdata.org/>) éventuellement complétées par les données provenant de UN Water (<https://sdg6data.org/>). Par ailleurs, le contexte burundais est assez particulier du fait que près de 90% de sa population est rurale et que plus de la moitié de sa population urbaine habite dans une seule commune, Bujumbura Mairie, chacune de ces zones ayant ses propres défis. C'est la raison pour laquelle nous fournissons non seulement des données nationales mais également des données différenciées selon les zones urbaine et rurale, lorsque cette désagrégation des données est disponible.

3.3.2. Accès à l'eau potable

Niveaux de service. Dans ce qui suit, référence est faite à l'ODD6, et en particulier aux différents niveaux de services définis par la cible 6.1 portant sur l'accès à l'eau potable. L'échelle des services d'eau potable est présentée au tableau 2 ci-dessous.

Notons que les données collectées jusqu'à présent au Burundi et compilées par le JMP ne faisant référence ni à la continuité du service, ni à des tests de qualité de l'eau (pour déterminer si l'eau est exempte de contaminants), le niveau d'accès à l'eau potable le plus élevé sur lequel il est possible de faire rapport est l'accès de base.

Tableau 2 Définition de l'échelle des niveaux de service de l'eau de boisson du Programme commun de suivi de l'ODD6. Source : Adapté de JMP OMS-UNICEF, 2019.

Eau potable	Géré de manière sûre	Eau de boisson provenant d'une source améliorée* située sur place dans la concession, disponible au besoin et exempte de contamination fécale et chimique importante
	De base	L'eau de boisson provenant d'une source améliorée*, avec un temps de collecte ne dépassant pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris la file d'attente
	Limité	Eau de boisson provenant d'une source améliorée*, avec un temps de collecte de plus de 30 minutes pour un aller-retour, y compris la file d'attente
	Non amélioré	Eau de boisson provenant d'un puits creusé non protégé ou d'une source non protégée
	Eaux de surface	Eau de boisson provenant directement d'une rivière, barrage, lac, étang, ruisseau, canal ou canal d'irrigation

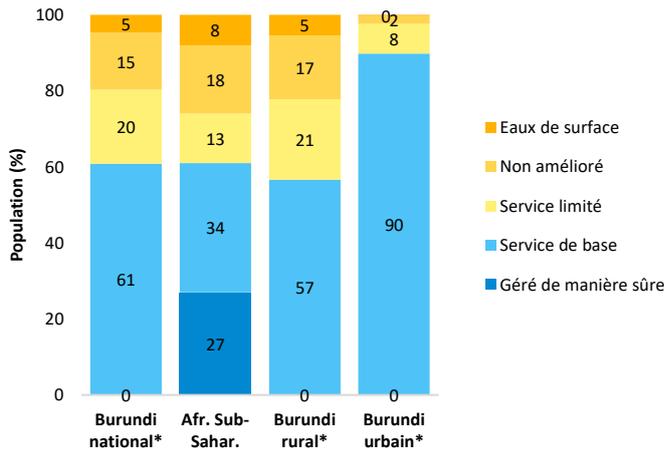
* Les sources améliorées comprennent : l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie et l'eau en bouteille ou en sachet.

Comparaison Burundi - Afrique subsaharienne (ASS). La couverture de l'approvisionnement en eau potable au Burundi est comparable à celle de l'Afrique subsaharienne. Au niveau national -comme à celui de l'ASS- 61% de la population avait au moins accès à un service de base en 2017 (accès aux services de base et géré de manière sûre ensembles).

¹¹ Ce point s'inspire en partie des constats faits par la Banque Mondiale dans son rapport de Diagnostic du secteur eau, assainissement et hygiène pour le Burundi (Banque Mondiale, 2019). Cependant, nos données, qui proviennent essentiellement du JMP OMS-UNICEF (<https://washdata.org/data/household#!/>), diffèrent parfois de celles figurant dans le rapport de la Banque Mondiale dont les auteurs fondent leurs analyses principalement sur leurs propres calculs réalisés à partir des données des EDS 2010 et 2016-17. Ces différences sont vraisemblablement liées aux méthodes de calculs mises en oeuvre, par exemple les estimations du JMP sont basées sur des régressions et, par conséquent, peuvent ne pas saisir adéquatement les changements importants dans la couverture sur une courte période de temps.

Eau potable

alors que la moyenne en ASS est de 13%. L'accès aux sources d'eau non améliorées est de 15% au



L'accès limité à l'eau est de 20% au Burundi contre 18% en ASS. L'utilisation des eaux de surface est de 5% au Burundi contre 8% en ASS.

Lorsqu'on compare les milieux rural et urbain au Burundi, on note un écart important de 33 points de pourcentage entre les populations urbaines et rurales ayant accès au moins à des services d'eau potable de base. En outre, 5% des ménages ruraux dépendent encore des eaux de surface (contre 0% en milieu urbain), et près de neuf fois plus de ménages dépendent de sources d'eau non améliorées en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Figure 1 : Taux nationaux d'accès à l'eau potable des ménages par rapport à la

moyenne régionale (2017).

*Pas d'estimation disponible pour "Géré de manière sûre"

Source : Données provenant du JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/> consulté le 24 février 2021.

Progression dans le temps. Sur la période 2000-2017 la proportion de la population bénéficiant d'un service de base en eau potable au Burundi est passée de 48% à 57% en milieu rural, et de 82% à 90% en milieu urbain, soit des progressions de 9% et 8% en 17 années, respectivement pour les milieux rural et urbain, soit un accroissement moyen de 0,5% par an, ce qui est beaucoup trop lent pour atteindre l'indicateur 6.1.1 (ODD6) qui vise une couverture universelle au niveau de service Géré de manière sûre à l'horizon 2030.

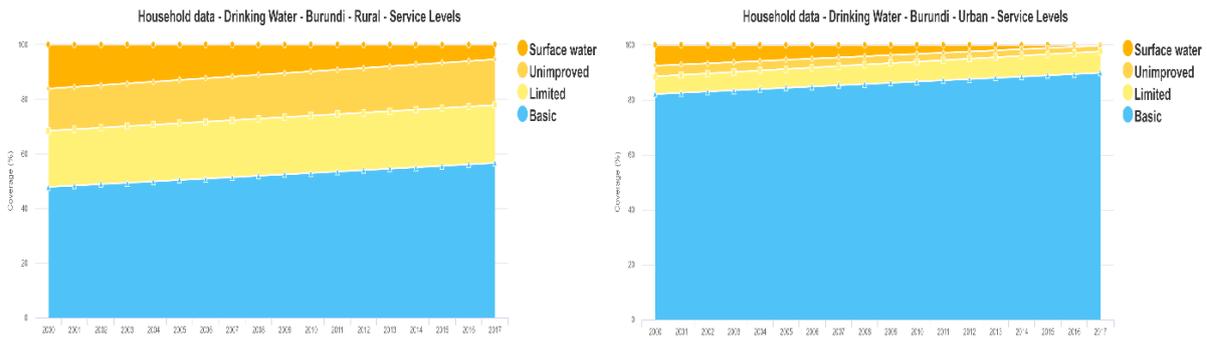


Figure 2 Evolution sur la période 2000-2017 des taux d'accès à l'eau potable des ménages en milieux rural et urbain. Source : JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/> consulté le 24 février 2021.

Variations importantes des niveaux de service selon les provinces. Le niveau d'accès à l'eau potable varie considérablement d'une province à l'autre tant pour les populations urbaines que rurales. La part urbaine de la population vivant dans chaque province a un meilleur accès à des services d'eau potable par rapport à ses homologues du milieu rural. Les provinces avec les niveaux les plus bas d'accès de base sont Muyinga (37%), Rutana (43%), Cankuzo (49%) et Kirundo (50%).

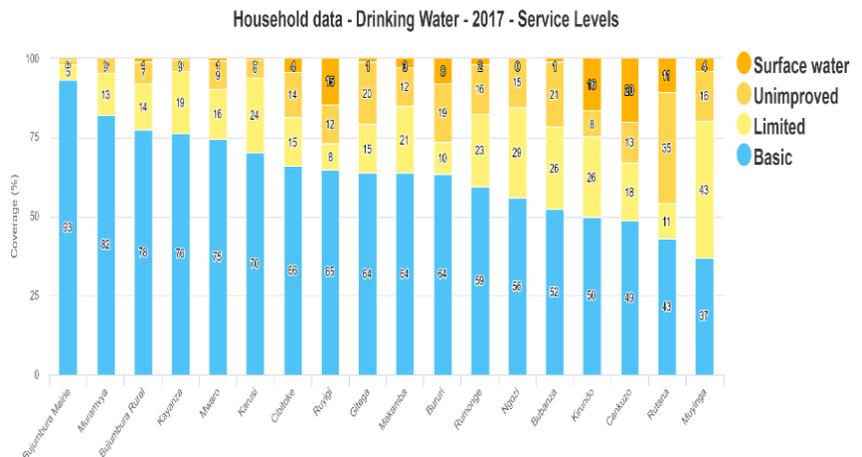


Figure 3 : Situation d'accès à l'eau potable selon les niveaux de service pour les différentes provinces du Burundi. Source : OMS-UNICEF, 2021 : <https://washdata.org/data/household#!/dashboard/new>.

Prestation de services d'approvisionnement en eau & Critères de gestion en toute sécurité

Discontinuité de service. Lors de l'Enquête Démographique et de Santé EDS 2016-2017 (ISTEEBU *et al.*, 2020), 46% de la population a déclaré ne pas avoir eu accès à l'eau potable pendant au moins une journée au cours des deux semaines précédentes. Ce chiffre est de 53% en milieu urbain et 42% en milieu rural. Or l'eau doit être « disponible au besoin » pour être classée comme étant gérée de manière sûre. Par conséquent, près de la moitié de la population nationale (46%) est réduite à n'avoir accès qu'à des services d'approvisionnement en eau de base en raison d'une faible fiabilité et non simplement à cause d'un manque de données sur la qualité de l'eau, même si les deux critères sont indispensables (en plus du critère d'accessibilité sur place) pour assurer un accès à une eau gérée en toute sécurité.

Temps nécessaire pour se rendre au point d'eau. Au niveau national, 8% des ménages disposent d'eau potable dans leur habitation/cour/parcelle : 38% en milieu urbain contre seulement 1% en milieu rural. Les ménages ruraux ayant accès à de l'eau sur place sont donc particulièrement rares. La plupart des ménages effectuent un trajet aller-retour de moins de 30 minutes vers leur point d'eau. C'est le cas pour 89% des ménages en milieu urbain et 68% en milieu rural (ISTEEBU *et al.*, 2020). Au vu de la taille moyenne des ménages (5,3 habitants) et l'exigence de base en eau de 20 l/hab/j, il faut cependant considérer que le temps consacré en moyenne à la corvée eau par un adulte portant un bidon de 20 litres par trajet atteint environ 2 heures et demie/jour pour un ménage dans la situation de 30 minutes par trajet aller-retour, et cette durée atteint 10 heures pour un enfant portant un bidon de 5 litres. Or il y a encore 32% de la population rurale qui se trouve dans une situation de plus de 30 minutes par trajet aller-retour. Ici encore il existe des différences régionales marquées, les provinces du Nord-Est du pays sont dans les situations les plus défavorables en termes de durée de la corvée eau.

Qualité de l'eau. Bien qu'on ne dispose pas encore de suffisamment de données sur la qualité de l'eau au niveau national, des études ont été menées ponctuellement, notamment par la Coopération allemande (GIZ, 2020) dans les provinces de Rumonge, Bururi, Mwaro, Gitega et Kirundo. Ces études montrent une absence de contaminants chimiques importants à plus de 90% des points d'eau. Il n'en va cependant pas de même pour la contamination bactériologique d'origine fécale pour laquelle, milieu rural et milieu urbain confondus, 40% des points d'eau améliorés sont contaminés au seuil de 1 CFU *E. coli*/100 ml (42% des branchements privés, 43% des bornes fontaines et 34% des sources aménagées). Ce pourcentage s'élève à plus de 70% pour l'eau de boisson stockée dans les ménages. La qualité bactériologique de l'eau de boisson se dégrade donc fortement entre le point de service et le point de consommation (GIZ, 2013, 2020). Ceci résulte de comportements peu hygiéniques lors du transport et du stockage de l'eau, et du fait que la plupart des habitants ne traitent pas leur eau potable à domicile (88% en milieu urbain et 96% en milieu rural). Cependant, il est important de noter que dans certaines provinces du Nord du pays, une partie non négligeable de la population urbaine traite son eau de boisson à la maison¹², notamment à Kayanza (20%), à Muyinga (27%) et à Ngozi (30%).

3.3.3. Accès à l'assainissement

Niveaux de service. A l'instar de l'accès à l'eau potable, référence est faite ici à l'ODD6, et en particulier aux différents niveaux de service définis par la cible 6.2 consacrée à l'assainissement. L'échelle des services d'assainissement est présentée au tableau 3 ci-dessous.

Notons que les données collectées jusqu'à présent au Burundi et compilées par le JMP ne faisant pas référence à l'élimination ou au traitement des excréments, le niveau de gestion de l'assainissement le plus élevé sur lequel il est possible de faire rapport est le service de base.

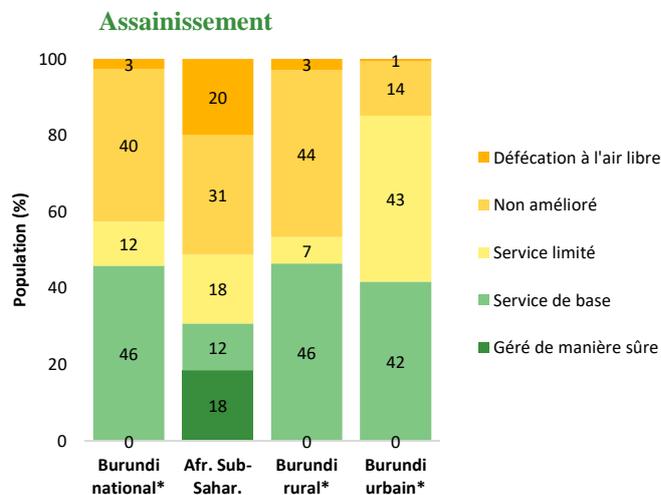
Tableau 3 Définition de l'échelle des niveaux de service d'assainissement du Programme commun de suivi de l'ODD6. Source : Adapté de JMP OMS-UNICEF, 2019.

Assainissement	Géré de manière sûre	Utilisation d'installations améliorées* qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages et où les excréments sont éliminés sur place ou transportés et traités hors place
	De base	Utilisation d'installations améliorées* qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages
	Limité	Utilisation d'installations améliorées* partagées avec deux ménages ou plus
	Non amélioré	Utilisation de latrines à fosse sans dalle ou plateforme, latrines suspendues ou à seau
	Défécation à l'air libre	Élimination des excréments humains dans les champs, les forêts, les arbustes, les étendues d'eau, les plages, et autres espaces ouverts ou avec des déchets solides

* Les **installations améliorées** comprennent : les WC connectés au réseau d'égout ou à une fosse septique ; les latrines améliorées à fosse ventilée, les toilettes à compostage et les latrines à fosse avec dalle.

¹² La méthode la plus courante de traitement de l'eau au niveau des ménages consiste à faire bouillir l'eau et concerne respectivement 86% et 85% des populations rurales et urbaines traitant leur eau potable à la maison. Néanmoins, les niveaux de traitement de l'eau au niveau des ménages sont extrêmement faibles pour un pays où la grande majorité de la population dépend d'une eau potable non traitée.

Comparaison Burundi - Afrique subsaharienne (ASS). La couverture en assainissement de base au Burundi est globalement supérieure à la moyenne de la région subsaharienne. A l'échelle nationale, 46% de la population avait au moins accès à un service de base en 2017 (accès aux services de base et géré de manière sûre ensembles) contre 30% pour l'ASS. L'accès à un service limité d'assainissement est de 12% au Burundi, alors que la moyenne en ASS est de 18%, tandis que l'accès aux infrastructures d'assainissement non améliorées est de 40% au Burundi contre 31% en ASS. Il faut enfin souligner que la défécation à l'air libre n'est que de 3% au Burundi contre 20% en ASS.



Lorsqu'on compare les milieux rural et urbain au Burundi, on ne note qu'un léger écart entre les populations rurales (46%) et urbaines (42%) ayant accès à des services d'assainissement au moins de base. Enfin, la défécation à l'air libre n'est presque plus pratiquée au Burundi, tant en milieu rural (3%) qu'en milieu urbain (1%).

Figure 4 Taux nationaux d'accès à l'assainissement des ménages par rapport à la moyenne régionale (2017).

*Pas d'estimation disponible pour "Géré de manière sûre". Source : Données provenant du JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/> consulté le 24 février 2021.

Un très faible pourcentage de la population rurale et urbaine du Burundi pratique la défécation à l'air libre (3% et 1% respectivement). Ces chiffres sont bien inférieurs aux chiffres régionaux de l'ASS (32% et 7,6%, respectivement). Lors d'entretiens avec les parties prenantes rapportés par la Banque Mondiale, ces faibles niveaux de défécation à l'air libre ont été attribués à un changement culturel survenu sous la présidence de Monsieur Bagaza (1976-1987). Au cours de son mandat, l'accent aurait été mis sur le développement de la communauté, parallèlement à de fortes campagnes de sensibilisation sur l'hygiène, aboutissant à la condamnation des ménages à payer une amende s'ils n'avaient pas de latrines. Finalement, le système d'amende a été abandonné, mais il a produit l'effet escompté, ainsi qu'un changement culturel radical dont les résultats restent ancrés dans la société d'aujourd'hui (Banque Mondiale, 2019).

Bien que le JMP ne fournisse pas d'estimation du niveau de service « géré de manière sûre » pour le Burundi, on peut supposer sur base de nos connaissances des pratiques du milieu rural et compte tenu de la forte dépendance à l'égard de l'assainissement *in situ* dans les zones rurales, qu'une portion importante des 46% du niveau de service au moins de base corresponde à un assainissement géré de manière sûre. En effet, l'élimination des excréments sur place s'effectue la plupart du temps sans danger, lors du confinement des excréments par fermeture définitive des fosses de latrine une fois remplies¹³. En revanche, seuls 34% des ménages éliminent les excréments d'enfants de façon sûre, que ce soit en milieu rural ou urbain (ISTEEBU *et al.*, 2020).

Progression dans le temps. Sur la période 2000-2017 la proportion de la population bénéficiant d'un service de base en assainissement au Burundi a stagné à 46% en milieu rural, et est passé de 41% à 42% en milieu urbain, soit des progressions quasi nulles en 17 années, ce qui ne permet pas d'atteindre l'indicateur 6.2.1. (ODD) qui vise une couverture *universelle* au niveau de service *Géré de manière sûre* à l'horizon 2030. Cependant, dans le milieu urbain, on note une proportion croissante de la population (passant de 25% à 44%) qui utilise des installations d'assainissement limitées, définies comme des infrastructures améliorées partagées par deux ménages ou plus. Cette évolution est peu marquée en milieu rural, où ce niveau de service n'a progressé que de 4% à 7%.

¹³ En revanche, pour le milieu urbain, il y a peu d'informations sur la situation de la chaîne de services d'assainissement (vidange, transport, traitement, réutilisation/élimination). Cela appelle à une analyse plus approfondie afin de mieux comprendre ce que signifie un accès à un assainissement géré de manière sûre au Burundi et de formuler des recommandations plus ciblées pour l'ensemble de l'amélioration du service.



Figure 5 Evolution sur la période 2000-2017 des taux d'accès à l'assainissement des ménages en milieu rural et urbain. Source : JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/> consulté le 25 février 2021.

Variations importantes des niveaux de service selon les provinces.

Le niveau d'accès à l'assainissement varie considérablement d'une province à l'autre. Les provinces avec les populations ayant les niveaux les plus bas d'accès de base sont Ngozi (16%), Kirundo (19%), Muyinga (29%) et Ruyigi (32%).

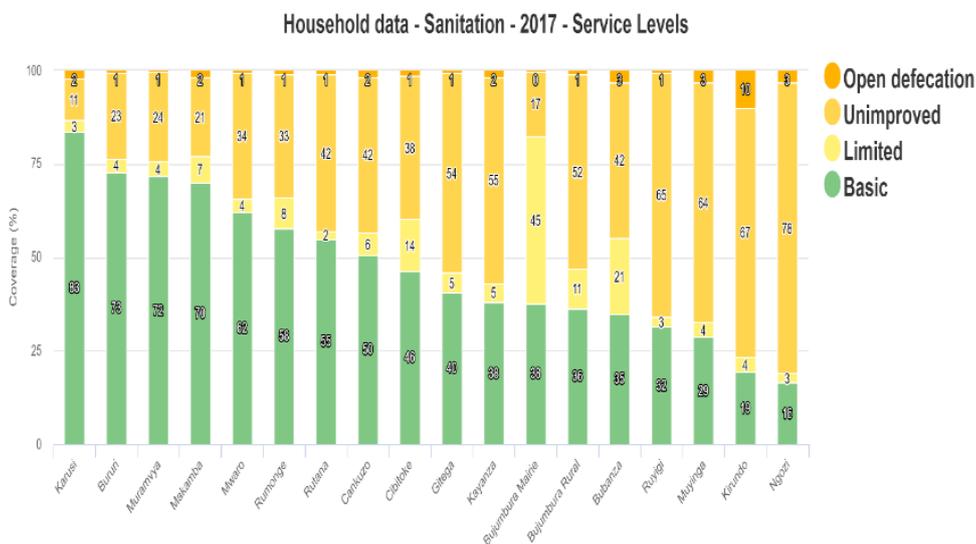


Figure 6 : Situation d'accès à l'assainissement selon les niveaux de service pour les différentes provinces du Burundi. Source : OMS-UNICEF, 2021 : <https://washdata.org/data/household#!/dashboard/new>

La latrine AKASUGA

En 2012, la DPSHA du Ministère de la Santé et la GIZ ont mis ensemble 1 ingénieur agronome burundais et 1 médecin santé publique belge pour améliorer l'assainissement rural. C'est ainsi que la latrine Akasuga "qui produit de l'engrais et enrichit son propriétaire" est née. Une latrine améliorée de type EcoSan, à séparation des urines et des fèces, bon marché et facile à entretenir. Depuis lors, plus de 18 000 Akasuga ont été construites dans les provinces de Rumonge, Bururi et Mwaro, aussi bien en ville qu'à la campagne. En 2020, soutenu par un intense marketing social, chaque jour environ 30 Akasuga ont été construites par les ménages avec un petit appui financier (équivalent à 20 €) et le service d'un des 750 maçons spécialement formés à la construction de la dalle. Le secret de ce succès est d'avoir associé l'intérêt des ménages pour un outil de production d'engrais –donc rentable- avec le service d'assainissement, le tout fourni par une latrine parfaitement accessible aux maigres moyens financiers de la population rurale burundaise.

3.3.4. Accès à l'hygiène

L'hygiène fait référence aux conditions et aux pratiques qui aident à maintenir la santé et à prévenir la propagation des maladies, y compris le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et l'hygiène alimentaire. La présence d'une installation de lavage des mains avec du savon et de l'eau sur place a été identifiée par les experts du secteur comme l'indicateur prioritaire de la surveillance mondiale de l'hygiène.

Niveaux de service. A l'instar de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, référence est ici encore faite à l'ODD6, et en particulier aux 3 niveaux de services définis par l'indicateur 6.2 consacré à l'assainissement et l'hygiène. L'échelle des services d'hygiène est présentée au tableau 4 ci-dessous.

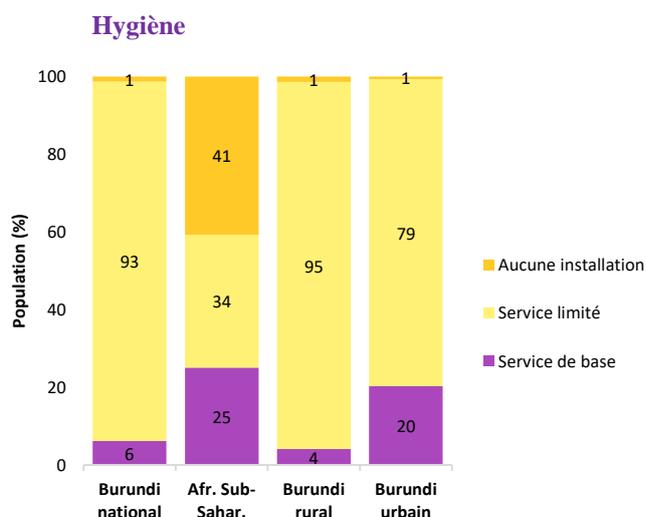
Tableau 4 Définition de l'échelle des niveaux de service d'hygiène du Programme commun de suivi de l'ODD6 Source : Adapté de JMP OMS-UNICEF, 2019.

Hygiène	De base	Disponibilité d'une installation de lavage des mains* sur place, pourvue d'eau et de savon**
	Limité	Disponibilité d'une installation de lavage des mains* sur place, mais sans eau ou sans savon**
	Aucune installation	Elimination des excréments humains dans les champs, les forêts, les arbustes, les étendues d'eau, les plages, et autres espaces ouverts ou avec des déchets solides

* Les **installations de lavage des mains** peuvent être fixes ou mobiles et comprennent un évier avec de l'eau du robinet, des seaux avec des robinets, des robinets tippy (tippy-tap) et des cruches ou des bassins conçus pour le lavage des mains.

** Le **savon** comprend le savon à barres, le savon liquide, le détergent à poudre et l'eau savonneuse, mais n'inclut pas les cendres, le sol, le sable ou d'autres agents de lavage des mains.

Comparaison Burundi – Afrique subsaharienne (ASS). La couverture de base en hygiène au Burundi est nettement inférieure à la moyenne de la région subsaharienne. En effet, seuls 6% de la population avait accès au système de lavage des mains avec de l'eau et du savon en 2019 contre 25% pour l'ASS. En revanche, l'absence d'installation de lavage des mains n'est que de 1% au Burundi contre 41% en ASS.



Rural – urbain au Burundi. Lorsqu'on compare les milieux rural et urbain au Burundi, on note essentiellement un grand écart de 16 points de pourcentage entre les populations rurales (4%) et urbaines (20%) ayant accès à un système de lavage des mains avec de l'eau et du savon. La présence d'eau et de savon est ainsi 5 fois plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par contre, l'absence d'installation de lavage des mains est rare (1%) et ne diffère pas selon les milieux.

Figure 7 Taux nationaux d'accès à l'hygiène des ménages par rapport à la moyenne régionale (2019).

Source : Données du JMP OMS-UNICEF, 2021.

3.3.5. AEPHA et niveau de richesse

Comme on pouvait s'y attendre, les niveaux de service d'AEPHA sont fortement corrélés aux niveaux de richesse des ménages. La richesse d'un ménage est donc un facteur déterminant de l'accès aux niveaux élevés de service AEPHA. Ce constat peut être fait aussi bien pour l'eau potable, l'assainissement ou l'hygiène, comme le montre les figures reprises en annexe 6, qui renseignent sur les niveaux de service par quintile de richesse, et leur évolution. Par ailleurs, un fait inquiétant est que la progression du taux d'accès à l'assainissement au cours du temps est négative pour les quintiles les plus pauvres.

3.4. État des autres utilisations de l'eau

Au-delà de son utilisation en AEPHA -qui est l'usage le plus vital pour l'être humain- l'eau est utilisée dans de nombreux autres usages au Burundi : hydroélectricité, irrigation, pêche & pisciculture, élevage, transport lacustre, etc. dont les rôles sont cruciaux pour l'économie du pays.

En matière d'**hydroélectricité**, le Burundi bénéficie d'un régime hydrologique très intéressant, couplé à des possibilités de captage et de chutes favorables. Le gisement hydroélectrique du Burundi a été évalué à 1700 MW dont environ 300 MW techniquement et économiquement exploitables. Selon l'atlas de l'hydroélectricité au Burundi, 156 sites potentiels ont été recensés ainsi que 29 sites existants ou en phase d'être développés. Les provinces ayant le meilleur potentiel de production hydroélectrique sont Cibitoke, Bururi, Rumonge, Bujumbura rural et Bubanza (SHER, 2011). La Stratégie Sectorielle du PND précise que la puissance électrique installée est actuellement proche de 90 MW dont 33 MW de production nationale d'origine hydraulique.

Dans le but de faire face à la croissance de la demande énergétique, le Gouvernement Burundais en collaboration avec ses partenaires -dont la BAD- ont entrepris des projets de construction de centrales hydroélectriques. Cinq centrales hydroélectriques nationales et régionales sont en cours de construction ; elles totalisent une puissance installée de 196 MW pour le Burundi. La puissance totale installée sera au moins de 287 MW en 2027, soit nettement supérieure à la demande du pays évaluée à environ 250 MW à l'horizon 2030.

La mise en service de ces 5 nouvelles centrales hydroélectriques, prévue d'ici à 2024, aura certainement un impact sur l'utilisation de la ressource, mais l'utilisation de l'eau par l'hydroélectricité ne constituant pas un prélèvement sur de longues distances ou pendant de longues durées, l'impact sur les autres usages de l'eau en sera peu affecté. Toutefois, il convient de veiller à ce que les plans de gestion et de mitigation des effets environnementaux et sociaux de cette activité soient effectivement mis en oeuvre pour éviter les risques de surexploitation ou de pollution de la ressource entrant en concurrence et au détriment d'autres usages plus nobles, tels que l'irrigation et surtout l'AEPHA.

L'irrigation pour le développement agricole est une autre utilisation de l'eau qui devrait connaître une grande expansion au Burundi. Les potentialités d'aménagements hydroagricoles du pays ont été calculées (SHER, 2017) en fonction de multiples critères, en particulier les besoins en eau des cultures et les ressources en eau disponibles, mais aussi les aptitudes des sols, coûts d'aménagement, accessibilité des sites et débouchés, population, risque d'érosion, rentabilité, etc.

Sur cette base, un objectif d'aménagement hydroagricole de 43 750 ha d'aménagements fonctionnels a été proposé à un horizon de 10 ans. Le plan décennal d'investissement pour la réalisation de ces aménagements, dont le budget est de 167,4 Mio euros, n'a pas encore été approuvé par le MINEAGRIE. Cependant, des travaux d'aménagement sont déjà planifiés par différents partenaires pour 7 400 ha, dont 800 ha financés par la BAD dans le cadre du Projet d'appui au développement durable des chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage.

Les prélèvements en eau pour les besoins d'irrigation de ces superficies déjà en cours d'aménagement ou en projet sont à considérer avec attention. En effet, à la différence de l'utilisation de l'eau par l'hydroélectricité, l'utilisation de l'eau par l'irrigation ne restitue qu'une faible fraction (drainage) et la qualité de cette eau est altérée par des engrais et pesticides, ne permettant pas de réutiliser cette eau pour d'autres usages plus exigeants, tels que l'AEPHA, l'abreuvement du bétail, voire la pisciculture.

Avant de réaliser ces projets, il s'agira donc de prendre en compte les impacts négatifs potentiels liés à la mise en service de ces aménagements hydroagricoles sur le plan environnemental (écologique), sur le plan social et économique qui mériteraient des attentions dans la mise en oeuvre du projet, notamment le partage des ressources en eau entre les différents usagers dont les agriculteurs, les éleveurs et les orpailleurs, ainsi que les mesures essentielles à mettre en oeuvre pour les éviter ou les atténuer. Ceci sera concrétisé dans un plan de gestion environnementale et sociale traduisant les mesures d'atténuation, de compensation ou de bonification proposées sous forme de plan opérationnel.

La **pêche et la pisciculture** sont en forte récession ces dernières années et enregistrent une production insuffisante pour répondre à la demande. La consommation des produits halieutiques est d'environ 2 kg/personne/an contre une moyenne de 8 kg/personne/an pour l'Afrique alors qu'il est recommandé 20 kg/personne/an. La production halieutique est entravée par certaines activités humaines telles que les constructions anarchiques dans le domaine public hydraulique, l'extraction d'huile de palme, l'extraction de sable et graviers des rivières et l'orpillage qui détruisent les zones de frayères. Cela entraîne un mécanisme de surpêche qui réduit la base de production halieutique et hypothèque l'avenir. Les zones de frayère doivent donc être de toute urgence mieux protégées - comme la BAD prévoit de le faire- et la pisciculture peut être durablement développée, car la ressource en eau est immense et les sites sont nombreux en commençant par le pourtour des lacs.

L'utilisation de l'eau pour **élevage** est facilitée au Burundi par la relative bonne répartition spatiale des ressources en eau de surface. Les 2 saisons des pluies qui totalisent en moyenne 1 274 mm/an rechargent plus de 40 000 sources qui alimentent de nombreuses rivières et lacs dans toutes les régions du pays. Le défi des éleveurs consiste cependant à éviter d'entrer en conflit avec les autres usagers de la ressource, notamment les agriculteurs/irrigants, et les usagers des sources aménagées destinées en priorité à la consommation humaine.

Concernant le **transport lacustre**, le port de Bujumbura sur le Lac Tanganyika (long de 650 km) dessert une dizaine de ports. Les échanges commerciaux régionaux étant largement effectués par voie lacustre, cet usage de l'eau est appelé à se développer, et à faire bénéficier l'économie burundaise d'un vaste hinterland le reliant à la République Démocratique du Congo et aux autres pays riverains du lac Tanganyika (Tanzanie et Zambie)¹⁴. Cependant, le développement du transport lacustre est confronté au manque d'investissement dans les équipements et infrastructures modernes, ce à quoi la BAD a d'ailleurs prévu de remédier par le financement du Projet de développement du corridor de transport sur le lac Tanganyika phase I – réhabilitation du port de Bujumbura.

¹⁴ Le PND (2018-2027) a identifié le renforcement des infrastructures de transport -lacustres et portuaires notamment- comme l'un des piliers du développement économique du pays.

3.5. Questions transversales

En matière de Genre, le Gouvernement a décidé de renforcer son engagement à éliminer les inégalités et l'exclusion liées au genre en actualisant la Politique Nationale Genre de 2003. Il y a eu des avancées dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la défense de ses droits. Cependant, des défis persistent : (i) la parité de genre dans les instances décisionnelles ; et (ii) l'intégration du genre et la lutte contre les stéréotypes dans les programmes sectoriels et les rapports sociaux.

Les actions dans le secteur de l'AEPHA, et en particulier en matière d'approvisionnement en eau par rapprochement des points d'eau des habitations, peuvent libérer du temps pour les femmes et les jeunes filles, qui supportent le plus gros fardeau de la corvée d'eau. Pour que ces actions soient effectivement bénéfiques pour les femmes et les enfants, il s'agira de s'assurer que ce temps gagné est *in fine* utilisé pour alléger la charge de travail des femmes et des jeunes filles, et par exemple augmenter la proportion de filles scolarisées ou accroître les activités qui y sont associées (étudier et terminer les devoirs) afin de leur permettre de réellement gagner en autonomie avec un impact sur le capital humain.

Le problème de l'Emploi est très aigu au Burundi -comme ailleurs en Afrique- notamment chez les jeunes dont le taux de chômage, estimé à 65% en 2017, est particulièrement élevé (BAD, 2021). Ainsi, une Politique Nationale de l'Emploi a été mise en place par le biais de l'Office Burundais de l'Emploi et de la Main d'oeuvre, et des observatoires locaux de l'emploi ont été établis. *Placer l'emploi au cœur des politiques macroéconomiques et sectorielles pour influencer sur la demande d'emploi* est un des objectifs stratégiques du PND 2018-2027.

La volonté politique semble ainsi bien présente pour résoudre le problème de l'emploi, et il est évident que la mise en œuvre de projets de développement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement offre des opportunités de création de nouveaux emplois, tant lors de la phase d'exécution des projets pour les activités d'IEC et les travaux de construction civile et d'hydraulique, que pendant la phase post-projet pour la maintenance technique et la gestion administrative et financière des infrastructures mises en place. Le secteur de l'eau et de l'assainissement emploie à long terme des ingénieurs, techniciens, animateurs, gérants, comptables, ouvriers spécialisés et de la main d'oeuvre non qualifiée. Cependant, le niveau du capital humain est globalement faible en raison des faibles performances du système éducatif et de l'inadéquation persistante entre les compétences et les besoins du marché du travail. Il sera donc nécessaire que l'information, l'éducation et la formation des jeunes soient assurées pour leur permettre de bénéficier de ces opportunités d'emploi.

Le Burundi est très vulnérable au **Changement Climatique**. Le Burundi a la plus faible émission de GES par habitant au monde, se classant au 188^{ème} rang sur 188 pays et contribuant à hauteur de seulement 0,01% aux émissions mondiales. Toutefois, le Burundi est le 14^{ème} pays le plus vulnérable et le 17^{ème} pays le moins préparé - ce qui signifie qu'il est extrêmement vulnérable et très mal préparé à lutter contre les effets du changement climatique. L'impact prévu du changement climatique au Burundi mettra principalement en péril la sécurité alimentaire et la *disponibilité de l'eau*. Les risques sont les plus élevés dans le Nord et le Nord-Est du pays.

Les risques liés à la disponibilité de l'eau atteignent leur pic à la fin de la « longue saison sèche » qui est devenue de plus en plus longue ces dernières années (mai à septembre) et deviendra de plus en plus sèche et chaude à cause du changement climatique, entraînant notamment un tarissement des sources qui alimentent les adductions d'eau potable. Par ailleurs, les épisodes de pluie s'intensifient durant les saisons humides, provoquant des inondations qui entraîneront de plus en plus de dégâts aux infrastructures dans les décennies à venir.

Face à cette situation, le Gouvernement et les agences d'aide extérieure prennent des initiatives pour prioriser et renforcer la résilience face au changement climatique, y compris dans le domaine de l'AEPHA. En ce qui concerne l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural, les politiques ou les plans du Burundi abordent la question de la résilience des technologies et des systèmes de gestion face au changement climatique. En ce qui concerne l'assainissement, la résilience face au changement climatique n'est prise en compte que dans les politiques et les plans qui concernent le milieu urbain. Les agences d'aide extérieure accordent la priorité à l'adaptation au changement climatique dans leurs stratégies et activités d'AEPHA (UN-Water et OMS, 2020).

Les défis à relever pour faire face au changement climatique sont les suivants : (i) capacité d'adaptation et de gestion des risques climatiques ; (ii) exploitation des forêts et protection des écosystèmes naturels ; (iii) capacité de recherche-développement et de transfert de technologies ; (iv) intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques, et (v) fiabilité des prévisions météorologiques.

Fragilité, droits de l'homme. Compte tenu des crises socio politiques que le pays a connu dans son passé, y compris celle de 2015, et aussi des difficultés économiques, sociales, d'accès aux besoins humanitaires de bases et environnementales le Burundi est confronté à des situations de fragilité.

Les évènements socio-politiques de 2015 ont provoqué une dégradation des relations entre le Burundi et la communauté internationales. Cependant, à la suite de la publication d'un rapport de l'ONU en novembre 2020,

exposant sa stratégie pour relancer le dialogue et ses activités au Burundi, on assiste à un certain assouplissement des relations diplomatiques. Le Burundi a répondu en insistant sur le besoin d'une assistance sur les aspects de développement socio-économique, et on note une volonté du Gouvernement de « renforcer les relations » avec les acteurs régionaux et internationaux.

Le Conseil de Sécurité a aussi souligné la nécessité d'accomplir des progrès vers la promotion de l'État de droit, un système judiciaire indépendant, le respect des libertés fondamentales et la responsabilisation pour les abus au Burundi, et a appelé le Gouvernement à coopérer avec les Nations Unies pour atteindre tous ces objectifs. Parallèlement à ce processus, le PND 2018-2027 a retenu comme Objectif Stratégique la consolidation de l'état de droit et les droits humains.

Ainsi, les quatre (4) crises successives survenues dans le pays depuis 1962 ont contribué à limiter les interventions et investissements dans le développement et la maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement dans le pays. Les crises de l'eau mettent à rude épreuve la capacité des individus et des sociétés à maintenir la sécurité des moyens de subsistance.

La gestion durable de l'eau est propice à la stabilité et à la consolidation de la paix. L'eau et l'agriculture sont essentielles au redressement et à la stabilisation et, en fin de compte, à la consolidation de la paix. La gestion de l'eau offre l'opportunité d'autonomiser les communautés et, plus largement, de développer des institutions inclusives pour une distribution responsable et transparente de la ressource.

Les **droits de l'homme à l'eau et à l'assainissement** sont pris en compte par les ODD adoptés par le Burundi. Ces droits s'expriment au travers des indicateurs, lesquels précisent pour le niveau de service « géré de manière sûre » que l'eau de boisson (ODD 6.1) doit être de qualité acceptable, accessible sur place et disponible à tout moment, répondant ainsi aux critères normatifs du droit de l'homme à l'eau. Il en va de même pour l'assainissement (ODD 6.2), qui doit être non partagé avec d'autres ménages (acceptabilité et sécurité), et pour assurer la santé publique au-delà du niveau du ménage, le niveau de service « géré de manière sûre » intègre la gestion sûre des déchets fécaux tout au long de la chaîne d'assainissement jusqu'au traitement.

Eu égard aux populations vulnérables, la constitution burundaise reconnaît le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement, et des mesures visant à atteindre les populations pauvres existent dans les politiques et plans nationaux. En outre la « Stratégie pro-pauvre Eau et Assainissement » (MEM, 2014) a défini plusieurs axes de mise en œuvre de ce droit. En revanche, si des mécanismes d'accessibilité financière existent (en matière d'eau potable et d'assainissement), ils ne sont pas largement utilisés. Des procédures de participation de la population locale sont prévues dans la loi ou la politique (ODD 6.b), tant en matière d'eau potable que d'assainissement, d'hygiène et de gestion des ressources en eau.

Le suivi de la mise en œuvre des politiques et des plans est prévu par le Gouvernement. Ceci est essentiel pour tenir ce dernier redevable envers les usagers et améliorer la qualité des services d'AEPHA dans le cadre des ODD. Cette redevabilité est également une composante nécessaire à la réalisation progressive du droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement (UN-Water et OMS, 2020).

3.6. Communication sur les réalisations et les leçons apprises

La communication sur les réalisations et les leçons apprises est un élément essentiel du suivi/évaluation des résultats, et en particulier de la capitalisation des acquis et de l'acquisition des connaissances et compétences par l'appropriation des leçons d'apprentissage. Il s'agit d'un aspect fondamental de la **gestion du savoir**, lequel est destiné à établir les fondations pertinentes pour la formulation des nouveaux programmes de développement du secteur et, à plus longue échéance, des nouvelles stratégies et politiques sectorielles.

Cette responsabilité de la communication des réalisations et des leçons apprises relève conjointement du Gouvernement et des partenaires au développement actifs dans le secteur. En temps normal, cette communication a lieu lors des réunions périodiques des Comités de Pilotage des projets/programmes, des Groupes Sectoriels et à l'occasion des Revues Sectorielles Conjointes. Hélas, le secteur de l'Eau n'a pas échappé à la suspension partielle de la coopération au développement décidée par les partenaires du Burundi en 2015. Toutefois, les nécessités de la coordination opérationnelle entre acteurs externes d'une part, et également entre Ministères techniques et structures décentralisées d'autre part, ont motivé la tenue de réunions d'échange entre les PTF, la mise en place d'un système de communication interne de l'Etat avec ses structures déconcentrées, l'organisation de réunions périodiques de coordination par le MINHEM, et enfin le maintien d'une communication plus informelle entre les PTF et certains représentants des Ministères techniques de tutelle.

Une décision du gouvernement pour la reprise formelle et structurée de cette communication sectorielle est nécessaire et attendue à court terme afin d'évaluer conjointement les réalisations, capitaliser les acquis et tirer ensemble les leçons apprises (voir point 2.7 de ce rapport). Il conviendra également de mettre en place des mécanismes d'échange et de diffusion des connaissances en vue de valoriser pleinement le travail en coopération.

3.7. Gestion et développement des eaux transfrontalières

Le territoire du Burundi est à cheval sur 2 grands bassins hydrographiques : celui du Nil couvrant la partie Est du pays, et celui du Congo couvrant la partie Ouest. Cette localisation met *de facto* le Burundi dans une situation de partage de ses eaux avec ses Etats voisins. La plus grande partie des ressources en eau du Burundi (le lac Tanganyika) est en partage avec le Congo, la Tanzanie et la Zambie.

La plupart des ressources mondiales en eau sont partagées, et bien que la coordination et la coopération au-delà des frontières nationales soient nécessaires pour gérer durablement ces ressources, cela peut être particulièrement difficile. C'est la raison pour laquelle l'ODD 6 comprend une cible (6.5) qui vise *d'ici à 2030, à mettre en oeuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière*. L'indicateur 6.5.2 porte sur la « *Proportion de la zone du bassin transfrontalier avec un arrangement opérationnel pour la coopération en matière d'eau (%)* ¹⁵»

Le Burundi fait figure de bon exemple en matière de gestion des eaux transfrontalières, avec 92% de ses Bassins transfrontaliers de rivières et de lacs, et 79% de ses Aquifères transfrontaliers couverts par des arrangements opérationnels pour la coopération en matière d'eau. Globalement, l'indicateur 6.5.2 était atteint à 88% en 2017 (UN-Water et OMS, 2020, et www.sdg6data.org/indikator/6.5.2).

Plusieurs accords et conventions régionaux et internationaux notables guident les politiques nationales dans le secteur, et sont à l'origine de ce bon taux d'atteinte de l'indicateur de gestion des eaux transfrontalières : (i) Convention de 2003 sur la gestion durable du lac Tanganyika, ratifiée par le Burundi le 22 juillet 2004, (ii) Traité de 2011 sur l'initiative du bassin du Nil, (iii) Convention de 2014 instituant l'Autorité du Bassin du Lac Kivu et de la Rivière Ruzizi – ABAKIR, (iv) Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), (v) Conseil des ministres africains chargés de l'eau, (vi) Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, (vii) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et (viii) le traité international sur la conservation et la gestion durable des zones humides ou Convention de RAMSAR.

3.8. Contraintes et défis des infrastructures et services actuels.

Le développement des infrastructures et services liés à l'eau et à l'assainissement connaît des contraintes et défis de nombreux types : recouvrement des coûts, gestion/qualité du service à la clientèle, réglementation et surveillance des services, eau non génératrice de revenus, insuffisance de financement pour les investissements, faible appropriation par les communes de la gestion des infrastructures d'adduction d'eau potable existantes, manque d'une base de données des infrastructures hydrauliques, faibles capacités de maintenance par un personnel qualifié et suffisant, cadre légal et institutionnel insuffisant pour la gestion des infrastructures d'assainissement, changement de comportement de la population en matière d'assainissement de base et d'hygiène, préservation et valorisation durable des ressources en eau, etc.

Recouvrement des coûts. A la question de savoir si l'exploitation et la maintenance sont couverts par les tarifs ou les contributions des ménages pour chaque sous-secteur de l'AEPHA, on peut dire que les tarifs appliqués aux utilisateurs sont en général insuffisants pour recouvrer les coûts d'exploitation et de maintenance, que ce soit pour l'eau potable ou l'assainissement (rural et urbain). Cette question du recouvrement des coûts est centrale pour la maintenance des infrastructures. En effet, sans un système d'entretien et maintenance autofinancé, il n'y a pas de durabilité des infrastructures, car sans revenus suffisants il est impossible de prendre en charge les réparations.

Appui au service public de l'eau potable en milieu rural

Francine Hakizimana, la Présidente de la Régie Communale de l'Eau de Rumonge témoigne :

« J'étais personnellement nouvelle dans les fonctions de dirigeante de la RCE quand la GIZ a commencé à nous appuyer. Je ne savais pas du tout quoi faire comme pour toute personne nouvelle dans une Organisation. La GIZ-ProSecEau nous a donné beaucoup de formations visant à améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques. Quand nous avons pris fonction, les fonds mensuels provenant du recouvrement s'élevaient à 4 millions de Fbu. Mais quand moi et mon équipe avons commencé à prester, nous sommes arrivés à 16 millions de Fbu par mois. Cet argent étant destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages pour assurer leur durabilité, nous pouvons à présent mieux entretenir les réseaux, il y a moins de pannes et les usagers sont plus enclins à payer leur redevance. »

¹⁵ Un « *arrangement pour la coopération en matière d'eau* » est un traité bilatéral ou multilatéral, une convention, un accord ou tout autre arrangement formel entre les pays riverains qui fournit un cadre de coopération sur la gestion transfrontalière de l'eau. Les critères d'un arrangement « opérationnel » sont les suivants : l'existence d'un organe conjoint, une communication régulière et formelle entre les pays riverains, des plans ou objectifs de gestion conjoints ou coordonnés et un échange régulier de données et d'informations.

Malgré les politiques et la réglementation concernant la couverture des coûts d'exploitation et maintenance par des redevances aux utilisateurs, et même s'il existe des structures tarifaires qui garantissent l'accessibilité financière pour les populations à faible revenu, de nombreux prestataires de services (REGIDESO, RCE) et de communautés continuent à avoir des difficultés pour trouver un juste équilibre entre recouvrement des coûts et tarifs abordables des services. A noter qu'un projet de tarification unique est sous analyse en vue de résoudre le problème de disparité du tarif d'une municipalité à l'autre.

En milieu rural, on observe en général un faible recouvrement des coûts, qui en outre varient considérablement d'une municipalité à l'autre, et en fonction du sous-secteur. En milieu urbain, les systèmes d'approvisionnement en eau potable sont construits et exploités par la REGIDESO avec recouvrement presque intégral des coûts, mais les systèmes d'assainissement pour leur part, consistent en des réseaux et stations de traitement des eaux usées, construits grâce à un appui extérieur et sans stratégie claire de recouvrement des coûts.

Systèmes de réglementation et de surveillance. Les systèmes de réglementation et de surveillance des services d'AEPHA au Burundi sont faibles et peu fonctionnels. Bien que des organismes de réglementation et régulation aient été mis en place, ceux-ci n'ont pas encore fixé de tarifs pour l'assainissement, disposent d'une faible autonomie pour approuver les révisions tarifaires de l'eau potable, ne publient pas de rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable et la qualité de la fourniture des services. Il en va de même pour les flux d'eaux usées traitées et les volumes de boues de vidange. En effet, l'existence d'organismes de réglementation n'indique pas nécessairement qu'ils disposent de ressources suffisantes et qu'ils sont en mesure de remplir leurs mandats. Par ailleurs, dans les villes de l'intérieur du pays, aucun service ne s'occupe de l'assainissement de base.

Eau non génératrice de revenus. Selon le rapport annuel 2019 de la REGIDESO, on peut estimer à 19,5 millions de m³ par an l'eau non génératrice de revenus. Sur une production de 51 millions m³, cela correspond à près de 40% d'eau non génératrice de revenus, ce qui équivaut à une valeur économique de 6,5 millions d'Euro par an. Ces pertes ont ainsi un coût non négligeable, réduisant les fonds disponibles pour l'exploitation ou d'autres investissements. Par ailleurs, une réforme de la REGIDESO est attendue depuis plusieurs années pour accroître son autonomie de gestion et améliorer la performance d'ensemble de l'entreprise.

Le financement disponible est très largement insuffisant de plus de 50% pour atteindre les cibles nationales pour l'AEPHA (voir point 4.3 de ce rapport). Des financements massifs sont en effet nécessaires pour augmenter les taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, notamment par la construction, réhabilitation et extension des réseaux d'approvisionnement en eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain, et la construction, réhabilitation et extension des réseaux d'évacuation des eaux usées dans les grandes agglomérations. Cependant, même si les taux de décaissement des ressources extérieures sont en général élevés, la lenteur d'exécution de certains projets pose la question de la capacité d'absorption des financements, alors que d'autres projets n'ont pas pu être exécutés en raison de difficultés d'apport de la contrepartie financière nationale.

4. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Les perspectives du secteur de l'AEPHA au Burundi émanent des orientations du Gouvernement, des conclusions de l'analyse effectuée dans les sections précédentes du présent rapport et des meilleures pratiques du secteur éprouvées en Afrique.

4.1. Politique, stratégie, législation et réglementation

Dans les domaines politique, stratégique, légal et réglementaire, diverses interventions ont été identifiées :

- Mise en place d'un **cadre stratégique approprié pour la REGIDESO** conférant à sa Direction Générale plus d'autonomie dans sa gestion.
- Définition d'une **nouvelle organisation du service public de l'eau potable en milieu rural** pour améliorer la maintenance des infrastructures. La gestion communautaire ayant montré ses limites, plusieurs options sont à explorer pour en améliorer l'efficacité : soit le retour au modèle des années 1990 d'une agence publique chargée de l'appui à la maintenance, soit l'implication de prestataires de maintenance privés travaillant sous le contrôle des Communes et RCE, et recouvrement des coûts par cotisations des usagers.
- Elaboration d'une **stratégie de GRE**, et amélioration de la **stratégie sectorielle de l'AEPA** en particulier sur les indicateurs, les cibles, leur déclinaison en programmes et actions à mener et l'évaluation des coûts.
- Elaboration du **Code de l'assainissement**, sous la direction du Ministère de la Santé Publique (MSPLS) et en étroite collaboration avec les autres Ministères concernés (MINHEM, MINEAGRIE et MIELS). Une fois le Code de l'assainissement disponible, ses **textes d'application** pourront à leur tour être élaborés en fonction des priorités définies selon les spécificités du contexte burundais, notamment en matière de redevances sur les eaux usées, en accompagnement de mesures d'amélioration de la gestion de ces eaux.
- Elaboration des **textes d'application du Code de l'Eau** (seuls 6 ont été rédigés sur la 40^{ème} prévus).

Ces interventions sont essentielles à mener pour faire progresser le secteur, et pour rassurer les partenaires financiers souhaitant y investir.

4.2. Arrangement institutionnel

De l'analyse du secteur, ressort la nécessité de mettre en cohérence le cadre institutionnel de la Gestion des Ressources en Eau avec les textes légaux y relatifs. D'une part il convient de remettre en place le Comité National de Coordination du secteur de l'Eau (**CNCE**), en application de la PNE. D'autre part, il s'agit d'appliquer le principe de **séparation des fonctions de Gestion** de la ressource (réglementation, régulation et contrôle) et **d'Utilisation** de l'eau (eau potable, irrigation, élevage & pêche, hydroélectricité, transport, etc). Ceci devrait permettre à la DGEREA d'exercer ses responsabilités en toute indépendance du MINEAGRIE -comme de tout autre Ministère ou Agence utilisatrice-, et relever à l'avenir d'un Ministère chargé spécifiquement de l'eau et de l'environnement.

Une 3^{ème} intervention sur le plan institutionnel devrait viser à **réduire les chevauchements de compétences en matière d'assainissement**, qui résultent de la dispersion des mandats entre 4 Directions Générales et 1 Office relevant de 4 Ministères différents (DGPEA/MINHEM, AHAMR/MINHEM, DGEREA/MINEAGRIE, DPSHA/MSPLS et OBUHA/MIELS). Une clarification de la répartition des rôles et responsabilités améliorera la performance des entités ministérielles dans ce sous-secteur.

4.3. Budgétisation et financement

Le Burundi fait face à un important déficit de financement qui limite sa capacité à réaliser les ODD. En effet, selon l'outil d'évaluation des coûts de l'UNICEF "Assainissement et eau pour tous", le Burundi a besoin de 45 Mio USD/an pour mettre en place et maintenir une couverture de base universelle en matière d'eau et d'assainissement et de **77 Mio USD/an pour étendre l'accès à des services gérés en toute sécurité** (UNICEF, 2019)¹⁶. En prenant 2017 comme point de référence pour les niveaux de dépenses actuels, on peut estimer que le Burundi est confronté à un déficit de financement annuel de 26 Mio USD pour atteindre l'accès universel aux niveaux de *services de base* d'ici 2030. En d'autres termes, le Burundi doit débloquer 127% de financement de plus qu'il est actuellement en mesure de faire.

Les besoins de financement ne sont pas les mêmes dans tous les sous-secteurs. En ce qui concerne **l'approvisionnement en eau** des villes, il y a un grand besoin d'investir davantage dans la maintenance et l'extension des réseaux. En milieu rural, les services d'eau souffrent principalement d'un déficit de financement

¹⁶ Selon d'autres sources, les besoins en financement du secteur seraient plutôt de l'ordre de 90 à 100 Mio USD/an (République du Burundi, 2018 et 2019 et Banque Mondiale, 2019).

pour les coûts *d'exploitation* et *d'entretien*. L'UNICEF suggère même que le rythme des investissements annuels en travaux de construction dans les services d'eau ruraux pourrait suffire pour assurer le service de base universel d'ici 2030 (UNICEF, 2019) ; Cette hypothèse est cependant fondée sur des données très partielles et uniquement de 2017. Quoiqu'il en soit, le défi des services d'eau en milieu rural consiste à mobiliser un financement suffisant pour assurer un fonctionnement et un entretien adéquats et maintenir la fourniture de services à ceux qui sont desservis. Cela indique de grandes inefficacités dans la gestion des services d'eau en milieu rural.

Bien que les données manquent, un financement est nécessaire pour tous les types de coûts afin d'améliorer les services **d'assainissement** en milieu urbain. De même, un financement est nécessaire pour couvrir certains coûts des services d'assainissement en milieu rural, en particulier les coûts de promotion de l'assainissement et les coûts de soutien à la construction d'installations améliorées simples, bons-marchés et socialement acceptables.

Le montant nécessaire pour atteindre les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD 6 (77 Mio USD) ne représente que 2,4% du PIB du Burundi en 2017 (dollars US actuels), ce qui laisse penser que les services d'AEPHA ne sont pas inabordables en utilisant uniquement les ressources nationales. Toutefois, le pays a des priorités concurrentes et le soutien des donateurs devrait jouer un rôle important pour combler le déficit de financement.

Le Partenariat Public Privé (PPP) constitue une approche alternative privilégiée et adoptée même par les pays développés dans les secteurs de l'environnement, des transports, de la fourniture de l'eau ou de l'électricité qui ont été, pendant une longue période, des secteurs relevant du domaine public. Le PPP permet ainsi à l'Etat de partager des investissements et des risques avec des acteurs privés pour le bénéfice de tous. Cette approche amène l'Etat à se concentrer davantage sur ses fonctions régaliennes et à stimuler et encadrer, au lieu de le remplacer, le secteur privé dans le financement des infrastructures publiques et la production de certains services.

Sur le plan légal, le Burundi a déjà adopté le PPP à travers la loi portant régime général des contrats de partenariats public-privé (PR, 2015b) et le décret portant statuts de l'Agence d'appui à la réalisation des contrats de partenariats public-privé (PR, 2016). Par ailleurs, en application de la loi n°1/014 du 11 août 2000 portant libéralisation et réglementation du service public de l'eau potable et de l'énergie électrique, le domaine de l'eau potable est désormais sorti du domaine exclusif de la gestion publique.

Le Burundi a ainsi opté pour une économie libérale résolument orientée vers les PPP comme mécanisme de financement des infrastructures. Engagé dans une dynamique de mise à niveau de ses infrastructures, le pays enregistre déjà des premiers cas de contrat de PPP dans les secteurs des télécommunications, des transports et de l'électricité.

4.4. Planification, coordination et suivi/évaluation

La relance des activités du **Groupe Sectoriel Eau, Assainissement et Environnement (GSEAE)**, des processus de **Revue Annuelle Conjointe (RAC)**, de **CDMT sectoriels** et **forum d'échange des acteurs sur le PIP** donneraient au Burundi l'occasion d'identifier des actions prioritaires qui enclenchent l'élaboration ou la révision des politiques et des plans d'AEPHA, l'établissement ou la révision des cibles nationales ou des indicateurs de performance, et/ou la création ou réorganisation des institutions d'AEPHA et l'analyse de la performance des dépenses publiques du secteur sur ses indicateurs. A noter que la reprise des réunions du GSEAE devrait être décidée à très haut niveau (Primature et Ambassadeurs) et concerner l'ensemble des Groupes sectoriels d'une part, et d'autre part pour le GSEAE cela nécessitera de déterminer le Ministère technique qui devra en assumer la tutelle.

Par ailleurs, il manque actuellement d'une **base de données des infrastructures d'eau et d'assainissement**. La création de cette base de données pourrait commencer par l'actualisation de l'inventaire des infrastructures hydrauliques qui constituera un indispensable outil de planification et suivi/évaluation du secteur.

4.5. Besoins en développement des capacités (institutionnels/organisationnels, individuels)

Dans le domaine du renforcement institutionnel et des capacités, une série d'actions devraient être mises en œuvre, en termes d'appui au bon fonctionnement des institutions responsables, dans les domaines suivants :

- **Gestion des ressources en eau** : suite à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de GRE, il sera nécessaire de formuler un plan d'action (actualisation du PAGIRE de 2009) et fournir un appui à sa mise en œuvre.
- **Performance de la REGIDESO** : appui à la réforme de l'entreprise REGIDESO pour améliorer ses performances dans le développement des services d'eau potable en milieu urbain et péri-urbain : accompagnement de l'autonomisation de la Direction Générale, séparation eau-électricité, stabilisation du personnel, poursuite et achèvement du nettoyage de la base de données des compteurs, professionnalisation de la gestion, réduction des pertes, etc.
- **Maîtrise d'ouvrage des Communes** : renforcement du rôle des Communes dans la planification, le développement, la gestion et la maintenance professionnelle des infrastructures d'eau potable.

- **Fournisseurs de services en milieu rural** : révision du cadre actuel de délégation de service pour accélérer la professionnalisation des fournisseurs. Le regroupement de plusieurs systèmes d'AEP pour constituer des périmètres d'exploitation plus rentables, couplés avec des efforts de réduction des coûts d'exploitation, en particulier par la promotion de l'exhaure solaire, sont des pistes à explorer pour espérer attirer des professionnels.
- **Recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance** des systèmes d'approvisionnement en eau potable (rural et urbain), appui à la recherche du juste équilibre entre recouvrement des coûts et tarifs abordables des services avec garantie d'accessibilité financière pour les populations à faible revenu, élaboration de stratégies de recouvrement des coûts de fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseaux et stations de traitement des eaux usées).
- **Renforcement des systèmes de réglementation et de surveillance** des services d'AEPHA en matière de fixation et révision des tarifs, rédaction et publication de rapports accessibles au public, suivi/contrôle de la qualité de l'eau potable et de la qualité de la fourniture des services, suivi des flux d'eaux usées traitées et des volumes de boues de vidange, utilisation d'indicateurs de performance clés, redevabilité et transparence. Une liste détaillée des interventions à l'adresse des organismes de réglementation et surveillance figure en annexe 7.

4.6. Fourniture des services d'eau et d'assainissement

Le Burundi a décidé de mettre la **priorité sur les cibles 6.1** (eau potable) **et 6.2** (assainissement et hygiène). Ces 2 cibles ont orienté la nouvelle Stratégie Nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement de base (MINHEM, 2020) qui en chiffre les résultats attendus à l'horizon 2027 en termes de **forte augmentation des taux de couverture** en service de base au niveau national pour l'eau potable (augmentation de 73% à 90%), l'assainissement de base (39% à 73%) et l'hygiène (6% à 80%) en une durée de 7 années seulement.

Pour réaliser ces fortes augmentations de taux de couverture, des **appuis très conséquents** seront à fournir à : i) la **REGIDESO**, notamment pour la réduction de l'eau non génératrice de revenu (lutte contre les pertes techniques et commerciales), ii) l'**AHAMR**, en particulier pour la professionnalisation du service public de l'eau potable en milieu rural et la promotion de l'assainissement en milieu rural (sensibilisation et solutions techniques et changement de comportement), et ii) l'**OBUHA** pour le développement de services d'assainissement à Bujumbura et dans les villes de l'intérieur du pays.

En vue de progresser efficacement vers l'ODD 6, une analyse des différents aspects des cibles et indicateurs est utile pour **prioriser les interventions**. Par exemple, l'indicateur 6.1 relatif au service d'eau potable géré de manière sûre intègre des aspects sur la qualité de l'eau fournie, l'accessibilité du point d'eau et la disponibilité du service en cas de besoin. En analysant ces différents aspects, on peut par exemple choisir de concentrer ses interventions sur l'extension des réseaux de distribution pour améliorer l'accessibilité/proximité des points d'eau, ou sur l'extension des infrastructures de production ou la réhabilitation du réseau pour améliorer la disponibilité/continuité du service et sauvegarder la qualité, ou encore sur le traitement pour améliorer la qualité. En désagrégeant les données spatialement et selon les différentes couches socio-économiques, il est en outre possible d'identifier les groupes de population qui sont laissés pour compte. Il en va de même pour les indicateurs relatifs à l'assainissement et à l'hygiène du lavage des mains¹⁷.

4.7. Développement des infrastructures

Dans le domaine des infrastructures, 4 axes principaux d'intervention ont été identifiés :

- Réhabilitation, extension et construction de nouvelles **adductions d'eau potable en milieu rural** avec mise en place de systèmes de paiement de l'eau au volume (compteurs d'eau).
- Réhabilitation (réduction des pertes d'eau) et extension des **usines/réseaux de la REGIDESO** à Bujumbura et dans certaines villes secondaires.
- Appui à l'**auto-construction de latrines familiales améliorées** et construction de latrines communautaires (écoles et centres de santé), avec appui à leur gestion de manière sûre.
- Réhabilitation, extension et mise en valeur (appui aux raccordements) du **réseau d'évacuation des eaux usées** de la ville de Bujumbura, et aménagement de réseaux d'assainissement dans les villes secondaires.

¹⁷ L'indicateur 6.2.1, relatif à l'assainissement géré en toute sécurité et à l'hygiène des mains, intègre des aspects de l'accessibilité (au niveau des ménages) et de l'acceptabilité et de la sécurité (non partagées avec les autres ménages), la gestion sûre des déchets fécaux tout au long de la chaîne d'assainissement, du stockage au traitement, et au lavage des mains. En analysant ces différents aspects, l'indicateur 6.2.1 attire l'attention des décideurs sur les domaines où l'investissement est le plus important pour la santé, le genre et les résultats environnementaux.

4.8. Aspects transversaux

Des appuis sont nécessaires en matière **d'adaptation au changement climatique**, pour le renforcement de la résilience aux facteurs de fragilité et la réduction de leurs effets, pour la réduction de la vulnérabilité au changement climatique, notamment par l'aménagement adéquat des bassins versants et la préservation et valorisation durable des ressources en eau (lutte contre le tarissement des sources).

De manière générale, les actions sensibles au **genre**, susceptibles de développer **l'emploi** des jeunes et favorables à **l'inclusion sociale** seront encouragées et soutenues.

5. INTERVENTION ACTUELLE DE LA BANQUE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

5.1. Interventions et expérience récentes et actuelles de la Banque dans le pays

Au 15 mars 2021, le portefeuille actif de la Banque au Burundi comprend 19 projets pour le secteur public et 01 projet pour le secteur privé, pour un total d'environ 305,7 millions d'UC, avec donc un montant moyen de 15,3 millions d'UC/projet. Les secteurs de concentration des opérations sont : le transport (54%), l'énergie (33%), l'agriculture (9%), le social (3%) et la gouvernance (1%). L'analyse de la performance du portefeuille indique un taux de décaissement de l'ordre de 28%, pour un âge moyen global d'environ quatre (3,9) ans. 14% du portefeuille des projets nationaux peut être épinglé sur la base des lenteurs au niveau des acquisitions et des décaissements au 15 mars 2021 (retard de plus de 12 mois pour le 1^{er} décaissement). Concernant le portefeuille multinational, 2 des 9 projets en cours peuvent être épinglés selon le même critère. La situation du portefeuille actif (liste des projets) du Groupe de la Banque au Burundi au 15 mars 2021 figure en annexe 8.

Depuis la clôture du Programme multinational d'alimentation en eau et assainissement du bassin du lac Victoria-Phase II en 2018, la Banque n'a plus d'engagement dans les sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, par ailleurs priorités du Gouvernement burundais au titre de l'ODD6. On relève en outre, qu'en milieu rural il n'y a pas eu d'intervention de la Banque dans le secteur depuis 2013, année de clôture du projet PREIHMR.

La revue du portefeuille du Burundi a donné l'occasion à la Banque de tirer des leçons de ses expériences récentes au Burundi. Les principaux problèmes décelés sont liés à : (i) des dépassements importants des coûts estimés ; (ii) des retards dans la mise en place de systèmes adéquats de gestion financière ; (iii) l'absence d'un dispositif de suivi-évaluation efficace ; (iv) la faiblesse de structures de mise en œuvre des projets ; et (v) la faiblesse des comités de pilotage de projets.

5.2. Zone potentielle d'implication de la Banque (prêt et non-prêt)

Les zones potentielles d'implication de la BAD sont variées, tant en termes de thématiques que de localisations. Si on s'inscrit dans la perspective de l'atteinte de l'ODD 6 à l'horizon 2030, les besoins en financement sous forme de don sont très élevés. Les interventions prioritaires suivantes ont été identifiées en appliquant un principe de réduction des inégalités d'accès, et en tenant compte du degré de maturité de l'intervention.

L'approvisionnement en eau potable (AEP) des ménages dans les **zones rurales** du Burundi reste très déficitaire, avec 7 des 17 provinces présentant un taux de couverture du service de base inférieur à 60% et une progression moyenne de ce taux de l'ordre de 0,5% par an entre 2000 et 2017. Les provinces dont le taux de couverture est le plus faible sont Muyinga (37%), Rutana (43%), Cankuzo (49%) et Kirundo (50%), auxquelles il convient d'ajouter les « zones de retour des rapatriés » et les zones de la « ceinture de choléra ». La réhabilitation/extension et construction de réseaux d'adduction d'eau potable, accompagnée d'un appui à la maîtrise d'ouvrage communale et surtout d'un appui très consistant à la réorganisation et professionnalisation du service avec paiement au volume et recouvrement des coûts, pourrait durablement rehausser le taux de couverture dans ces provinces. Dans ce cadre, il conviendrait par la même occasion d'approvisionner les centres de santé et les écoles.

Par ailleurs, l'AEP en **milieu urbain** souffre également d'un déficit d'accès, en particulier à Bujumbura, vu le taux élevé de pertes du réseau et la croissance rapide de la ville. Des appuis en termes d'autonomisation de la direction générale de la REGIDESO et de professionnalisation de sa gestion sont nécessaires pour lui permettre d'améliorer globalement sa performance, réduire ses pertes techniques et commerciales, améliorer la maintenance et la gestion de son réseau, et étendre ce dernier vers les quartiers périphériques. A ce sujet, un Schéma Directeur pour le Développement de l'AEP de Bujumbura (REGIDESO, 2018) est disponible.

En matière **d'assainissement de base (AB)**, la proportion de la population (comme des écoles et centres de santé) bénéficiant d'un service de base stagne depuis 2 décennies à 46% en milieu rural et à 42% en milieu urbain, ce qui ne permet absolument pas d'atteindre l'indicateur 6.2.1. (ODD). Ici encore la priorité devrait être accordée aux provinces ayant les niveaux de service de base les plus bas, à savoir Ngozi (16%), Kirundo (19%), Muyinga (29%)

et Ruyigi (32%). Des solutions sont disponibles pour accroître rapidement ces taux de couverture en assainissement, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

(i) En **milieu rural**, un nouveau type de latrine Agro-EcoSan à bas coût suscite un grand intérêt de la part des ménages : la latrine « Akasuga » (qui produit de l'engrais), mise au point par la DPSHA avec l'appui de la GIZ et déjà testée avec succès à moyenne échelle dans 3 provinces (18 000 exemplaires construits en 5 ans avec taux de fonctionnalité de plus de 80%), pourrait être diffusée à large échelle. Un ménage équipé de cette latrine passe immédiatement d'une situation de service « non-amélioré » (44% de la population rurale) à une situation de service « de base », voire même « géré de manière sûre ».

(ii) En **milieu urbain**, l'assainissement de la ville de Bujumbura requiert en priorité la réhabilitation, l'extension et l'appui aux nouvelles connections, et l'appui à la gestion du réseau des eaux usées en lien avec l'évacuation/traitement des eaux pluviales et des déchets solides. A ce sujet, le Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées et des excréta de Bujumbura (MinInter-MEEATU/CTB Groupement FWT-SHER-GEOSCI, 2013), n'a pas encore été mis en œuvre. La possibilité d'un financement complémentaire par la BAD du futur projet Latawama II (financement UE), devrait être considéré. Enfin, certaines villes secondaires (Rumonge, Mwaro, Karusi, ...) qui disposent déjà de plans directeurs vont avoir besoin d'un appui pour la construction de leur réseau d'eaux usées.

En complément à ces interventions, il serait souhaitable que la Banque puisse s'investir de manière ciblée et synergique dans des **appuis techniques et institutionnels** à la : i) coordination sectorielle (GSEAE et RAC), ii) suivi/évaluation (base de données des infrastructures d'EPA), iii) réaménagements institutionnels (séparation des rôles de *Gestion* et d'*Utilisation*, remise en place du CNCE), iv) réduction des chevauchements de compétences en assainissement, v) élaboration du code de l'assainissement et de ses textes d'application, vi) révision/actualisation des stratégies sous-sectorielles d'AEPHA et de GRE et de leurs plans d'action, vii) reprise du CDMT sectoriel, et viii) renforcement des systèmes de réglementation et de surveillance des services d'AEPHA.

En matière de mesures d'adaptation au changement climatique, il s'agira pour la Banque de conduire une analyse détaillée sous la perspective du système de sauvegarde du changement climatique (SSC) de la Banque en lien avec le cadre Stratégique de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte¹⁸ en considérant pour base la stratégie Nationale et Plan d'Actions sur le changement climatique du Burundi¹⁹.

5.3. Collaboration potentielle de la Banque avec d'autres partenaires

Pour identifier des collaborations potentielles entre la Banque et d'autres partenaires, seuls les principaux PTF déjà actifs dans le domaine du *Développement* du secteur ont été considérés. A noter que la Banque Mondiale est absente du secteur, en raison d'un portefeuille déjà très chargé et diversifié²⁰.

L'UNICEF, chef de file des PTF du secteur AEPHA depuis 2019, intervient d'une part sur l'amélioration de l'accès à l'EPHA en milieux rural et urbain, y compris dans les écoles et les centres de santé, et d'autre part sur le renforcement institutionnel. Le budget annuel moyen de l'UNICEF en AEPHA varie entre 4 et 5 Mio USD. Pour l'avenir, l'Unicef souhaite accroître son intervention dans le secteur, et est très favorable à un partenariat avec la BAD, notamment par le co-financement de projets de construction d'infrastructures d'AEPHA en milieu rural avec assistance technique et appui institutionnel au sous-secteur. L'UNICEF serait aussi intéressé d'explorer des mécanismes de financement novateurs (garanties financières, blended finance, microfinance, renforcement de capacités pour le risk rating, etc.).

La coopération allemande (GIZ, KfW et BGR) intervient en GRE et en AEPHA au Burundi depuis les années 70' et a été chef de file du secteur de 2007 à 2015. Son action porte sur le renforcement du contexte institutionnel et juridique, et le soutien scientifique, technique et financier pour améliorer l'accès à l'EPHA, en milieux rural et urbain. Son budget annuel moyen dans le secteur s'élève à 7,28 Mio USD. A l'avenir, la coopération allemande va poursuivre son soutien au secteur, via des agences multilatérales (UNICEF, PAM, Banques de développement notamment) et des ONG internationales, dont le financement accordé pourra être dévolu à toute thématique du secteur, et comprendre des partenariats avec la BAD, éventuellement par voie de co-financement.

L'Union Européenne intervient au Burundi dans le secteur de l'AEPHA en milieu rural, y compris dans les écoles et les centres de santé. En milieu urbain, son intervention contribue essentiellement à l'assainissement de la ville de Bujumbura. Le budget annuel moyen de l'UE en AEPHA est actuellement de 2,1 Mio EUR. Pour l'avenir, l'UE

¹⁸ Version révisée PCEG Février 2021

¹⁹ Version de Mars 2013

²⁰ La Banque Mondiale n'intervient pas actuellement, ni dans les 2 à 3 prochaines années, dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi. Son portefeuille actif, qui couvre une dizaine de secteurs (15 projets pour un budget total de 860 Mio USD), est déjà assez chargé. Toutefois, si une requête de financement dans le secteur de l'AEPHA lui était soumise par le Gouvernement, elle serait considérée.

prépare sa programmation 2021-2027 pour le Burundi, dans laquelle le secteur (AEPHA et GRN) sera une thématique prioritaire où figurera vraisemblablement un important volet assainissement urbain et la poursuite de l'AEPHA en milieu rural. L'UE prévoit ainsi de rehausser son financement au secteur à 6,5 Mio EUR par an, et est favorable à un partenariat avec la BAD, à travers le co-financement de projet.

AmaziWater est une Fondation humanitaire américaine intervenant dans le secteur de l'eau potable au Burundi depuis 2013. Dans ce cadre, AmaziWater a déjà réhabilité ou réalisé environ 500 points d'eau sous forme de forages équipés de pompes à motricité humaine ou à l'énergie solaire. Cette Fondation vise à approvisionner en eau potable toutes les Communes du Burundi à l'horizon 2027 par la réalisation d'environ 5 000 points d'eau. AmaziWater a également entrepris la mise à jour de l'inventaire national des infrastructures hydrauliques en milieu rural. Son budget annuel actuel est de 5 Mio USD, et pourrait encore s'accroître à l'avenir. AmaziWater est favorable à un partenariat avec la BAD, à travers le co-financement de projet.

L'ONG **World Vision International**, active dans le secteur, est également un partenaire potentiel de la BAD.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La revue du secteur de l'eau potable et de l'assainissement a permis de mettre en évidence les **contraintes** qui limitent le développement et le fonctionnement du secteur et l'efficacité des investissements réalisés. Ces contraintes relèvent à la fois du cadre institutionnel en place, des capacités des acteurs ainsi que de l'insuffisance de financement du secteur, dans l'environnement économique difficile du Burundi.

Par la mise en place d'une Autorité de régulation, d'un Office en charge de l'assainissement urbain, et d'une Inspection générale notamment, le Gouvernement s'est engagé dans une dynamique de réforme pour poser les bases nécessaires à lever ces blocages et progresser vers l'atteinte des objectifs de développement qu'il s'est fixé à travers le PND 2018-2027 et les ODD. Dans le contexte de fragilité du Burundi, le renforcement et la durabilité de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et l'hygiène sont d'une importance vitale, qui va bien au-delà de ce seul secteur, pour contribuer à l'atteinte des ODD en matière de santé, de nutrition et d'éducation, eux-mêmes fondamentaux pour réduire la pauvreté et soutenir le développement économique du pays.

Au vu des faibles taux d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'hygiène, et de leur progression extrêmement lente, il est nécessaire d'accompagner le pays dans la voie des réformes engagées qui sont des processus à moyen et long terme. Cependant, la nécessité de développer les infrastructures est réelle et immédiate.

Ainsi, l'analyse du secteur a conduit à l'identification d'une **série d'interventions** potentielles **dans les domaines politique, stratégique, légal, institutionnel, du renforcement des capacités et des infrastructures**. Ces interventions portent sur : (i) l'élaboration ou la révision des stratégies sous-sectorielles de GRE et d'AEPHA et de leurs plans d'action, (ii) l'élaboration d'un Code de l'assainissement et de ses textes d'application, (iii) le renforcement ou réaménagement des institutions en charge de la GRE et de l'AEPHA, (iv) la revue des modes de contractualisation entre les acteurs du secteur, notamment avec les fournisseurs de services en milieu rural, (v) le renforcement des systèmes de régulation, réglementation et surveillance des services d'AEPHA, et enfin (vi) la mobilisation des financements publics nécessaires, en particulier pour les infrastructures, adaptés à l'ampleur des besoins du secteur.

Ces actions visent à opérationnaliser les orientations stratégiques du Gouvernement en vue d'accélérer la progression des taux d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'hygiène à court et moyen terme, dont le coût global est estimé à environ 625 Mio USD à l'horizon 2027. Il est ainsi recommandé de mettre en oeuvre ces interventions, qui sont indispensables pour faire progresser durablement le secteur, et pour rassurer les partenaires financiers souhaitant y investir.

Parmi ces actions, certaines priorités ont été identifiées comme des **zones potentielles d'application du financement de la Banque**. La première concerne l'approvisionnement en eau potable des ménages, écoles et centres de santé dans les zones rurales des provinces dont le taux de couverture est le plus faible, par la réhabilitation/extension et construction de nouveaux réseaux d'adduction, accompagnée d'un appui à la maîtrise d'ouvrage communale et d'un appui très consistant à la gestion du service d'approvisionnement en eau potable.

Par ailleurs, l'AEP en milieu urbain souffre également d'un déficit d'accès en particulier à Bujumbura, vu le taux élevé de pertes du réseau et la croissance rapide de la ville. Des appuis à la REGIDESO sont nécessaires pour accroître l'autonomie de gestion de sa Direction, améliorer la maintenance de ses usines & réseaux, et étendre la distribution vers les quartiers périphériques conformément à son Schéma Directeur de Développement.

En second lieu, **l'assainissement de base et l'hygiène** s'imposent comme de grandes priorités notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Cette thématique a été jusqu'à récemment négligée par les autorités et par les partenaires financiers, comme le révèle la stagnation de du tax de l'assainissement de base à moins de 50% depuis 2 décennies, tant en milieu rural qu'en milieu urbain tandis que l'accès à l'hygiène reste encore à 6% à l'échelle nationale. Ici encore la priorité devrait être accordée aux zones et groupes de population pâtissant des niveaux de service les plus faibles.

- Pour le **milieu rural**, un nouveau type de latrine Agro-EcoSan à bas coût suscite un grand intérêt de la part des ménages depuis quelques années. Cette latrine améliorée pourrait être largement diffusée moyennant la formation en nombre de maçons et techniciens tandis que les règles de base de l'hygiène pourraient être vulgarisées notamment le lavage des mains à la cendre ou au savon aux moments clés de la journée.
- En **milieu urbain**, la ville de Bujumbura requiert la réhabilitation et l'extension de son réseau d'eaux usées ainsi que d'un appui à sa gestion, en lien avec le traitement des boues de vidanges, des déchets solides et le drainage des eaux pluviales. Le Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées et des excréments de Bujumbura tarde à être mis en œuvre depuis 2013. Au regard du niveau d'accès à l'hygiène de base en milieu urbain encore maintenu à 20%, il importe que l'opportunité de la COVID-19 soit saisie pour sensibiliser largement la population sur la pertinence de l'adoption des pratiques d'hygiène notamment le lavage régulier des mains.

Pour conduire aux mieux ces interventions priorisées, il est recommandé de valoriser les complémentarités avec d'autres PTF déjà solidement investis dans le secteur au Burundi. Des collaborations possibles ont ainsi été identifiées avec l'UNICEF, l'UE, Coopération allemande, la Fondation AmaziWater et World Vision International sous la forme de co-financement de projets.

ANNEXE 1 Liste des documents de référence du secteur de l'eau et de l'assainissement au Burundi

BAD et ODD général

1. **BAD (2021)** Perspectives économiques au Burundi. <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/burundi/burundi-economic-outlook> consulté le 28 février 2021.
2. **BAD (2020)** Draft African Development Bank Group Policy on Water* 2021-2025. 42 p., African Development Bank – African Development Fund, SNSP, July 2020.
3. **BAD (2019)** Document de Stratégie-Pays 2019-2023 République du Burundi (DSP 2019-2023). Département Economie Pays – ECCE. Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique de l'Est – RDGE, Groupe de la Banque Africaine de Développement, 68 p., juin 2019.
4. **BAD (2018) Rapport** d'Achèvement du Projet d'Aménagement des Bassins Versants et d'Amélioration de la Résilience Climatique (RAP - PABVARC). Groupe de la Banque Africaine de Développement, 31 p., RDGE/RDGN, octobre 2018.
5. **FAD (sans date)** Changer la vie des plus vulnérables de l'Afrique, 6 p., FAD.
6. **OMS (2017)**. WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, 8 p., JMP WHO-UNICEF, juillet 2017.
7. **PSEau (2017)** Les Objectifs de Développement Durable pour les services d'eau et d'assainissement : Décryptage des cibles et indicateurs, 54 p., Programme Solidarité Eau (p-S Eau), juin 2017.
8. **UNICEF-OMS (2019)** Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène des ménages 2000-2017 : *Gros plan sur les inégalités*. UNICEF-OMS, 140 p., 2019. https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/jmp-report-2019/fr/
9. **UN Water et OMS (2020)** Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : Rapport sur la situation mondiale en 2019. Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable. Rapport GLAAS 2019. 144 p. http://www.who.int/water_sanitation_health/glaas/en/
10. **UN Water (2021)** Site Internet des Nations Unies renseignant les données de l'ODD 6 pour les différents pays du monde. https://sdg6data.org/country-or-area/burundi#anchor_6.a.1 consulté le 24 février 2021.
11. **Bank's strategic framework on Climate change and Green growth (Revised version by PECG, Feb 2021)**

ODD Burundi

12. **ISTEEBU & PNUD (2018)** Cartographie et niveaux de référence des indicateurs des Objectifs de Développement Durable, Rapport national, 116 p., Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, Institut de Statistiques et d'Etudes Economiques du Burundi (ISTEEBU) – PNUD, septembre 2018.
13. **MFBCDE (2020)** Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable au Burundi, 138 p., Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique, Bujumbura, avril 2020.
14. **République du Burundi 2^{ème} Vice-Présidence et PNUD (2018)** Rapport de priorisation des Objectifs du Développement Durable au Burundi 2016-2030, 167 p., juillet 2018.

Burundi – Vision, Politiques, Plans et Stratégies sectorielles AEPHA

15. **MEEATU et MEM (2015)** Stratégie de mobilisation des financements pour le secteur eau et assainissement.
16. **MEEATU, MEM et MSPLS (2014)** Guide des indicateurs pour le suivi du sous-secteur Eau potable, Hygiène et Assainissement de base - *Indicateurs pour le suivi de la SNE et de la Politique nationale d'Assainissement*, 103 p., janvier 2014.
17. **MEEATU (2013)** Politique Nationale d'Assainissement du Burundi et Stratégie Opérationnelle - Plan d'action de la mise en œuvre de la PNA, 59 p., février 2013.
18. **MEEATU et MEM (2012)** Guide des indicateurs pour le suivi de la SNE 2011-2020 - Axe 3 Amélioration des services en eau potable et assainissement de base », 36 p., décembre 2012.
19. **MEM (2014) Stratégie Pro-Pauvre Eau et Assainissement**, 44 p., Bujumbura, décembre 2014.
20. **MINHEM (2020)** Stratégie sectorielle du MINHEM alignée au Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 pour l'eau, l'assainissement, l'énergie, les hydrocarbures, les mines et carrières. 165 p., avril 2020 (élaborée par le MINHEM, en attente validation par Conseil des Ministres).
21. **MinInter-MEEATU / CTB Groupement FWT-SHER-GEOSCI (2013)** Plan Directeur d'Assainissement des eaux usées et des excréta de Bujumbura. 5 Volumes, octobre 2013.
22. **MSPLS (2016)** Stratégie nationale de mise en œuvre de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » au Burundi 2017-2020, 37 p., septembre 2016.
23. **OBEA (2016)** Observatoire Burundais Eau et l'Assainissement (OBEA), Charte de fonctionnement, 11 p.
24. **Présidence de la République (2019)** Décret N° 100/079 du 24 mai 2019 portant création, missions, organisation et fonctionnement de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA). 11 p., Bujumbura.
25. **Présidence de la République (2018)** Organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (comprenant la Gestion des Ressources en Eau), 35 p., Décret N° 100/087 du 26 juillet 2018.
26. **Présidence de la République (2018a)** Décret N° 100/095 du 08 août 2018 portant missions et organisation du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines (comprenant l'eau potable et l'assainissement de base), 18 p., Bujumbura.
27. **Présidence de la République (2018b)** Décret N° 100/129 du 1^{er} septembre 2018 portant missions et organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local. 19 p., Bujumbura.
28. **Présidence de la République (2016)** Décret n° 100/12 du 06 janvier 2016 portant statuts de l'Agence d'appui à la réalisation des contrats de partenariats public-privé.
29. **Présidence de la République (2015)** Décret N° 100/17 du 16 janvier 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Coordination du secteur de l'Eau et de l'Assainissement, 9 p.
30. **Présidence de la République (2015a)** Transfert de compétences de l'Etat aux Communes, 12 p., Loi N°1/16 du 25 mai 2015.
31. **Présidence de la République (2015b)** Loi n°1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats de partenariats public-privé.
32. **Présidence de la République (2014)** Protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, 8 p., Présidence de la République, Décret N° 100/189 du 25 août 2014, et son Annexe « Guide National de Détermination des Périmètres de Protection des Captages d'Eau destinée à la Consommation Humaine », 24 p. (hors annexes).
33. **Présidence de la République (2012)** Loi N°1/02 du 26 mars 2012 sur le Code de l'Eau, 54 p.
34. **Présidence de la République (2009)** Politique Nationale de l'Eau, 103 p., MEEATU, Bujumbura, décembre 2009.
35. **REGIDESO (2018)** Schéma Directeur pour le Développement de l'Alimentation en Eau Potable de Bujumbura, Burundi. 318 p., REGIDESO/MINHEM, CICR et SGI Ingénierie SA, novembre 2018.

36. **République du Burundi (2018)** Plan National de Développement du Burundi (PND Burundi 2018-2027). Accédé en ligne : 10 décembre 2020. <http://burundi.gov.bi/IMG/pdf/-28.pdf>. 59. 149 p., Présidence de la République, juin 2018.
37. **République du Burundi (2015)** Rapport national sur les OMD 2015, Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement à la veille de l'Agenda post-2015.
38. **République du Burundi et PNUD (2011)** Vision « Burundi 2025 », 104 p., Ministère du Plan et du Développement Communal/Cellule Prospective et Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), juin 2011.

Burundi – Revues, Inventaires, Enquêtes, Notes AEPHA

39. **Banque Mondiale (2019)** Diagnostic du secteur eau, assainissement et hygiène : République du Burundi. Principaux constats, 74 p., juin 2019.
40. **Banque Mondiale (2019a)** World Development Indicators. Washington, D.C.: World Bank Group. Accédé en ligne : 15 février 2021. <https://data.worldbank.org/indicator/EN.POP.DNST?locations=BI&view=chart>
41. **Banque Mondiale (2018)** Burundi - Systematic Country Diagnostic (English). Washington, D.C.: World Bank Group. <http://documents.worldbank.org/curated/en/655671529960055982/Burundi-Systematic-Country-Diagnostic>.
42. **ISTEEBU, MSPLS et ICF (2020)** Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et du Plan [Burundi] (MPBGP), Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida [Burundi] (MSPLS), Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU), et ICF. Troisième Enquête Démographique et de Santé du Burundi (EDSB-III). 702 p., 13 mai 2020.
43. **ISTEEBU (2017)** Projections Démographiques 2010-2050 Niveau National et Provincial. Institut de Statistiques et d'Études Économiques Du Burundi. Bujumbura, 53 p., avril 2017.
44. **MEEATU (2014)** Revue annuelle conjointe 2013 du secteur de l'Eau et de l'Assainissement au Burundi, 61 p., MEEATU, juillet 2014.
45. **MEM et MSPLS (2014)** Enquête Nationale Hygiène et Assainissement de Base (ENHAB 2014) - Milieu rural et urbain), Factsheet 5 p., Protocole de l'enquête 18 p., Base de données, Burundi, août 2014.
46. **MEM (2013)** Inventaire National Eau et Assainissement (INEA-Atlas 2012) : Taux de couverture en eau potable Burundi Milieu rural, 38 p., AHR & MEM, septembre 2013.
47. **MFAN (2018)** Climate Change Profile-Burundi. Ministry of Foreign Affairs of the Netherlands. Accédé en ligne : 15 janvier 2021. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Burundi_1.pdf.
48. **OCHA (2020)** Aperçu des besoins humanitaires, Burundi. Cycle de programme humanitaire, 74 p., OCHA, Humanitarian Response, Humanitarian InSight et Financial Tracking Service, février 2020.
49. **OMS-UNICEF (2019)** *Monitoring*. <https://washdata.org/monitoring/drinking-water>. Accédé en ligne le 28 janvier 2021.
50. **OMS-UNICEF (2019b)** *Water, Sanitation and Hygiene in Health Care Facilities: Global Baseline Report 2019*. Geneva, Switzerland: World Health Organization and United Nations Children's Fund.
51. **OMS-UNICEF (2018)** *Drinking Water, Sanitation and Hygiene in Schools: Global Baseline Report 2018*. Geneva, Switzerland: World Health Organization and United Nations Children's Fund.
52. **PNUD (2020)** Evaluation des effets Socio-Economiques du COVID-19 au Burundi, 41 p., PNUD, juin 2020.
53. **REGIDESO (2020)** Rapport annuel 2019, 84 p., Direction Générale de la REGIDESO, Bujumbura, 2020.
54. **République du Burundi (2019)** The Burundi Country Brief for the Sectors Ministers Meeting *Overview of the situation: safe water, sanitation, and hygiene in the Republic of Burundi Leave no one behind*, 5 p., San José, Costa Rica, 4-5 avril 2019.
55. **SWA (2017)** Aperçu de la situation : Eau potable, assainissement et hygiène en République du Burundi – Réunions de haut niveau 2017. Sanitation and Water For All, 7 p., Bujumbura, avril 2017.

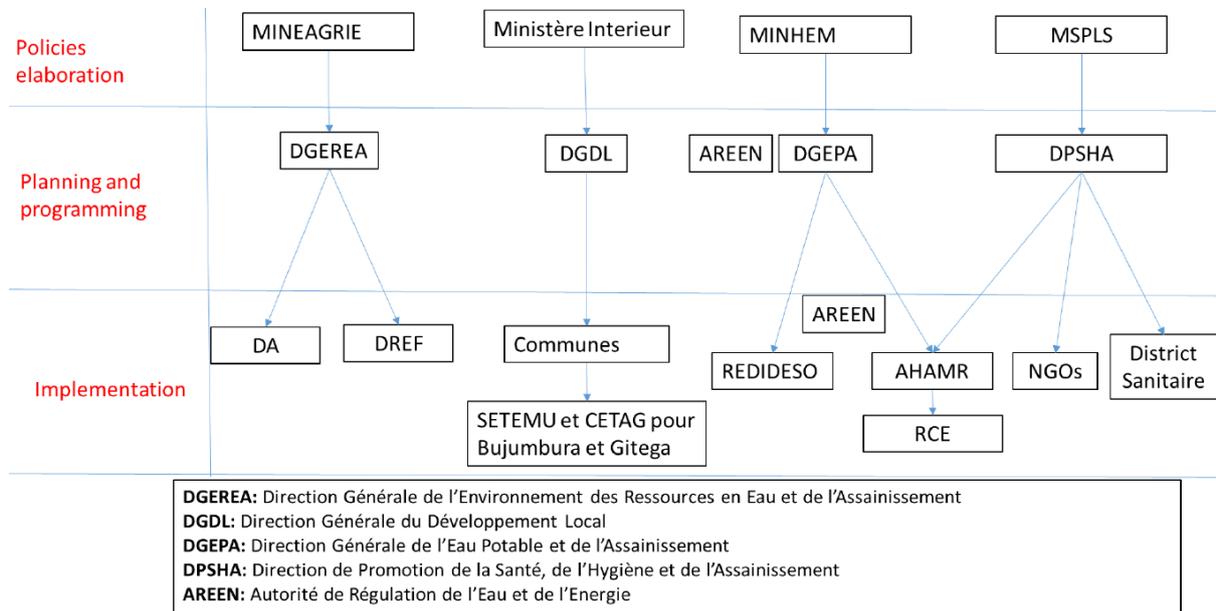
56. **UNICEF (2020)** Analyse Budgétaire Eau, Hygiène et Assainissement 2020/2021 Burundi, 6 p., UNICEF, 2020.
57. **UNICEF (2019)** The State of WASH Financing in Eastern and Southern Africa. Burundi Country Level Assessment. 56 p., UNICEF, September 2019.
58. **UNICEF (2019a)** Analyse des financements en WASH, 16 p., UNICEF 2019-20.
59. **UNICEF (2017)** Budget de l'État 2017 : Secteur de l'Eau, l'Hygiène et de l'Assainissement Burundi. UNICEF Burundi, juin 2017.
60. **UNICEF (2014)** Etude Socio-Anthropologique (ESA), UNICEF, 2014
61. https://www.who.int/water_sanitation_health/fr/
62. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/drinking-water>

Burundi – GIRE

63. **GIZ (2013)** Développement de la GIRE dans la zone pilote Dama-Murembwe – Aspects de la GIRE au Burundi, 60 p., PROSCEAU-GIZ, Aout 2013.
64. **IGEBU (2010)** Rapport annuel hydrologique du Burundi, 48 p. (hors Appendices), IGEBU, décembre 2010.
65. **MEEATU (2014)** Autorisation de forage, creusement de puits et sondage, 8 p., MEEATU, Ordonnance Ministérielle N°770/1590 du 26 septembre 2014, et son Annexe « Guide de Bonnes Pratiques pour la Réalisation des Forages d'Eau au Burundi », 34 p., aout 2014.
66. **MEEATU (2014a)** Autorisations et concessions sur les eaux du domaine public hydraulique, 13 p., MEEATU, Ordonnance Ministérielle N°770/640 du 23 avril 2014.
67. **MEEATU (2013)** Fonctionnaires assermentés à constater les violations du Code de l'Eau et de ses textes d'application, 4 p., MEEATU, Ordonnance Ministérielle N°770/630/1440 du 08 octobre 2013.
68. **MEEATU (2009)** Plan d'Actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burundi – PAGIRE, Partenariat National de l'Eau du Burundi (PNE) et MEEATU :
 - Volume I : **Rapport d'état des lieux du secteur de l'eau**, 44 p., Bujumbura décembre 2008.
 - Volume II, Tome 1 : **Actions stratégiques**, 148 p., Bujumbura, décembre 2009.
 - Volume II, Tome 2 : **Fiches de Projets**, 137 p., Bujumbura, décembre 2009.
69. **MEEATU-MSPLS (2014)** Normes de rejet des eaux usées domestiques et industrielles au Burundi, 36 p., MEEATU-MSPLS, Ordonnance Ministérielle conjointe N°770/468 du 25 mars 2014.
70. **SHER (2017)** Atlas interactif marais/plaines/bas-fonds et bassins versants et manuels de conception de maintenance et de gestion d'aménagements hydroagricoles / PHASE 3. Rapport final, MINAGRIE, Groupement SHER Ingénieurs-Conseils sa – I-MAGE, Octobre 2017, Page 82/137.
71. **SHER (2011)** Etude bibliographique et analyse pré-diagnostique du potentiel hydroélectrique au Burundi, Rapport final, MEM/DGEE, SHER Ingénieurs-Conseils S.A., Novembre 2011, 74 p.

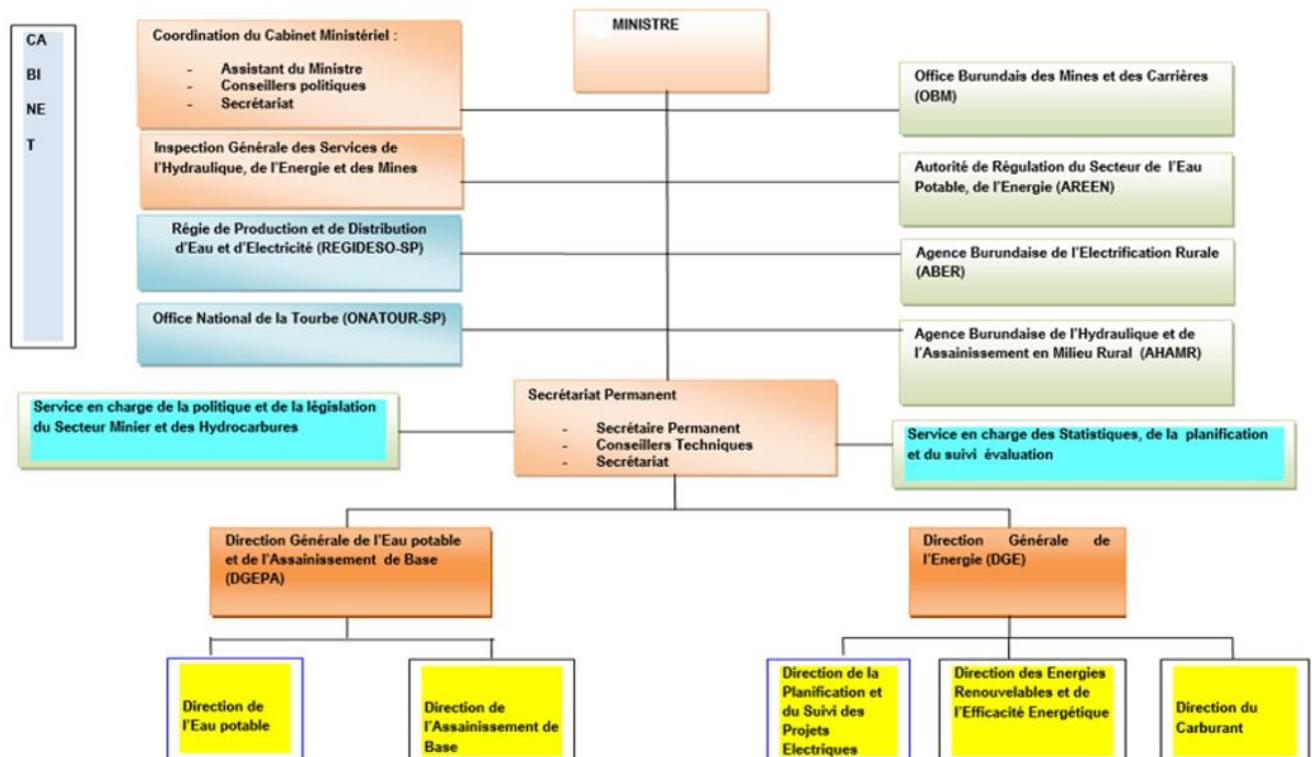
Annexe 2 Structure institutionnelle du secteur EPHA au Burundi, Organigramme et RH du MINHEM

2.1 Structure institutionnelle du secteur EPHA



A noter que depuis 2019 la régie des services technique municipaux (SETEMU) a été intégrée à la nouvelle structure de l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA), en charge de l'assainissement urbain. L'OBUHA appartient au Ministère des Infrastructures, de l'Equipeement et des Logements Sociaux (MIELS).

2.2 Organigramme du MINHEM



2.3 Ressources humaines (RH) du MINHEM affectées au secteur de l'EPA

Les ressources humaines du **Cabinet du Ministre** du MINHEM comprennent 46 agents dont 28 cadres de direction. On peut estimer qu'environ 40% de ces RH sont affectées au secteur de l'AEPHA.

La situation des ressources humaines au niveau des **Administrations personnalisées et des Entreprises Publiques** du secteur de l'EPA dépendant du Ministère se présente comme suit.

Tableau : Ressources humaines (effectif) des institutions du MINHEM - Secteur de l'EPA uniquement

CATEGORIE	DGEPA	REGIDESO (Eau uniquement)	AHAMR	AREEN (Eau uniquement)	IG (Eau uniquement)	TOTAL
Cadres de direction	09	86	34	7	02	138
Agents de collaboration	08	276	85	0	-	369
Agents d'exécution	04	346	70	4	-	424
Total	21	708	189	11	02	931

Source : MINHEM, 2020

Pour pouvoir mettre en œuvre les missions confiées au MINHEM, les différents services publics de ce Ministère planifient le **recrutement de personnel additionnel** à l'horizon 2027. Le recrutement global prévu pour le Cabinet et les Administrations totalement ou partiellement impliquées dans le secteur de l'EPA est le suivant :

- Le Cabinet compte recruter 6 cadres
- La Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base (DGEPA) aura besoin d'un personnel additionnel de 54 agents (44 cadres, 6 agents de collaboration et 4 agents d'exécution) ;
- La Régie de Production et de Distribution de l'Eau et de l'Electricité (REGIDESO) compte recruter 553 agents additionnels (132 cadres de direction, 295 agents de collaboration, 126 agents d'exécution).
- L'Agence de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR) compte recruter 266 agents additionnels (62 cadres de direction, 174 agents de collaboration et 30 agents d'exécution) ;
- L'Autorité de Régulation des Secteurs de l'Eau potable et de l'Energie (AREEN) aura besoin de 22 cadres additionnels ;
- L'Inspection Générale, encore au stade de démarrage de ses activités, a besoin de recruter 54 agents pour l'accomplissement de sa mission.

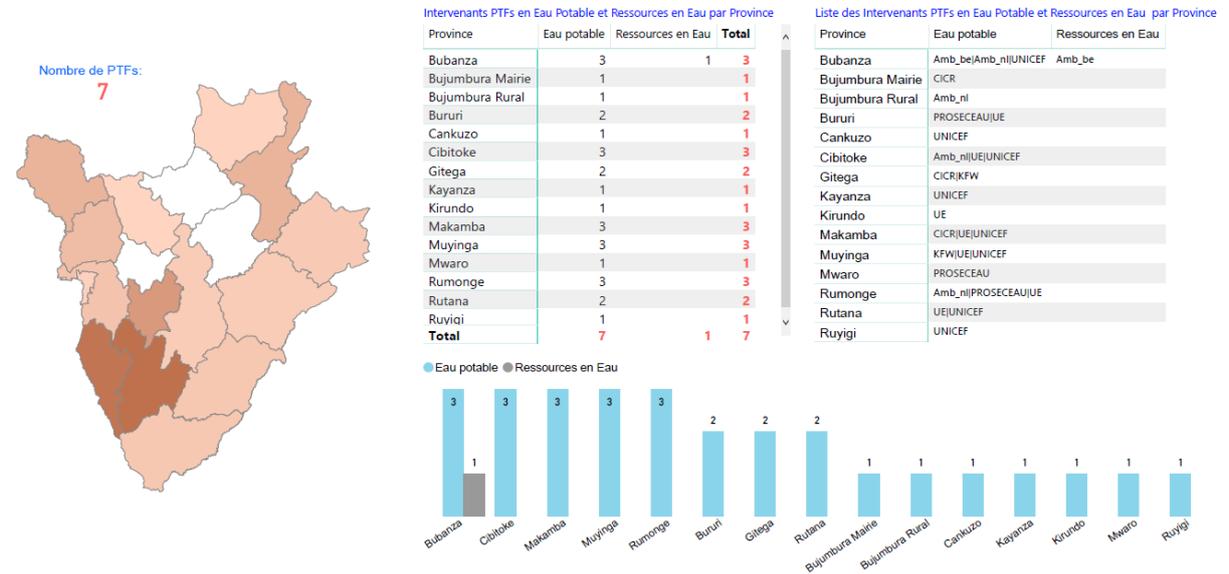
Si l'on s'en tient uniquement au secteur de l'EPA, ce recrutement concerne environ 550 agents pour le MINHEM.

Annexe 3 Extrait du mapping des PTF et de leurs interventions (UNICEF, 2020)

3.1 Dans le domaine du Développement

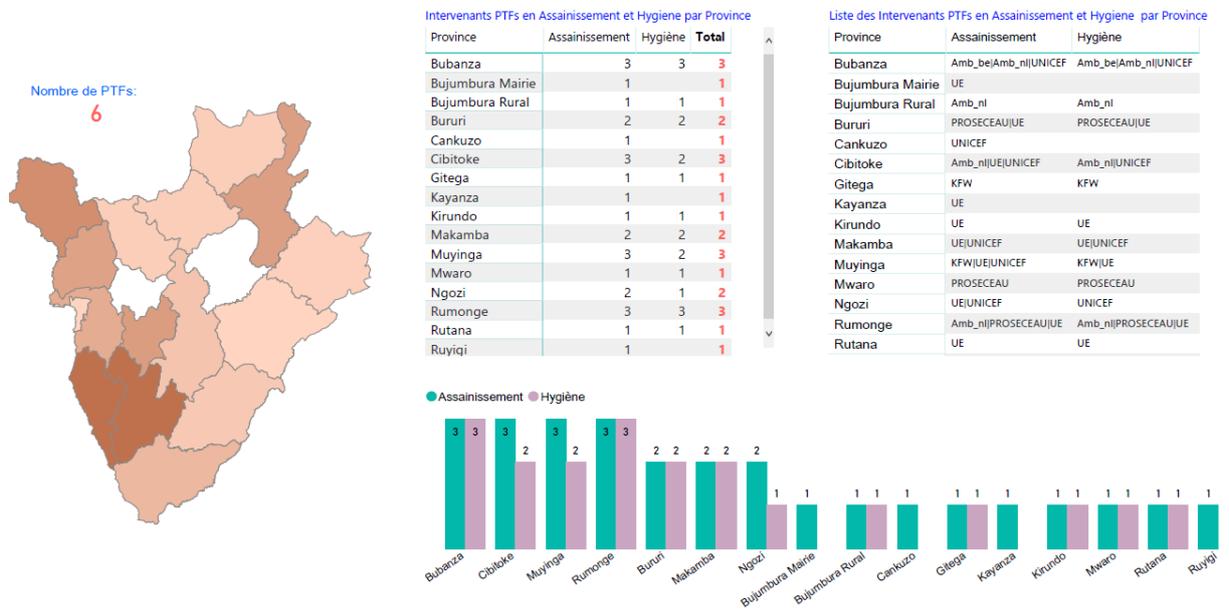
Présence des Intervenants PTF sur le Développement en Eau Potable et Ressources en Eau au Niveau National

Pas d'intervenant dans les provinces de Karuzi, Muramya et Ngozi



Présence des Intervenants PTF sur le Développement en Assainissement et Hygiène au Niveau National

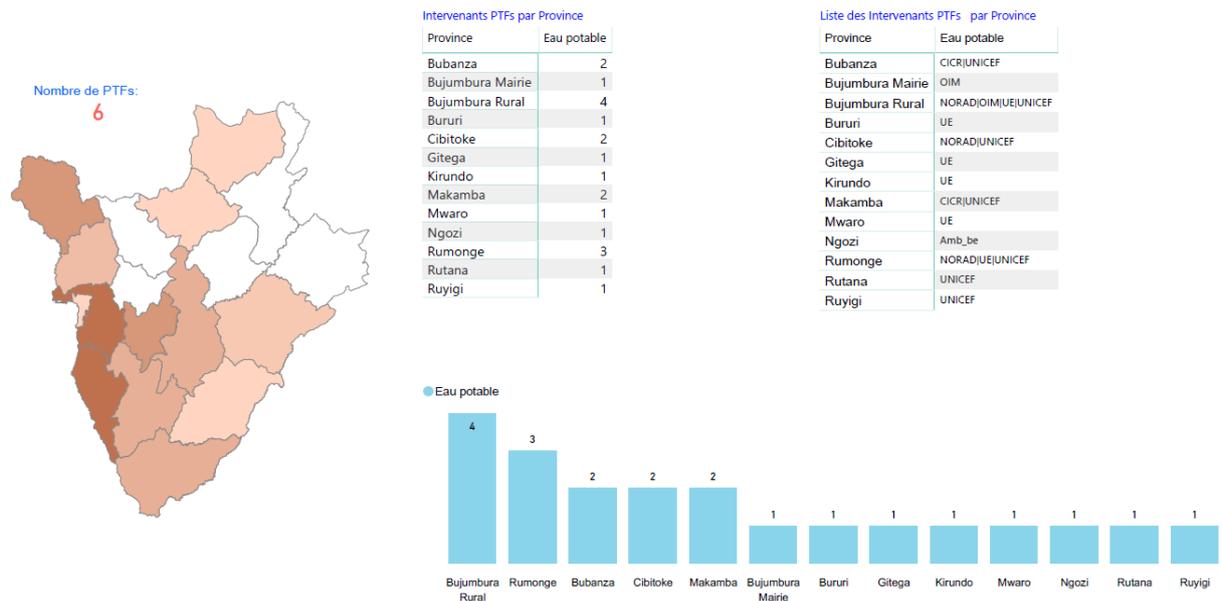
Pas d'intervenant dans les provinces de Karuzi et Muramya



3.2 Dans le domaine de l'Humanitaire

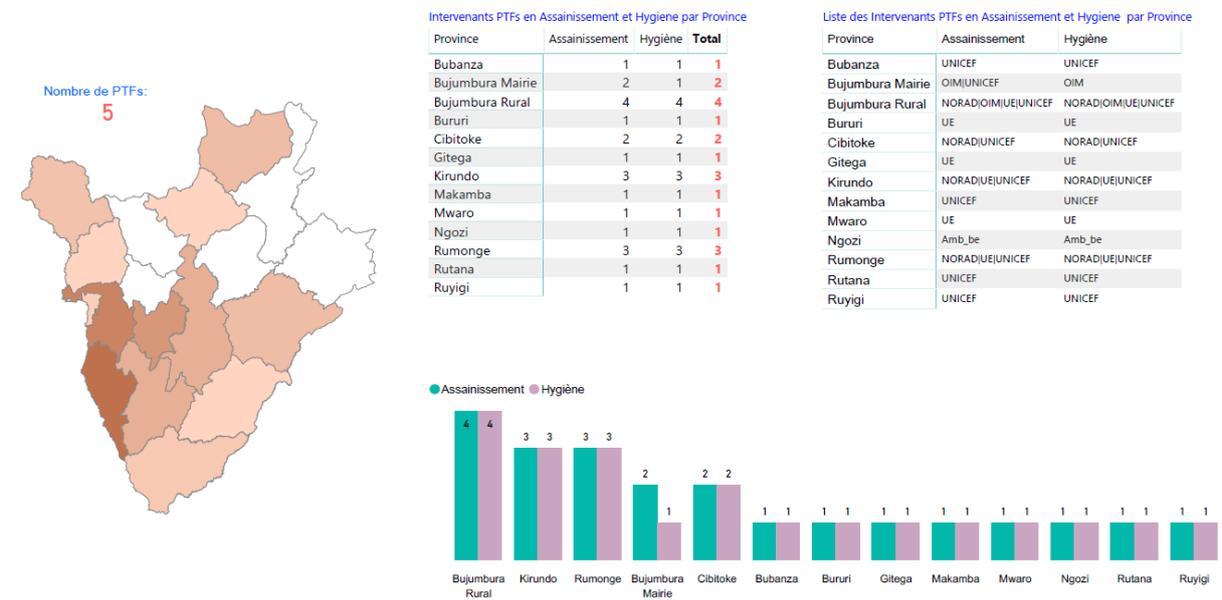
Présence des Intervenants PTF sur l'Humanitaire en Eau Potable au Niveau National

Pas d'intervenant dans les provinces de Karuzi, Muramvya, Kayanza, Cankuzo et Muyinga



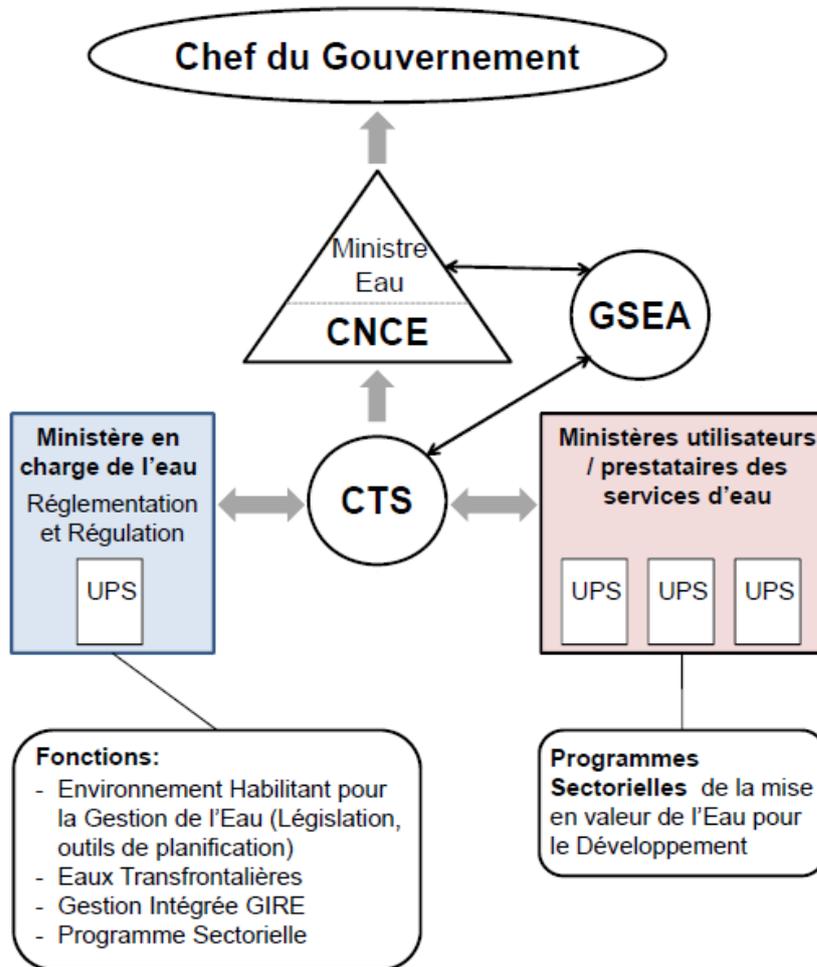
Présence des Intervenants PTF sur l'Humanitaire en Assainissement et Hygiène au Niveau National

Pas d'intervenant dans les provinces de Karuzi, Muramvya, Kayanza, Cankuzo et Muyinga



Annexe 4 Organigramme du cadre institutionnel de la PNE (PNE, 2009)

Organigramme du Cadre Institutionnel de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau.



CNCE: Comité National de Coordination du Secteur
 CTS: Comité Technique de Suivi
 GSEA: Groupe Sectoriel Eau et Assainissement
 UPS: Unité de Planification et Suivi

Annexe 5 Etat de l'infrastructure du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

1. Eau potable

Infrastructures utilisées. Les sources aménagées, où s'approvisionnent 45% de la population, constituent le type de point d'eau le plus répandu dans tout le pays. Mais le type d'infrastructure utilisée diffère fortement entre les milieux rural et urbain (ISTEEBU *et al.*, 2020) :

- **En milieu rural** 52% des ménages s'approvisionnent aux sources aménagées, 22% aux bornes fontaines publiques, 13% à des sources non aménagées, 5% à des eaux de surface et 5% à des puits ou forages. Seuls 2% des ménages disposent d'eau courante dans leur parcelle ou chez un voisin. Par ailleurs, un très faible pourcentage de ménages s'approvisionne une partie de l'année par des systèmes de collecte des eaux pluviales.
- **En milieu urbain** 38% de la population dispose d'eau courante dans son habitation, cour ou parcelle, 32% de la population s'approvisionne aux bornes fontaines publiques, 15% s'approvisionne à des sources aménagées, 12% s'approvisionne à l'eau courante chez le voisin.

Selon le dernier inventaire national des infrastructures d'eau potable du milieu rural (MEM, 2013), le Burundi comptait pour le **milieu rural**, 29 196 sources aménagées, 229 puits et forages ainsi que 9 661 bornes fontaines.

Parmi les sources aménagées, 65% étaient fonctionnelles et propres, 15% fonctionnelles mais de qualité laissant à désirer et 20% non fonctionnelles. Concernant les puits et forages, 42% étaient fonctionnels dont 16% avaient l'eau de mauvaise qualité et 58% qui étaient non fonctionnels. S'agissant des bornes fontaines, 64% étaient fonctionnelles et 36% non fonctionnelles.

En **milieu urbain** où la mission de fournir de l'eau potable est confiée à la REGIDESO, les indicateurs ci-dessous montrent l'évolution de la production et de la consommation.

Tableau : Evolution de la production de l'eau potable

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantité d'eau produite (Millions m ³)	39,8	40,3	39,3	42,5	43,7	46,9	48,2	51,1	49,3	51,3
Quantité d'eau consommée (Millions m ³)	22,4	24,7	27,1	27,0	28,8	30,4	27,4	26,5	28,4	31,8
Pertes techniques et commerciales (Millions m ³)	17,4	15,6	12,2	15,5	14,9	16,5	20,8	24,6	20,9	19,5
Pertes (%)	44	39	31	37	34	35	43	48	38	40

Sources : Rapport annuel 2019 de la REGIDESO sur la production et communication personnelle de Léonidas NIYUNGEKO (GFA).

En milieu urbain la REGIDESO gère les 21 réseaux des villes du pays. Ces réseaux totalisent environ 100 000 branchements privés dont 86% sont fonctionnels, et 1 040 bornes fontaines publiques dont 88% sont fonctionnelles. Au cours des années 2017 à 2019, la REGIDESO a enregistré en moyenne 42% de pertes techniques et commerciales (distinction non connue) sur une production annuelle de 51 millions m³.

Les réseaux sont en général âgés et ont un grand besoin de réhabilitation non couvert par la REGIDESO.

Dans les **écoles**, le problème d'eau potable est très aigu avec 41% des établissements scolaires ne disposant d'aucune infrastructure d'accès à l'eau potable (OMS-UNICEF, 2021). A noter que les taux d'accès au service varient considérablement entre les niveaux pré-primaire et primaire d'une part, et secondaire d'autre part. Les niveaux pré-primaire et primaire enregistrant des taux d'absence de service de près d'une école sur 2.

Dans les **formations sanitaires**, la situation est bien meilleure vu la nécessité absolue d'avoir accès à de l'eau potable pour des raisons évidentes de santé publique. Seuls 2% des formations de soins de santé du pays ne dispose d'aucun service d'eau potable, alors que 73% de ces formations ont accès à un point d'eau amélioré dans un délai de moins de 30 minutes.

2. Assainissement

Les infrastructures d'assainissement en **milieu urbain** se composent principalement de latrines à fosse avec dalle (55% des ménages), de toilettes à chasse d'eau connectées aux fosses septiques (26%), qui sont les types les plus courants d'installation d'assainissement améliorée. Seuls 3,5% de la population est connectée au réseau d'assainissement collectif urbain. Ce réseau est relativement développé à Bujumbura (120 km au total) mais assez âgé (en partie plus de 50 ans). La Station d'Épuration des eaux usées (STEP) de Bujumbura est d'une capacité encore suffisante pour le réseau existant, mais ne couvre pas plus de 30% de la population de Bujumbura. Par ailleurs, les stations de pompage et relevage du réseau d'assainissement sont peu opérationnelles, et les capacités de traitement des boues de vidange sont insuffisantes.

En **milieu rural**, au titre des installations améliorées, on compte principalement des latrines à fosse avec dalle (53% des ménages). Les autres ménages utilisant des installations non améliorées, telles que latrines à fosse sans dalle (44%). Un très faible pourcentage (0,23%) des ménages utilise des latrines connectées à des fosses septiques, et aucun ménage rural n'a accès à un réseau d'égouttage collectif.

En milieu **scolaire**, à l'échelle nationale, 49% des écoles avaient des infrastructures d'assainissement améliorées, 46% des services limités et 5% une absence d'installation en 2019 (OMS-UNICEF, 2021). Les installations d'assainissement distinctes pour chacun des sexes ne sont disponibles que dans 31% des écoles primaires contre 99% des écoles secondaires.

Dans les **formations sanitaires**, sur l'ensemble du pays, 93% disposaient d'infrastructures d'assainissement améliorées en 2016. Il manque cependant de données récentes sur l'assainissement dans les structures de soins de santé, comme en atteste actuellement l'affichage „données insuffisantes“ sur le site du JMP OMS-UNICEF (<https://washdata.org/data/healthcare#!/dashboard/new>).

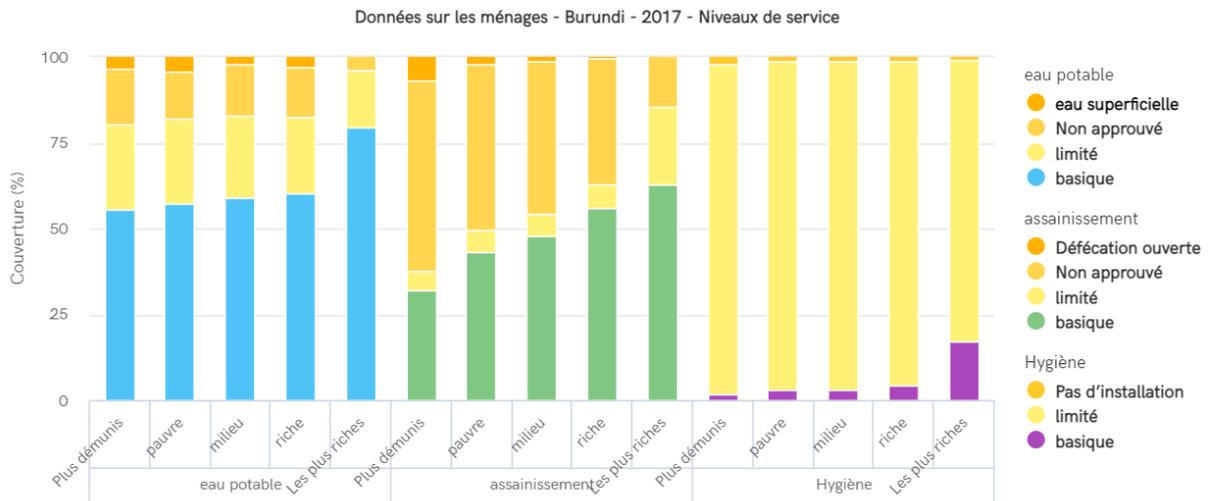
3. Hygiène

Au niveau des ménages **ruraux** comme **urbains**, l'infrastructure d'hygiène considérée est très limitée (élémentaire) puisqu'elle se définit comme une installation de lavage des mains, laquelle peut se limiter à un lieu où il est possible de se laver les mains. Dès lors 99% des ménages disposent de cette „infrastructure“.

On relève cependant que dans 67% des **écoles** il n'y a pas d'installation de lavage des mains.

Dans 93% des **formations sanitaires**, des infrastructures de lavage des mains sont disponibles au point de prestation de soins.

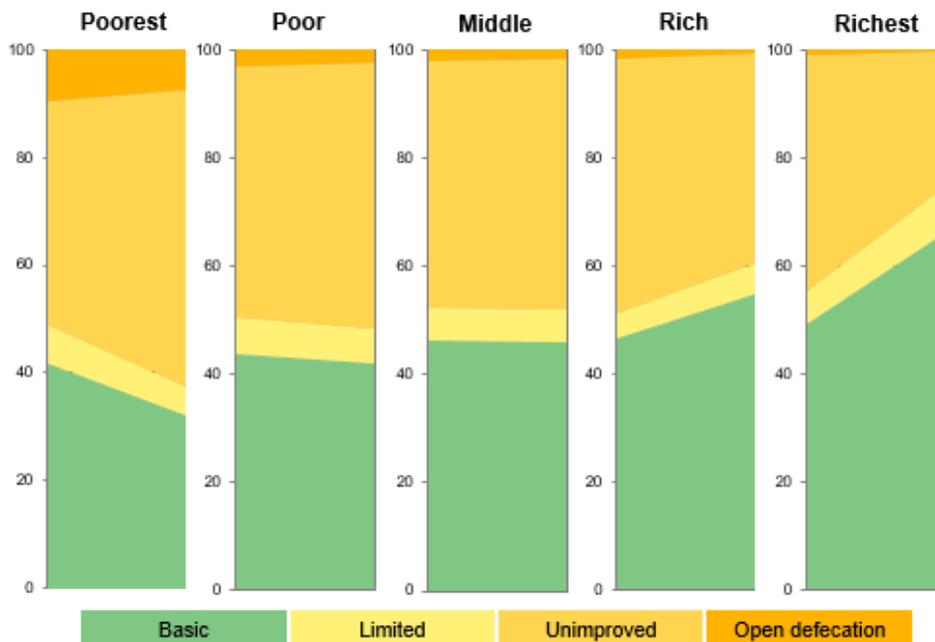
Annexe 6.1. Taux d'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène des ménages en fonction du quintile de richesse.



Source : JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/> consulté le 26 février 2021.

Annexe 6.2. Evolution sur la période 2000-2017 du taux d'accès à l'assainissement des ménages au Burundi en fonction du quintile de richesse.

Rural sanitation coverage, 2000–2017



Source : JMP OMS-UNICEF, <https://washdata.org/data/household#!/>

Annexe 7 Liste détaillée des interventions préconisées dans le domaine du renforcement des institutions et des capacités

Dans le domaine du renforcement institutionnel et des capacités, une série d'actions devraient être mises en œuvre, en termes d'appui au bon fonctionnement des institutions responsables, dans différentes matières :

- **Gestion des ressources en eau** : appui à l'élaboration d'une stratégie de Gestion des Ressources en Eau, accompagnée d'un plan d'action (actualisation du PAGIRE de 2009) et d'un appui à sa mise en œuvre.
- **Planification et coordination** des sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement de base : renforcement des Directions Générales concernées (DGEPA, AHAMR, REGIDESO et OBUHA).
- **Performance de la REGIDESO** : appui à la réforme de l'entreprise REGIDESO pour améliorer ses performances dans le développement des services d'eau potable en milieu urbain et péri-urbain.
- **Maîtrise d'ouvrage des Communes** : renforcement du rôle des Communes dans la planification, le développement, la gestion et la maintenance professionnelle des infrastructures d'eau potable.
- **Fournisseurs de services en milieu rural** : révision du cadre actuel de délégation de service pour accélérer la professionnalisation des fournisseurs. Le regroupement de plusieurs systèmes d'AEP pour constituer des périmètres d'exploitation plus rentables, couplés avec des efforts de réduction des coûts d'exploitation, en particulier par la promotion de l'exhaure solaire sont des pistes à explorer pour espérer attirer des professionnels.
- **Systèmes de réglementation et de surveillance** : sur la base du constat que les services WASH au Burundi sont faibles et peu fonctionnels, des actions de renforcement des institutions et des capacités devrait être mise en œuvre sur les points suivants :
 - **Qualité de l'eau de boisson**. Dans les zones urbaines, la surveillance de l'eau potable n'est effectuée qu'à un faible pourcentage de la fréquence requise. Dans les zones rurales, la surveillance n'a quasiment pas lieu. Aucune fréquence requise n'est d'ailleurs définie. Outre l'élaboration des normes et procédures nationales, il y a lieu d'assurer l'équipement et la formation du personnel de l'INSP et de l'AHAMR. Toutefois, le principal obstacle à la surveillance de l'eau potable dans les zones urbaines et rurales est l'insuffisance des fonds, de moyens de déplacement et de ressources humaines.
 - **Assainissement et gestion des boues de vidange** dans les zones urbaines et rurales. Renforcement des capacités des services d'assainissement par un appui à la définition des normes pour la conception, la construction et l'utilisation des stations de traitement des eaux usées (y compris la réglementation de l'évacuation des eaux usées) et des réseaux dans les zones urbaines, et à la surveillance de la bonne application de ces normes. En matière de suivi et réglementation, on note cependant que les organismes de réglementation ne publient pas de rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable (en milieu urbain ni rural), ni sur les flux d'eaux usées et les volumes de boues de vidange (ni urbain ni rural).
 - **Utilisation d'indicateurs de performance clés**. Des indicateurs sont à définir et à suivre, que ce soit pour la qualité de l'eau de boisson (en cours d'élaboration) ou pour la qualité du service et la fonctionnalité des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Il n'y a pas non plus de suivi des principaux indicateurs de performance en matière d'assainissement (qualité des effluents traités et la qualité des services d'assainissement), ni de surveillance des eaux usées. La surveillance des eaux usées est fortement limitée par un manque de ressources humaines suffisantes. En revanche, l'utilisation d'indicateurs de performance sur la couverture de services équitables en eau potable et assainissement est convenu, et des données de référence sont établies.
 - **Redevabilité et transparence**. Publication de rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable, et la qualité de la fourniture des services d'approvisionnement en eau potable. Il en va de même pour les flux d'eaux usées traitées et les volumes de boues de vidange.
 - **Révision des tarifs**. Les municipalités et les prestataires de services, notamment les RCE et la REGIDESO, ont une certaine liberté dans la fixation des tarifs de l'eau potable. Toutefois, ils sont tenus de demander l'approbation des révisions tarifaires au MINHEM (dont dépend l'Autorité de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Energie - AREEN), voire même au Parlement. Par ailleurs, qu'en est-il de la fixation des tarifs de l'assainissement en milieu urbain ? Et il y a un flou sur le ou les organismes de réglementation responsable de fixer les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

Annexe 8 Situation du portefeuille actif du Groupe de la Banque au Burundi au 15 mars 2021

	Finance Project	Loan Number	Name	Long Name	Sector Name	Approval date	Age (jours)	Age (an)	Commitment date	Planned final Disb. date	Effective 1st disbur	Entry into force	Actual First Disbursement	Latest Disbursement	Capital applied for	Value-Dated Capital	Netloan	Disbursement Ratio	Planned Project completion date
1	P-BI-A00-008	2100155 040872	Burundi	APPUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES CHAINES DE VALEUR DE L'AG	Agriculture	25/11/2020	93	0,3	18/12/2020	30/06/2026	10/02/2021	18/12/2020	10/02/2021	10/02/2021	9 370 000,00	0,00	9 370 000,00	0,00	30/06/2026
	P-BI-A00-008	5900155 016407	Burundi	APPUI AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES CHAINES DE VALEUR DE L'AG	Agriculture	25/11/2020	93	0,3	18/12/2020	30/06/2026	10/02/2021	18/12/2020	10/02/2021	10/02/2021	5 630 000,00	0,00	5 630 000,00	0,00	30/06/2026
2	P-BI-DB0-016	2100155 020566	Burundi	PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE GITEGANYANG	Transport	29/06/2011	3 530	9,8	16/03/2012	31/03/2021	09/10/2012	16/03/2012	28/08/2013	18/01/2021	10 000 000,00	9 768 401,66	10 000 000,00	97,68	30/06/2021
	P-BI-DB0-016	5900155 001852	Burundi	PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE GITEGANYANG	Transport	29/06/2011	3 530	9,8	16/03/2012	31/03/2021	09/10/2012	16/03/2012	26/08/2013	21/10/2020	32 000 000,00	31 674 021,69	32 000 000,00	98,98	30/06/2021
3	P-BI-DB0-020	2100155 034067	Burundi	PROJET RN 18 NYAKARARO-MWARO -GITEGA PHASE II TRONCON KIBUMB	Transport	01/02/2017	1 486	4,1	23/05/2017	30/06/2022	23/05/2017	23/05/2017	15/11/2017	20/01/2021	9 720 000,00	3 965 890,44	9 720 000,00	40,80	30/06/2022
	P-BI-DB0-020	5900155 011453	Burundi	PROJET RN 18 NYAKARARO-MWARO -GITEGA PHASE II TRONCON KIBUMB	Transport	01/02/2017	1 486	4,1	23/05/2017	30/06/2022	23/05/2017	23/05/2017	18/03/2019	14/01/2021	4 080 000,00	1 052 323,70	4 080 000,00	25,79	30/06/2022
4	P-BI-FA0-100	5900155 006951	Burundi	HYDROENERGY JIJ MULEMBWE	Power	23/06/2014	2 440	6,8	31/07/2014	30/06/2023	13/01/2015	31/07/2014	29/05/2019	03/02/2021	14 340 000,00	2 630 953,14	14 340 000,00	17,90	30/06/2023
5	P-BI-100-002	5900155 012201	Burundi	PROJET D'APPUI AU PROCESSUS D'ELABORATION DES STRATEGIES DE	Multi-Sector	17/05/2017	1 381	3,8	16/08/2017	30/09/2021	12/01/2018	16/08/2017	20/02/2018	18/12/2020	877 000,00	622 427,23	877 000,00	70,97	30/09/2021
6	P-BI-100-004	5900155 016169	Burundi	REDUCTION DU CHOMAGE DES JEUNES ET ENGAGEMENT DE LA DIASPORA	Social	15/01/2020	408	1,1	05/06/2020	31/12/2021	05/06/2020	05/06/2020	07/12/2020	07/12/2020	1 000 000,00	486 518,09	1 000 000,00	48,65	31/12/2021

	Finance Project	Loan Number	Name	Long Name	Sector Name	Approval date	Age (jours)	Age (an)	Commitment date	Planned final Disb. date	Effective 1st disbur	Entry into force	Actual First Disbursement	Latest Disbursement	Capital applied for	Value-Dated Capital	Netloan	Disbursement Ratio	Planned Project completion date
7	P-BI-IC0-001	5900155016060	Burundi	PROJET D'APPUI A L'INSTITUT DES SCIENCES DE LA NUTRITION DE	Social	23/10/2019	492	1,4	08/11/2019	31/12/2024	10/06/2020	08/11/2019	24/07/2020	24/07/2020	6 000 000,00	87 189,78	6 000 000,00	1,45	31/12/2024
8	P-BI-K00-013	5900155012903	Burundi	PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE DANS LA	Agriculture	15/12/2017	1 169	3,2	25/01/2018	30/06/2023	12/06/2018	25/01/2018	12/07/2018	30/09/2020	12 000 000,00	758 896,29	12 000 000,00	6,32	30/06/2023
9	P-BI-K00-016	5900155016051	Burundi	PROJET D'APPUI A L'AMÉLIORATION DE LA MOBILISATION DES RESSO	Gouvernance	17/06/2019	620	1,7	11/10/2019	31/12/2021	11/10/2019	11/10/2019	13/12/2019	13/12/2019	1 000 000,00	119 516,02	1 000 000,00	11,95	31/12/2021
10	P-BI-KF0-007	5900155014951	Burundi	PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'OFFICE BUR	Gouvernance	02/01/2019	786	2,2	04/04/2019	31/12/2021	04/04/2019	04/04/2019	08/08/2019	08/08/2019	1 000 000,00	272 798,70	1 000 000,00	27,28	31/12/2021
11	P-ZI-DB0-073	2100155023016	Multi-Countries	BURUNDI- PROJET D'AMMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE ROUTES MUGI	Transport	27/06/2012	3 166	8,8	23/07/2012	31/03/2021	14/05/2013	23/07/2012	20/11/2013	18/11/2020	27 500 000,00	25 866 864,18	27 500 000,00	95,22	31/03/2021
12	P-ZI-DB0-224	2100155038566	Multi-Countries	MULTINATIONAL (BURUNDI) BDI/TZ: RUMONGE-GITAZA/KIBONDO-KASUL	Transport	22/11/2018	827	2,3	18/12/2018	31/12/2024	11/06/2019	18/12/2018	29/07/2019	11/01/2021	47 250 000,00	394 256,23	47 250 000,00	1,23	31/12/2024
13	P-ZI-DD0-019	2100155040658	Multi-Countries	MULTINATIONAL (BURUNDI/ ZAMBIA): LAKE TANGANYIKA TRANSPORT C	Transport	05/12/2019	449	1,2	18/02/2020	31/12/2024	10/12/2020	18/02/2020	26/01/2021	26/01/2021	14 070 000,00	8 738,83	14 070 000,00	0,06	31/12/2024
	P-ZI-DD0-019	5110155000761	Multi-Countries	MULTINATIONAL (BURUNDI/ ZAMBIA): LAKE TANGANYIKA TRANSPORT C	Transport	05/12/2019	449	1,2	10/02/2021	10/02/2021	10/02/2021	10/02/2021	10/02/2021	10/02/2021	16 546 418,16	0,00	16 546 418,16	0,00	31/12/2024
	P-ZI-DD0-019	5900155016181	Multi-Countries	MULTINATIONAL (BURUNDI/ ZAMBIA): LAKE TANGANYIKA TRANSPORT C	Transport	05/12/2019	449	1,2	18/02/2020	31/12/2024	23/09/2020	18/02/2020	23/12/2020	23/12/2020	4 940 000,00	3 064,43	4 940 000,00	0,06	31/12/2024
14	P-ZI-F00-077	2100155038718	Multi-Countries	NELSAP BURUNDI – RWANDA INTERCONNECTION	Power	14/12/2018	805	2,2	21/02/2019	30/06/2025	11/06/2019	21/02/2019	10/02/2021	10/02/2021	2 510 000,00	0,00	2 510 000,00	0,00	30/06/2025
	P-ZI-F00-077	5110155000754	Multi-Countries	NELSAP BURUNDI – RWANDA INTERCONNECTION	Power	14/12/2018	805	2,2	20/12/2019	30/06/2025	28/10/2020	20/12/2019	10/02/2021	10/02/2021	12 598 795,56	0,00	12 598 795,56	0,00	30/06/2025

	Finance Project	Loan Number	Name	Long Name	Sector Name	Approval date	Age (jours)	Age (an)	Commitment date	Planned final Disb. date	Effective 1st disbur	Entry into force	Actual First Disbursement	Latest Disbursement	Capital applied for	Value-Dated Capital	Netloan	Disbursement Ratio	Planned Project completion date	
	P-Z1-F00-077	5900155014754	Multi-Countries	NELSAP BURUNDI – RWANDA INTERCONNECTION	Power	14/12/2018	805	2,2	21/02/2019	30/06/2025	11/06/2019	21/02/2019	24/07/2019	24/07/2019	3 170 000,00	25 046,62	3 170 000,00	0,79	30/06/2025	
15	P-Z1-F00-108	5110155000759	Multi-Countries	PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES ETUDES DE L'AMENAGEMENT	Power	11/12/2019	443	1,2	06/03/2020	30/03/2024	10/12/2020	06/03/2020	13/01/2021	13/01/2021	6 719 357,63	15 924,88	6 719 357,63	0,24	30/03/2024	
16	P-Z1-FA0-034	2100155018519	Multi-Countries	NELSAP INTERCONNECTION PROJECT - BURUNDI	Power	27/11/2008	4 474	12,4	16/03/2009	30/06/2022	07/07/2011	16/03/2009	14/09/2011	02/02/2021	15 150 000,00	8 632 960,36	15 150 000,00	56,98	31/12/2025	
17	P-Z1-FA0-076	2100155031719	Multi-Countries	RUZIZI HYDROPOWER PROJECT (BURUNDI)	Power	16/12/2015	1 899	5,3	07/03/2016	31/12/2022	10/02/2021	07/03/2016	10/02/2021	10/02/2021	19 290 000,00	0,00	19 290 000,00	0,00	31/12/2022	
18	P-Z1-FAD-007	2100155026516	Multi-Countries	BURUNDI- REGIONAL RUSUMO HYDROPOWER	Power	27/11/2013	2 648	7,4	18/02/2014	31/08/2022	31/01/2015	18/02/2014	15/06/2015	01/02/2021	16 700 000,00	10 701 562,73	16 700 000,00	64,13	31/12/2022	
	P-Z1-FAD-007	5580155000001	Multi-Countries	BURUNDI- REGIONAL HYDROPOWER	Power	21/11/2013	2 654	7,4	23/09/2014	31/08/2022	11/03/2015	23/09/2014	15/09/2016	29/01/2021	10 708 976,22	8 214 925,57	10 708 976,22	76,71	31/12/2022	
19	P-Z1-IZ0-026	5900155010403	Multi-Countries	PROJET D'APPUI A LA REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE DES JEUNES	Social	25/05/2016	1 738	4,8	13/10/2016	30/03/2021	08/02/2017	13/10/2016	17/03/2017	21/12/2020	770 000,00	480 011,46	770 000,00	62,34	30/03/2021	
20	P-BI-FAB-004			SONGA HYDRO POWER PROJECT (Secteur Privé)		11/12/2019	443	1,2	11/12/2019	30/12/2023	10/02/2021	10/02/2021	10/02/2021		718 385,59		718 385,59	0,00		
				MOYENNE			1 413								10 916 390,47	105 782 292,03	305 658 933,16	28,77		
				MOYENNE (mois)			47,10													
				MOYENNE (an)			3,93	3,93												
																	305 658 933,16			

Annexe 9 Liste des organismes et coordonnées des personnes de contact-clés

NOM	ORGANISATION/ INSTITUTION	POSTE	CONTACTS Email, Téléphone
MINEAGRIE			
NDORIMANA Emmanuel	Cabinet Ministre	SP	
NIOROBKA Fabrice (NKINAHATEMBA Jérémie)	DGEREA	DG Ex-DG	irnkina@yahoo.fr +257 79 21 53 35
NIMFASHA Joseph	DGEREA	Directeur REF (Ressources en Eau et Forêt)	nimfashaj@yahoo.com +257 79 11 00 66
NSHIMIRIMANA Fabiola	DGEREA	Conseillère REF ou du DG	fabiolanshimirimana@yahoo.fr +257 79 23 12 75
Déogratias	IGEBU	Directeur Technique	
MINHEM			
WAKANA Ferdinand	Cabinet Ministre	Conseiller	wakanafer@yahoo.fr +257 79 97 72 98
NIZIGIYIMANA Jeanne	DGEPA	DG	nizigane2009@yahoo.com +257 71 57 40 03
NSENGIYUMVA Elias	REGIDESO	Directeur de l'eau a.i.	nsenga.elias@yahoo.fr +257 62 20 10 05
NKURUNZIZA Innocent	REGIDESO	Directeur de l'eau	inonkurunziza@gmail.com +257
MANIRAMBONA Désiré	REGIDESO	Chef de service maintenance	manirambonadsr2@gmail.com +257 71 15 82 52
Willy	REGIDESO	Chef de service Exploitation	
MUREMGERAMTWARI Clovis	REGIDESO	Chef de Région Sud	+257 62 20 10 62
SINDAPPO Appollinaire	AHAMR	DG	sindappo@yahoo.fr
KANYANGE Béatrice	AHAMR	Directrice Service Hygiène & Assaint Base	kanybea@yahoo.fr +257 71 73 59 20
BICEREZA Goreth	AHAMR	Chef du Service Promotion Asainissnt	gorethbicereza@yahoo.fr
NIHORIMBERE Jean	AHAMR	Chef du service Etude et Planification	nihorimberejean@yahoo.com
NDAGIJIMANA Gervais	AHAMR	Chef du Service travaux	ndagijimanagr@yahoo.fr +257 71 53 92 49
MUNICIPALITE			
NGENDAKUMANA Gordien	SETEMU		gordien2009@yahoo.fr +257 77 73 00 77
MSLS			
Dr MISAGO Léonidas	DPSHA	Dir. Dépt Promot° Santé, Hygiène et Assainissement	misagoleo11@yahoo.fr
NKESHIMANA Thaddée	DPSHA	Conseiller du Département	nkeshimana2@yahoo.fr
MUYUKU Prosper	DPSHA	KATIYUNGURUZA Anselme	muyukuprosper2018@gmail.com
CIZA Fabien	DPSHA	???	Ciza_fabien@yahoo.fr +257 77 732 596 – 79 70 60 74

NOM	ORGANISATION/ INSTITUTION	POSTE	CONTACTS Email, Téléphone
CROIX ROUGE DU BURUNDI			
KATIYUNGURUZA Anselme	CRB	Secrétaire Général	anselme.katiyunguruza@croixrouge.bi
	CRB	Chargé des opérations	
		Responsable WASH	
PTF actif dans le secteur Eau et Assainissement			
RONDI Luca	DUE-EEAS Bujumbura	Secteur développement rural	luca.rondi@eeas.europa.eu
JACQUES DE DIXMUDE Arnold	DUE-EEAS Bujumbura	Secteur développement rural	arnold.jddixmude@eeas.europa.eu
	UNICEF	Représentant Resident	
SPALTHOFF Daniel	UNICEF	Chief WASH	dspalthoff@unicef.org +257 79 98 50 95 - 22 20 20 60
NZEYIMANA Rémégie	UNICEF	WASH Specialist	rnzeyimana@unicef.org +257 79 92 43 01
PASCHEN Anette	GIZ	Chargée portefeuille Pays et CTP ProSecEau	anette.paschen@giz.de
NSABIMANA Libérat	GIZ	Coord. Adj. Progr. Sect. Eau et Assainissement	liberat.nsizamina@giz.de
MBONERANE Albert	GIZ	Responsable transversal ProSecEau	albert.mbonerane@giz.de
NZOBAMBONA Isidore	KfW	Représentant local	isidore.nzobambona@kfw.de +257 22 27 79 28
Steffie MAHORO	BM	Rep. Pays adjointe Fragile & Conflict Situations	smahoro@ifc.org +257 75 806 806
NDOYE Daniel	AfDB	Responsable Pays	d.ndoye@afdb.org
NSABIMANA Jean-Claude	AfDB	Chargé supérieur du Développement Social	j.nsabimana@afdb.org
TUENNERMEIER Torge	BGR	Chef Proj. Ges. Protect. Res. E. Souterr. (PGES)	torge.tuennermeier@bgr.de
TIBERGHIEEN Christian	BGR	Hydrogéologue PGES	christian.tiberghien@bgr.de
CADELLI Didier	ENABEL	Projet LATAWAMA	didier.cadelli@enabel.be +32 475 84 04 43
NDAYIZAMBA Prudence	ENABEL	Projet LATAWAMA	prudence.ndayizamba@enabel.be
NIYONZIMA Eddy	Ambassade des pays-Bas	Responsable sectoriel ?	eddy.niyonzima@minbuza.nl
Ampoziriniga	USAID	Responsable sectoriel ?	ampoziriniga@usaid.gov
SAGNA Jacques	NCA (Norwegian Church Aid)	Responsable Pays	jacques.sagna@nca.no
BIHIZI Jean	CICR	Responsable sectoriel ?	jbihizi@icrc.org
GENERELLI Corrado	CICR	Responsable sectoriel ?	cgenerelli@icrc.org
BERSAN Alizée	Croix Rouge de Flandres	Responsable Pays	alizee.Bersan@rodekruis.be
NOM	ORGANISATION/ INSTITUTION	POSTE	CONTACTS Email, Téléphone

GENEL Joseph Maurice	Croix Rouge Espagnole	Responsable Pays	genel.joseph@cruzroja.es
BAGONA J.	OIM	Responsable sectoriel ?	jbagona@iom.int
PEAKE John	AmaziWater	Executive Director	john@amaziwater.org +257 61 21 01 01
VENNER Emilie	International Rescue Committee (IRC)	Directrice Adjointe aux Programmes a.i	emilie.venner@rescue.org +257 61 05 68 07
KARITUNZE Jerome	IRC	Responsable projet WASH	Jerome.KARITUNZE@rescue.org
YACOUBA Maman	IRC	Conseiller Techn. WASH	Maman.Yacouba@rescue.org
'T LAM Alexandra	ZOA www.zoa-international.com	Manager of Program Quality	a.tlam@zoa.ngo +257 22 27 74 05 - 72 08 67 51
BOROWSKI Sarah	Deutsche Welthungerhilfe	Interne www.welthungerhilfe.org/	Sarah.Borowski@welthungerhilfe.de + 257 76 72 60 41
Jean-Bosco	CARE	Chef de projet WASH	
KAHENGA Ferdinand	Pro Action Dévlpt (PAD)	Coordinateur PAD Burundi	pad.burundi@proactiondev.org +257 75 847 742 - 75 110 775
MBURENTE Nestor	AVEDEC	Représentant légal	rmburente@hotmail.com
SIMBARAKIYE Léopold	AVEDEC	Directeur des Programmes	leopoldsimba.avedecbu@yahoo.fr
NDAYIZIGIYE Emile	COPEP	Directeur National	ndayizigiyeemile@yahoo.fr
NDUWAMUNGU Emmanuel	COPEP	Chef de Projet PRE	ndunuel2002@yahoo.fr
	OBEA	<u>Représentant légal</u>	
DEVOTI Luca	GVC		luca.devoti@gvc.weworld.it
NZOMARARUMWE Fercus	OAP		
NZAMBIMANA Olivier	ACVE		
Abbé BERCHMANS Jean	ODAG		
MUBINDI Cécile	CAFOB		